

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20210305-lmc100000021762-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 10/03/2021

Réception Préfet : 10/03/2021

Publication RAAD : 10/03/2021

Procès-Verbal

**Séance publique
du**

**Conseil départemental
du**

17 décembre 2020

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance publique du jeudi 17 décembre 2020

--

Ordre du jour/État de présences/État des votes

L'an 2020, le jeudi 17 décembre de 9h40 à 17h10, conformément à la décision du Conseil constitutionnel n° 2020-808 DC du 13 novembre 2020 portant sur la loi autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire (loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020), le Conseil départemental s'est réuni en l'Hôtel du département sous la présidence de Monsieur Patrick SEPTIERS, Président du Conseil départemental.

ONT ÉTÉ PRÉSENTS :

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Cathy BISSONNIER
M. Ludovic BOUTILLIER (a assisté à la séance en visioconférence)
Mme Martine BULLOT
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard CORNEILLE (a assisté à la séance en visioconférence)
M. Bernard COZIC
Mme Monique DELESSARD (a assisté à la séance en visioconférence)
M. Smaïl DJEBARA
Mme Martine DUVERNOIS
M. Vincent ÉBLÉ (a assisté à la séance en visioconférence)
Mme Anne-Laure FONTBONNE
Mme Isoline GARREAU MILLOT (a assisté à la séance en visioconférence)
Mme Julie GOBERT (a assisté à la séance en visioconférence)
M. Jérôme GUYARD (a assisté à la séance en visioconférence)
M. Yves JAUNAUX
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE (a assisté à la séance en visioconférence)
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ (a assisté à la séance en visioconférence)
M. Olivier MORIN jusqu'au rapport n° 3/12
Mme Céline NETTHAVONGS (a assisté à la séance en visioconférence)
M. Jean-François ONETO (a assisté à la séance en visioconférence)
Mme Véronique PASQUIER jusqu'au rapport n° 3/12
M. Ugo PEZZETTA (a assisté à la séance en visioconférence)
Mme Laurence PICARD (a assisté à la séance en visioconférence)
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON

M. Brice RABASTE (a assisté à la séance en visioconférence)
Mme Isabelle RECIO
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Geneviève SERT jusqu'au rapport n° 2/12 (inclus) puis à partir du rapport n° 4/01
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT jusqu'au rapport n° 4/20 (inclus)
M. Jérôme TISSERAND
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Franck VERNIN (a assisté à la séance en visioconférence) jusqu'au rapport n° 3/12 (inclus)
Mme Andrée ZAÏDI

ONT ÉTÉ ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

M. Olivier MORIN à Mme Andrée ZAÏDI à compter du rapport n° 4/01
Mme Véronique PASQUIER à Mme Anne-Laure FONTBONNE à compter du rapport n° 4/01
Mme Geneviève SERT à M. Patrick SEPTIERS à compter du rapport n° 3/01 jusqu'au rapport n° 3/12 (inclus)
M. Jean-Louis THIERIOT à Mme Nolween LE BOUTER à compter du rapport n° 5/01
Mme Virginie THOBOR à M. Smaïl DJEBARA
M. Sinclair VOURIOT à Mme Geneviève SERT jusqu'au rapport n° 2/12 (inclus) puis à Mme Daisy LUCZAK à compter du rapport n° 3/01

ONT ÉTÉ ABSENTS :

M. Pierre BACQUÉ
M. Arnaud de BELENET
M. Franck VERNIN à compter du rapport n° 4/01

Le quorum étant atteint, le Conseil départemental a, après délibération, adopté les délibérations inscrites à son ordre du jour, de la façon suivante :

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
0/01	Procès-verbal de la séance du 13 novembre 2020.	Adopté à l'unanimité
0/02	Décisions prises par le Président du Conseil départemental du 20 octobre au 30 novembre 2020.	Adopté à l'unanimité
0/03	Délégation de compétence au Président du Conseil départemental en matière de marchés publics – Information sur les marchés et avenants notifiés entre le 1er juin et le 31 octobre 2020.	Adopté à l'unanimité
0/05	Motion de soutien aux sapeurs-pompiers volontaires sur l'application de l'arrêt Matzak.	Adopté à la majorité (Voix POUR : 43 Voix CONTRE : 1)
7/01	A - Budget Primitif pour l'exercice 2021 (Budget Principal et budgets annexes). Budget principal	Adopté à la majorité (Voix POUR : 35 Voix CONTRE : 8)
	B - Budget Primitif pour l'exercice 2021 (Budget Principal et budgets annexes). Budget annexe GAIA	Adopté à majorité (Voix POUR : 35 Voix CONTRE : 8)
	C - Budget Primitif pour l'exercice 2021 (Budget Principal et budgets annexes). Budget annexe Boutiques	Adopté à la majorité (Voix POUR : 35 Voix CONTRE : 8)
0/06	Motion de soutien aux acteurs du monde culturel pour la réouverture des théâtres, des cinémas et des musées.	Adopté à l'unanimité
6/01	Budget primitif 2021 : Affaires culturelles et Archives départementales.	Adopté à la majorité (Voix POUR : 36 Voix CONTRE : 8)
6/02	Budget Boutiques 2021.	Adopté à la majorité (Voix POUR : 36 Voix CONTRE : 8)
6/03	Budget primitif 2021 : Budget annexe Gaia.	Adopté à la majorité (Voix POUR : 36 Voix CONTRE : 8)

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
6/04	Convention 2021 entre le Département et l'Association Act'Art.	Adopté à l'unanimité (Non prise de participation au vote : 1)
6/05	Avenant n° 2 à la convention de partenariat entre le Département et le Groupement REMPART Île-de-France (2018-2020).	Adopté à l'unanimité
6/06	Politique départementale en faveur de l'entretien et de la restauration du patrimoine monumental : attribution de subventions.	Adopté à l'unanimité
6/07	Acquisition d'œuvres et de biens mobiliers de la collection Rosa Bonheur.	Adopté à l'unanimité
1/01	Développement Local : BP 2021.	Adopté à la majorité (Voix POUR : 36 Voix CONTRE : 8)
1/02	Budget primitif 2021 - Agriculture.	Adopté à la majorité (Voix POUR : 36 Voix CONTRE : 8)
1/03	Budget primitif 2021 - Environnement.	Adopté à la majorité (Voix POUR : 36 Voix CONTRE : 8)
1/04	Budget primitif 2021 : Attractivité du territoire.	Adopté à la majorité (Voix POUR : 36 Voix CONTRE : 8)
1/05	Contrats ruraux (CoR).	Adopté à l'unanimité
1/06	Fonds d'Aménagement Communal (FAC) de la Commune de La Ferté-Gaucher - Contrat cadre, programme d'actions et deux conventions de réalisation.	Adopté à l'unanimité
1/07	Fonds d'Aménagement Communal (FAC) de la Ville de Coulommiers - Contrat cadre, programme d'actions et deux conventions de réalisation.	Adopté à l'unanimité
1/08	Fonds d'Aménagement Communal (FAC) de la Commune du Châtelet-en-Brie : Contrat cadre, programme d'actions et convention de réalisation.	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
1/09	Contrat Intercommunal de Développement (CID) de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau (CA PF) : prorogation du délai de réalisation de l'opération " Réfection et couverture des terrains de tennis à Bourron-Marlotte ".	Adopté à l'unanimité
1/10	Aménagement 77 - Bilan 2019.	Adopté à l'unanimité
1/11	Avenant 2 à la convention entre le Département de Seine-et-Marne et le Syndicat mixte SMN, relative à l'attribution et au versement de subventions d'investissement pour les programmes d'aménagement numérique, au titre des AP 2014 et 2015.	Adopté à l'unanimité
1/12	Convention entre le Département de Seine-et-Marne et le Syndicat mixte Seine-et-Marne Numérique, relative à la mise à disposition de personnels, prêts de locaux et matériels et prestations de service, pour l'année 2021.	Adopté à l'unanimité
1/13	Aide exceptionnelle aux jeunes agriculteurs impactés par la crise betteravière.	Adopté à l'unanimité (Voix POUR : 36 Abstentions : 8)
1/14	Adoption du Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) de secours.	Adopté à l'unanimité
1/15	Contribution du Département au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Essonne - Juine - Ecole.	Adopté à l'unanimité
1/16	Projet d'aménagement et d'ouverture au public de l'Espace naturel sensible "le Marais du Lutin" à Moret-Loing-et-Orvanne.	Adopté à l'unanimité
1/17	Convention annuelle 2021 entre le Département de Seine-et-Marne et l'Institut Paris Région en application de la convention cadre 2019-2021.	Adopté à l'unanimité
2/01	Budget primitif 2021 - Ressources internes.	Adopté à la majorité (Voix POUR : 36 Voix CONTRE : 8)
2/02	Transposition du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) aux cadres d'emplois jusqu'alors non éligibles.	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
2/03	Personnel Départemental : modification et création d'emplois permanents, mise à jour du tableau des emplois.	Adopté à l'unanimité
2/04	Fixation des taux de promotion pour les avancements de grade et les échelons spéciaux des agents du Département.	Adopté à l'unanimité
2/05	Avenant à la convention de participation pour la protection sociale complémentaire "prévoyance".	Adopté à l'unanimité (Voix POUR : 36 Abstentions : 8)
2/06	Convention avec le Centre de gestion de Seine-et-Marne relative à la surveillance médicale des agents du Département pour l'année 2021.	Adopté à l'unanimité
2/07	Convention avec le Centre de gestion de Seine-et-Marne relative à la mission d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.	Adopté à l'unanimité
2/08	Action sociale en faveur du personnel : attribution d'une subvention pour le fonctionnement du Comité des Œuvres Sociales du Conseil départemental de Seine-et-Marne au titre de l'année 2021.	Adopté à l'unanimité
2/09	Avenant à la convention FIPHFP (Fonds d'Insertion pour les Personnes Handicapées dans la Fonction Publique).	Adopté à l'unanimité
2/10	Règlement intérieur des personnels du château de Blandy les Tours exerçant des missions de direction, d'accueil et de surveillance, de médiation ou affectés au pôle sécurité technique, maintenance et logistique.	Adopté à la majorité (Voix POUR : 43 Voix CONTRE : 1)
2/11	Acquisition du bâtiment affecté aux services départementaux à Savigny-le-Temple rue du Zinc et avenue de l'Europe.	Adopté à l'unanimité
2/12	Certificats d'économie d'énergie.	Adopté à l'unanimité
3/01	Budget primitif 2021 - Mobilités Routes.	Adopté à la majorité (Voix POUR : 36 Voix CONTRE : 8)
3/02	Budget primitif 2021 - Transports.	Adopté à la majorité (Voix POUR : 36 Voix CONTRE : 8)
3/03	Précisions concernant les modalités de remboursement de l'aide complémentaire de la carte Imagine R pour l'année scolaire 2020/2021.	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
3/04	A - PAM77 : Validation du rapport d'activité 2019 et des tarifs usagers 2021 Validation du rapport d'activité 2019	Adopté à la majorité (Voix POUR : 36 Voix CONTRE : 8)
	B - PAM77 : Validation du rapport d'activité 2019 et des tarifs usagers 2022 Tarifs usagers du 1er janvier 2021 au 30 juin 2021	Adopté à la majorité (Voix POUR : 36 Voix CONTRE : 8)
	C - PAM77 : Validation du rapport d'activité 2019 et des tarifs usagers 2023 Tarifs usagers du 1er juillet 2021 au 31 décembre 2021	Adopté à la majorité (Voix POUR : 36 Voix CONTRE : 8)
3/05	A - Protocole transactionnel concernant les incidences financières de la crise sanitaire de la Covid-19 sur l'équilibre financier du contrat de délégation de service public PAM77 et avenant à la convention de financement tripartite. Protocole transactionnel	Adopté à l'unanimité
	B - Protocole transactionnel concernant les incidences financières de la crise sanitaire de la Covid-19 sur l'équilibre financier du contrat de délégation de service public PAM77 et avenant à la convention de financement tripartite. Avenant à la convention	Adopté à l'unanimité
3/06	Infrastructures de transport : convention de financement relative au pôle d'échange multimodal de Marne-la-Vallée - Chessy, aux études de faisabilité pour la création d'un deuxième accès à la gare TGV Sud et la modification de la dépose minute Nord.	Adopté à l'unanimité
3/07	A - Transport A la Demande (TAD) - Renouvellement de la convention Proxibus La Brie Nangissienne - Avenant de prolongation de convention TAD Saint Fargeau. Projet de convention	Adopté à l'unanimité
	B - Transport A la Demande (TAD) - Renouvellement de la convention Proxibus La Brie Nangissienne - Avenant de prolongation de convention TAD Saint Fargeau. Avenant	Adopté à l'unanimité
3/08	Programme 2020 de répartition du produit 2019 des amendes de police.	Adopté à l'unanimité
3/09	PlanVélo77. Approbation du 1er plan triennal.	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
3/10	Etudes d'aménagement en deux fois deux voies de l'avenue Schumann et de l'avenue de l'Europe sur le territoire des Communes de Magny-le-Hongre et Coupvray. Convention avec EPAFRANCE.	Adopté à l'unanimité
3/11	Routes départementales (RD) 9 et 404 - Acquisition à l'amiable à la Commune de Juilly, d'une parcelle publique située à proximité du carrefour RD9/RD404.	Adopté à l'unanimité
3/12	Reclassement de sections de routes départementales (RD) 411, 403, 403a, 206a, 28 et 28a dans la voirie communale de Montereau-Fault-Yonne. Reclassement de la rue des Clomarts dans la voirie communale de Montereau-Fault-Yonne.	Adopté à l'unanimité
13h00 - SUSPENSION DE SÉANCE – 14h 30		
4/01	Budget primitif 2021 - Insertion.	Adopté à la majorité (Voix POUR : 35 Voix CONTRE : 8)
4/02	Budget Primitif 2021 - Habitat.	Adopté à la majorité (Voix POUR : 35 Voix CONTRE : 8)
4/03	Budget Primitif 2021 - Autonomie.	Adopté à l'unanimité
4/04	A - Budget primitif 2021 - Protection de l'enfance. Taux et indemnités	Adopté à la majorité (Voix POUR : 35 Voix CONTRE : 8)
	B - Budget primitif 2021 - Protection de l'enfance. Enveloppe de subventions 2021	Adopté à la majorité (Voix POUR : 35 Voix CONTRE : 8)
4/05	Budget primitif 2021 - Protection maternelle et infantile.	Adopté à la majorité (Voix POUR : 35 Voix CONTRE : 8)
4/06	Actualisation du Règlement Départemental d'Aides Sociales - RDAS 2020.	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
4/07	Renouvellement de la convention pluriannuelle liant le Conseil départemental et la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) pour la période 2021 à 2023.	Adopté à l'unanimité
4/08	Modification des critères de ressources du règlement intérieur de Fonds de Solidarité Logement (F.S.L.).	Adopté à l'unanimité
4/09	Projet de configuration de la Société anonyme de Coordination départementale, dans le cadre de la loi Elan.	Adopté à la majorité (Voix POUR : 31 Voix CONTRE : 1 Non Prise de Participation au Vote : 11)
4/10	Avenant n°2 au titre de l'année 2020 - contrat départemental dans le cadre du plan national de lutte contre la Pauvreté.	Adopté à l'unanimité
4/11	Avenant n° 3 à la convention relative au dispositif d'accompagnement socioprofessionnel territorialisé pour les bénéficiaires du RSA.	Adopté à l'unanimité
4/12	Rendez-vous solidarités - transfert de gestion à l'Association Nationale des Collectivités Territoriales (ANCT).	Adopté à l'unanimité
4/13	Rapport annuel 2019 produit par la société EUROP ASSISTANCE titulaire de la Délégation de Service Public de téléassistance départementale pour les personnes âgées et les personnes handicapées.	Adopté à l'unanimité
4/14	Objectif annuel d'évolution des dépenses des établissements et services sociaux et médico-sociaux accueillant des mineurs ou des personnes âgées ou des personnes en situation de handicap, pour l'année 2021.	Adopté à la majorité (Voix POUR : 36 Voix CONTRE : 1 Abstentions : 6)
4/15	Réflexion relative à l'unification du dispositif départemental d'accueil d'urgence à l'aide sociale à l'enfance : information à l'assemblée délibérante.	Adopté à l'unanimité (Voix POUR : 40 Non Prise de Participation au Vote : 3)
4/16	Approbation du schéma départemental des services aux familles (SDSF) 2021-2025.	Adopté à l'unanimité
4/17	A - Revalorisation de l'indemnité d'entretien et de l'allocation Départementale de rentrée scolaire pour les assistants familiaux et création d'une gratification pour les jeunes les plus méritants sortants de l'aide sociale à l'enfance.	Adopté à l'unanimité (Voix POUR : 35 Abstentions : 8)

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
	B - Revalorisation de l'indemnité d'entretien et de l'allocation Départementale de rentrée scolaire pour les assistants familiaux et création d'une gratification pour les jeunes les plus méritants sortants de l'aide sociale à l'enfance.	Adopté à l'unanimité (Voix POUR : 35 Abstentions : 8)
4/18	Modification du règlement des aides financières pour l'accueil du jeune enfant.	Adopté à l'unanimité
4/19	Protocole d'accord de mandat Ad hoc entre l'association Espoir et le Département de Seine-et-Marne.	Adopté à l'unanimité
4/20	Versement de la prime COVID aux personnels de Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) relevant de la compétence du Département.	Adopté à l'unanimité
5/01	Budget primitif 2021 : Politique départementale en faveur de l'Éducation.	Adopté à la majorité (Voix POUR : 35 Voix CONTRE : 8)
5/02	A - Budget Primitif 2021: politique jeunesse, sports et loisirs.	Adopté à la majorité (Voix POUR : 35 Voix CONTRE : 8)
	B - Budget Primitif 2021: politique jeunesse, sports et loisirs.	Adopté à la majorité (Voix POUR : 35 Voix CONTRE : 8)
5/03	Enseignement privé - Contribution prévisionnelle du Département aux dépenses de fonctionnement correspondant à la part "personnel" et à la part "matériel" des collèges privés dites forfaits d'externat, au titre de l'année 2021.	Adopté à la majorité (Voix POUR : 41 Voix CONTRE : 2)
5/04	Création du premier Concours départemental du collège innovant.	Adopté à l'unanimité
5/05	Découverte des métiers de l'aérien en anglais dans le cadre du Parcours collégien : partenariat avec le Groupe Paris Aéroport et l'association Aireemploi.	Adopté à l'unanimité
5/06	Attribution par nécessité absolue de service des logements des collèves.	Adopté à l'unanimité
5/07	Approbation de programme pour la confortation du collège "Claude Monet" à Bussy-Saint-Georges.	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
5/08	Modification de la sectorisation des collèges Honoré de Balzac et Arthur Rimbaud à Nemours et Vasco de Gama à Saint-Pierre-Lès-Nemours.	Adopté à l'unanimité
5/09	Convention de financement Département de Seine-et-Marne / Université Paris-Est Créteil (UPEC) - Actions financées en 2021 dans le cadre de la convention cadre de partenariat et d'objectifs avec l'Université Paris-Est Créteil (UPEC).	Adopté à l'unanimité
5/10	Accueil de volontaires du service civique au sein des services départementaux. Convention avec l'association Unis-Cité.	Adopté à l'unanimité
5/11	Soutien aux Sections Sportives Scolaires - Attribution de subventions.	Adopté à l'unanimité
5/12	Politique départementale en matière de petits équipements sportifs d'accompagnement de collèges - attribution de plusieurs subventions.	Adopté à l'unanimité
5/13	Equipements sportifs - attribution d'une subvention en faveur du Pontault-Combault Handball Club.	Adopté à l'unanimité
5/14	Soutien au sport de haut niveau : équipes de sports collectifs jeunes, séniors, handisport et équipes de sports individuels.	Adopté à l'unanimité
5/15	Intervention du Département en faveur des syndicats mixtes d'études, d'aménagement et de gestion (SMEAG) des îles de loisirs régionales de Bois-le-Roi, Buthiers et Jablines-Annet.	Adopté à l'unanimité (Non prise de participation au vote : 1)
7/02	Budget Primitif 2021 - Domaine "Finances/Dette et opérations financières" et délégation de compétences au Président pour les opérations financières en matière de dette et de gestion de trésorerie au titre de l'exercice 2021.	Adopté à majorité (Voix POUR : 35 Voix CONTRE : 8)
7/03	Budget Primitif 2021 - Domaine "Sécurité des biens et des personnes".	Adopté à l'unanimité
7/04	Budget Primitif 2021 : Financement des allocations individuelles de solidarité (APA, RSA, PCH).	Adopté à majorité (Voix POUR : 35 Voix CONTRE : 8)
7/05	Budget primitif 2021 : Communication.	Adopté à majorité (Voix POUR : 35 Voix CONTRE : 8)

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
7/06	Organismes associés à l'action départementale : attributions d'avances à valoir sur les subventions au titre de l'exercice 2021.	Adopté à l'unanimité
7/07	Programme pluriannuel de financement par la BEI d'investissements départementaux relevant de son programme "Education" : délégation de compétences au Président du Conseil départemental.	Adopté à l'unanimité
7/08	Fonds d'urgence en soutien à l'artisanat local - Ajustement de la convention de partenariat et du règlement d'intervention relatif au soutien à la prise en charge des loyers et des équipements de protection.	Adopté à l'unanimité (Abstentions : 8)
7/09	Fonds résilience Île-de-France et collectivités – Ajustement des conventions avec le Conseil régional et Initiatives Île-de-France.	Adopté à l'unanimité
7/10	Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle en faveur des communes et EPCI défavorisés : répartition de la dotation 2020.	Adopté à l'unanimité
7/11	Convention pluriannuelle entre le Département et le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de Seine-et-Marne pour la période 2021 à 2023.	Adopté à l'unanimité
7/12	Attribution d'une subvention à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Seine-et-Marne (UDSP 77) pour l'année 2020.	Adopté à l'unanimité
7/13	Subvention de fonctionnement à l'Union des Maires de Seine-et-Marne au titre de 2020.	Adopté à l'unanimité
7/14	Garantie d'emprunts en faveur de la Société Anonyme d'HLM CDC Habitat Social (acquisition en VEFA de 74 logements à Combs-la-Ville).	Adopté à l'unanimité
7/15	Garantie d'emprunt en faveur de l'association ADSEA 77 (Construction d'un nouveau bâtiment pour l'établissement "Les Rochettes").	Adopté à l'unanimité
7/16	A - Fonds départementaux de soutien aux secteurs touchés par la crise sanitaire. Dernière répartition de l'année 2020.	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
	<p>B - Fonds départementaux de soutien aux secteurs touchés par la crise sanitaire.</p> <p>Dernière répartition de l'année 2020.</p>	Adopté à l'unanimité
	<p>C - Fonds départementaux de soutien aux secteurs touchés par la crise sanitaire.</p> <p>Dernière répartition de l'année 2020.</p>	Adopté à l'unanimité
7/17	Avenant contrat d'émission de titres participatifs par Habitat 77 au bénéfice du Département.	Adopté à l'unanimité

La séance est ouverte à 9 heures 40, sous la présidence de Patrick SEPTIERS.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Donc le quorum étant largement atteint, je vous propose d'ouvrir cette séance. Alors les dates des prochaines réunions, donc la prochaine séance publique aura lieu le vendredi 5 mars, les commissions techniques le 1er mars, et la commission des Finances le 3 mars. Et la prochaine commission permanente aura lieu le 8 février 2021. Voilà pour le planning. Alors, quelques mots avant cette séance. D'abord vous dire que je suis heureux de vous retrouver pour cette dernière séance de l'année, dans un format, encore une fois exceptionnel, qui, espérons-le, ne sera pas la règle en 2021. Une séance qui vient clore une année compliquée, s'il en est, dominée par la crise sanitaire, qui oblige chacun de nous à s'adapter en permanence, face à un virus qui semble avoir toujours un temps d'avance. S'adapter, composer avec l'urgence, trouver les clés pour que notre collectivité puisse aider et accompagner les Seine-et-Marnais les plus fragilisés par cette crise, tout en poursuivant nos missions au service de l'avenir du territoire, voilà ce qui a rythmé notre quotidien depuis le mois de mars. Je tiens, à ce titre, à saluer et remercier l'implication de chacun, chacun de vous, dans ce combat, par votre engagement quotidien et votre présence sur le terrain, au cœur de la tempête, à l'écoute et au plus près des besoins des Seine-et-Marnais, vous avez, je crois qu'on peut le dire, honoré la fonction d'élu local et le Département. En ces temps difficiles, nous avons su conserver l'unité nécessaire et trouver des solutions ensemble. C'est ce qui fait la force de notre assemblée et détermine l'efficacité de notre collectivité. Je remercie les cadres et les 5000 agents, qui composent notre belle administration. Dans ce contexte particulier, ils sont restés pleinement mobilisés et continuent de l'être au service du Département et des Seine-et-Marnais. C'est grâce à vous et à eux que le Département parvient à remplir ses missions et à respecter ses engagements, souvent bien au-delà de ce qui est attendu de lui.

Quand l'État central reste parfois éloigné des réalités du terrain, nous savons nous mobiliser pour agir vite et bien, car nous connaissons notre territoire, nous connaissons les besoins et les impératifs de nos concitoyens et nous savons prendre les décisions qui comptent, dans un temps et des proportions adaptées à l'urgence de la situation. Nous l'avons prouvé, dès le début de la crise et chaque jour qui passe un peu plus encore. Pour fêter les 230 ans de notre Département, il va sans dire que nous aurions pu espérer une année plus clémente. Mais cette crise a au moins un mérite. Elle a signé un certain retour en grâce de ces derniers. Tant auprès des citoyens, que dans les plus hautes sphères de l'Etat. L'idée de suppression de l'échelon départemental a désormais une sérieuse dose de plomb dans l'aile, et c'est une bonne nouvelle pour l'avenir de la décentralisation et du service public de proximité. À quelques semaines de l'examen du projet de loi 4D, il faut espérer que ce retour d'expérience soit suivi d'effets dans notre droit, avec à la clé davantage de libertés locales et plus de moyens d'action pour les Départements. Pour notre séance, bien sûr, je vous ferai grâce du bilan détaillé de cette année qui, vu les circonstances, reste remarquable. Je soulignerai simplement quelques accomplissements majeurs. Une nouvelle marque de territoire, l'accord avec la région pour notre future plateforme d'approvisionnement des cantines des collèges et lycées, un nouveau cahier thématique consacré au projet de territoire, la contractualisation avec l'Etat pour notre contribution à la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance, la mise en place d'un nouveau parcours collégien, ou encore, le schéma de la lecture publique. Pour ce qui concerne le budget de l'année 2021, sans surprise, ce dernier est marqué par l'empreinte de la crise sanitaire, mes dépenses engagées par notre collectivité, au plus fort de l'épidémie, et dans le cadre du plan de relance (40 millions d'euros) et les conséquences directes de cette crise sur nos comptes publics : hausse des dépenses sociales, baisse des recettes de fiscalité économique ont inévitablement dégradé notre capacité d'autofinancement. Pour autant, avec un nouveau palier franchi de dépenses d'investissement, qui culmine à plus de 270 millions d'euros, nous restons en mesure de poursuivre nos projets pour la Seine-et-Marne, à la hauteur des

engagements pris, il y a maintenant plus de cinq ans. Ceci est la récompense d'années de gestion vertueuse, rigoureuse et sérieuse de nos finances qui nous permet, en suivant le triptyque « désendettement, maîtrise des dépenses de fonctionnement et relance des investissements », de rester fidèle à notre ambition en faveur d'une amélioration des services au public et de la qualité de vie de tous les Seine-et-Marnais. Cette bonne gestion, à nouveau reconnue et saluée par les experts qui nous classent ainsi parmi les trois Départements les mieux gérées de France, nous a également permis de poursuivre notre chemin vers la réduction de notre endettement, qui devrait passer, à la fin de 2020 au-dessous des 630 millions d'euros, soit près de 30 millions de moins que l'an dernier. Autant d'oxygène pour la Seine-et-Marne de demain. Depuis maintenant plus de cinq ans, le budget que nous votons vient servir une politique départementale marquée par l'équité, la cohérence et la détermination. Il nous permet également de concrétiser des projets structurants pour nos territoires, de nourrir et soutenir des initiatives innovantes. En 2021, nous poursuivrons ainsi le chemin tracé, fidèle à notre engagement en faveur de la solidarité territoriale. Nous maintiendrons notre approche globale de l'aménagement du territoire, en poursuivant notre dynamique partenariale avec les communes Seine-et-Marnaises, à travers notre politique contractuelle, qui sera abondée de 34 millions d'euros. Notre plateforme d'ingénierie territorialisée 77 continuera à monter en puissance. Les investissements en matière d'entretien de notre réseau routier passeront de 56 millions à 64 millions d'euros. Attentifs à la sécurité des Seine et Marnais, nous renforcerons notre soutien au SDIS, avec une enveloppe qui sera abondée de 3 millions d'euros, pour financer notamment la revalorisation de la prime deux. Nous lançons par ailleurs un nouveau dispositif d'accompagnement des associations agréées de sécurité civile, avec une enveloppe à hauteur de 100 000 euros, qui leur permettra de financer des équipements d'intervention. Dans le domaine éducatif, nous poursuivrons nos efforts en faveur de la réussite des collégiens : plus de 92 millions d'euros seront investis dans l'éducation, contre 79 en 2020, soit un budget en hausse de 17 pour cent, pour nous permettre de construire notamment de nouveaux collèges et de financer divers équipements et matériels informatiques. Le sport et la jeunesse ne seront pas oubliés, avec un doublement des crédits d'investissement, soit 3,6 millions d'euros, pour accompagner le financement des projets de réalisation, en particulier pour les JO 2024. Nous poursuivrons nos investissements en faveur de la culture, avec des crédits à hauteur de 2,6 millions, qui nous permettront, en particulier, de poursuivre notre schéma de la lecture publique. Le Département continuera d'assurer pleinement ses compétences sociales en faveur d'une Seine-et-Marne qui conjugue solidarité et responsabilité.

Au-delà des crédits alloués à l'insertion, pour nous permettre de reprendre en charge, là aussi inévitables, les dépenses de RSA, nous consacrerons également de nouveaux crédits en faveur de l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées et en situation de handicap, avec des crédits de fonctionnement qui passent de près de 100 millions d'euros pour les uns et 160 millions pour les autres. Enfin, cette année sera également à nouveau placée sous le signe de l'attractivité et de la promotion de notre territoire, à travers l'affirmation de notre stratégie de marketing territorial qui, au-delà de la marque et de son appropriation par les Seine-et-Marnais, se traduira par une démarche d'animation des réseaux d'ambassadeurs et des acteurs touristiques du territoire, de renforcement de notre visibilité numérique et de valorisation de nos atouts et savoirs locaux. Nous donnerons également un nouvel élan à notre stratégie de valorisation du cyclotourisme, pour en faire une véritable vitrine de la Seine-et-Marne, en lien, notamment, avec notre Plan Vélo 77. Nous aurons l'occasion, bien sûr, de voir ça avec l'ensemble des mémoires qui vont vous être proposés. Je terminerai mon propos en remerciant Daisy LUCZAK et l'ensemble des agents, qui ont participé à l'élaboration de ce budget. C'est vrai que réaliser un budget dans une période d'incertitude sur l'avenir, c'est toujours un peu compliqué. Donc, il a fallu prendre un certain nombre d'hypothèses, sachant que, bien évidemment, il y aura certainement des ajustements à faire en cours d'année. Nous faisons tous les ans, mais là, peut-être un peu plus, en fonction de ce qui se passera, dans les semaines et dans les mois à venir.

Voilà ce que je voulais vous dire. Maintenant, je vous propose d'entamer cette séance, au cours de laquelle nous avons, je crois, plus de 105 mémoires.

Tout d'abord, je vous proposerais de bien vouloir accepter d'intégrer trois nouveaux mémoires, un qui concerne le versement de la prime Covid à des personnels de SAD, qui sont arrivés en dernière minute. Un mémoire sur le Fonds départemental d'aide au soutien des commerces en centre-ville et un avenant au contrat d'émission de type participatif par Habitat 77. Voilà. Alors, je vous rappelle également que nous examinerons deux motions, une motion de soutien aux sapeurs-pompiers volontaires sur l'application de l'arrêt Matzac, et une que l'on va voir rapidement pour la culture. Nous aurons donc 105 rapports à examiner lors de cette séance, et si vous en êtes d'accord, je proposerais bien évidemment, après avoir fait la présentation du budget, d'entamer par les mémoires 6, puisque notre collègue Olivier MORIN a un impératif qui ne lui permettra pas d'être présent cet après-midi. Voilà.

N° 0/01

M. LE PRÉSIDENT. Donc, tout d'abord, quelques mémoires de zéro, dont le procès-verbal de la séance du 13 novembre. Un problème pour l'adopter ?

N° 0/02

M. LE PRÉSIDENT. Ensuite, le 02, il y a les décisions que j'ai prise par rapport aux délégations, que vous avez bien voulu me donner. Ce sont des délégations qui courent du 20 octobre au 30 novembre. Pas de problème particulier ?

N° 0/03

M. LE PRÉSIDENT. Oui, le 0/03, c'est l'information sur les marchés et avenants. Très bien.

N° 0/05

M. LE PRÉSIDENT. Et donc, je vous propose de passer tout de suite sur la motion de soutien aux sapeurs-pompiers. Je passe la parole à Isoline.

Mme GARREAU-MILLOT. Merci Président, bonjour à toutes et à tous. Vous m'entendez ? Tout fonctionne ? Oui, merci. Donc, effectivement, c'est un sujet qui nous inquiète, et c'est pourquoi je voulais vous soumettre cette motion aujourd'hui. C'est une motion de soutien aux sapeurs-pompiers volontaires, sur l'application de l'arrêt Matzak, qui a été rendue en février 2018 par la Cour de justice de l'Union européenne et qui assimile les sapeurs-pompiers volontaires à des travailleurs, au sens de la directive européenne du temps de travail.

Le Conseil d'Etat, en janvier 2020, a considéré que le régime d'astreinte des sapeurs-pompiers volontaires devait être considéré également comme du temps de travail. Le gouvernement a indiqué, en octobre 2020, son souhait d'engager des travaux avec l'ensemble des SDIS de France, sur l'application de cette directive. La Direction générale de la Sécurité civile et de la gestion des crises a ainsi annoncé réfléchir à la mise en place d'un plafond de 650 heures annuelles autorisées par sapeur-pompier volontaire. Cette mesure, si elle est appliquée, aurait des conséquences négatives, tant sur les plans opérationnels, qu'organisationnel pour le SDIS de Seine-et-Marne. Sur le plan opérationnel, cette limitation à 650 heures entraînerait, pour le SDIS de Seine-et-Marne, la perte de 710 000 heures, soit 34 pour cent de leur volume horaire total d'heures de disponibilité pour les gardes, les interventions, ou encore la formation. Sur le plan organisationnel, elle entraînerait un surcoût, en matière de ressources humaines, estimé en fonction de la ventilation opérée entre sapeurs-pompiers volontaires et ou professionnels, entre 6 et 15 millions d'euros par an. La mise en place de ce plafond nécessiterait par ailleurs des mesures d'accompagnement, telles que le recours à l'astreinte en remplacement de la garde postée, ce qui n'est possible, en milieu rural, que lorsque les sapeurs-pompiers volontaires sont logés à proximité des centres d'incendie et de secours. Cette solution n'est pas envisageable en milieu urbain, où le taux de sollicitations opérationnelles est élevé et rend la garde postée obligatoire. Enfin, cela aurait pour effet mécanique d'accroître l'écart de compétences opérationnelles entre les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, ce qui devrait être compensé, pour ces derniers, par un surplus de formation de maintien des acquis, au détriment, évidemment, des missions d'intervention. Alors que les sapeurs-pompiers de Seine-et-Marne font déjà face à une forte sollicitation opérationnelle, dans des conditions de travail souvent difficiles, et alors que les sapeurs-pompiers volontaires représentent 80 pour cent des effectifs du SDIS, une telle perte de ressources mettrait à mal la capacité de nos sapeurs-pompiers à assurer la protection des populations et générerait de graves dysfonctionnements, dans la distribution des secours. Pour mémoire, les sapeurs-pompiers de Seine-et-Marne procèdent à une intervention toutes les quatre minutes, et parviennent à assurer des interventions d'urgence à personnes, dans un délai de 12 minutes et 19 secondes. C'est inférieur à la moyenne nationale. L'application de cette directive viendrait ainsi fragiliser un des tout premiers services de proximité, pilier de la Sécurité civile, au cœur de la solidarité humaine et territoriale, dont le Département est le garant.

Aussi, le Conseil Départemental de Seine-et-Marne, considérant le dévouement et l'engagement quotidien de sapeurs-pompiers, acteurs de proximité, à porter secours aux personnes et à lutter contre les incendies, en tous lieux et en toutes circonstances, considérant la hausse de la sollicitation opérationnelle, à laquelle est soumis le SDIS de Seine-et-Marne depuis dix ans, l'activité opérationnelle augmentant, en moyenne, de 2 315 interventions par an, ce qui est comparable à l'activité réalisée en 2019 sur la commune de Fontainebleau, et la forte mobilisation de ses effectifs durant la crise sanitaire de la Covid 19, Considérant que le volontariat est le socle du modèle français de secours et de gestion de crise, et que le gouvernement s'est engagé, en septembre 2018, à défendre la spécificité de ce modèle et sa nécessaire préservation, auprès de la Commission européenne,

Considérant l'inquiétude de nos sapeurs-pompiers volontaires, qui craignent de ne plus pouvoir exercer leurs missions au service de la population seine-et-marnaise,
Considérant les conséquences financières, opérationnelles et organisationnelles pour le SDIS de Seine-et-Marne, d'une baisse drastique du plafond annuel d'heures autorisées pour les sapeurs-pompiers volontaires,
le Département de Seine-et-Marne propose de délibérer et de demander au gouvernement de renoncer à la mise en œuvre de la jurisprudence Matzak, conduisant à la réduction du plafond d'heures annuelles autorisées pour les sapeurs-pompiers volontaires, et de demander au gouvernement, à défaut d'engager un cycle de négociations avec l'ensemble des SDIS de France, afin que l'application de la jurisprudence Matzak sur le territoire national soit adaptée à la contrainte opérationnelle des sapeurs-pompiers et fasse l'objet d'une juste compensation financière par l'Etat et aux collectivités locales, du coût induit par cette application. Merci de votre écoute.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Isoline. Une remarque sur cette motion ?

Mme MARGATE. Monsieur le Président, je vous remercie. À l'occasion de cette motion, je voudrais m'associer aux remerciements à l'attention des sapeurs-pompiers volontaires et professionnels, dont le dévouement et l'engagement ne sont plus à démontrer, et cela, dans des conditions de plus en plus difficiles, avec des moyens fortement contraints et une activité opérationnelle en constante augmentation, ce qui ne se tarira pas dans les prochaines années.

Pourtant, je ne voterai pas cette motion. Ce n'est évidemment pas une prise de position contre les sapeurs-pompiers volontaires, dont je respecte l'engagement et dont je mesure l'apport indispensable au fonctionnement de nos centres. Je ne la voterai pas, car il ne s'agit pas seulement d'un engagement citoyen, mais de la santé, de la sécurité de ces travailleurs, reconnus comme tels, dans le temps d'activités encadrés, au niveau européen, par une directive que la France doit appliquer. Je mesure le bouleversement qu'entraînerait l'application de cette directive. Je mesure également combien notre modèle est aujourd'hui extrêmement fragilisé, car les ressources des SDIS ne reposent que sur les contributions financières des Départements et des communes. On ne peut pas assurer durablement un service de secours performant, avec une telle épée de Damoclès au-dessus de la tête. Ce service public si essentiel doit être reconnu comme tel par l'Etat, qui doit y contribuer financièrement. Et en cela, je serai à vos côtés, pour demander à l'Etat d'assumer ses responsabilités en matière de Sécurité civile. Je vous remercie.

Mme GOBERT. Monsieur le Président, chers collègues, l'engagement volontaire dans les corps de sapeurs-pompiers est au cœur du projet républicain depuis 1789 et de notre Sécurité civile. Donc, nous voterons, avec vous, cette motion de soutien aux sapeurs-pompiers volontaires, tout en constatant que l'arrêt Matzac permet un progrès global dans le droit des travailleurs européens, en considérant les permanences comme du temps de travail. Ce vote favorable ne doit pas nous empêcher de nous interroger sur le niveau d'heures que nous pouvons demander à nos sapeurs-pompiers volontaires, et sur la proportion équilibrée entre SPP et SPPV. C'est aussi pour nous une question organisationnelle et *in fine* de qualité de l'organisation des secours, au regard de l'augmentation de la demande opérationnelle, comme cela a été souligné par la Présidente du SDIS 77. Ce n'est pas le lieu aujourd'hui, mais au-delà des éléments avancés par Isoline, qui doivent être pris en compte, des réflexions doivent avoir lieu dès aujourd'hui, car il semble que la tendance de l'arrêt Matzac, de toute façon, est intangible et inéluctable. Donc nous voterons cette motion, mais soyons prêts, car la jurisprudence s'appliquera vraisemblablement et il va falloir pouvoir négocier avec l'Etat. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Autres prises de parole ? Non. Je vous propose de passer au vote. Quels sont ceux qui sont contre cette motion ? Personne ?

Mme MARGATE. Un vote contre, Monsieur le Président. Je l'avais annoncé dans mon dernier à mon propos.

M. LE PRÉSIDENT. Ah oui, pardon, excusez-moi. Un vote contre. Abstention ? Non ? Très bien, merci.

Vote contre Mme Marianne MARGATE.

N° 7/01

M. LE PRÉSIDENT. Je vous propose de passer au rapport 7/01, c'est-à-dire à la présentation du budget, et ensuite, il y aura l'intervention des différents Présidents de Groupes. Alors, sur la présentation du budget, je vous rappelle que le vote, bien évidemment, interviendra à la fin, quand nous aurons examiné l'ensemble des rapports budgétaires. Alors, je passe la parole à Daisy, que je remercie une fois encore, pour le travail qu'elle a réalisé avec ses équipes pour nous présenter ce budget.

Mme LUCZAK. Bonjour à tous, je m'associe aux remerciements du Président sur la Direction des Finances, mais aussi l'ensemble des DGA, qui ont contribué à travailler sur ce budget ensemble, et à arriver sur des améliorations de toutes les Directions, vous allez voir ensemble. Et bien sûr, je n'oublie pas notre DGS Christophe DENIOT. Donc, malgré des dépenses exceptionnelles réalisées en 2020, et des perspectives sanitaires et économiques toujours aussi incertaines, le budget primitif pour 2020, que nous allons vous présenter, s'inscrit dans la continuité de la stratégie financière adoptée par la majorité départementale depuis 2015. Une stratégie qui, je le souligne, a démontré toute son efficacité, puisque, conservant un pilotage étroit des dépenses de fonctionnement, le Département a quasiment doublé ses dépenses d'équipement en cinq ans, tout en réduisant sa dette d'un quart. Cette ligne claire, au bénéfice de tous les Seine-et-Marnais, nous permet, non seulement, de répondre aux besoins présents, avec des crédits en augmentation dans les politiques de solidarité éducative et culturelle du Département, mais également, de préparer l'avenir de notre grand et beau territoire, conformément aux engagements pris dans le Livre blanc, *Seine-et-Marne 2030, l'Île de France des possibles*, réaffirmés avec force par notre nouvelle marque de territoire *Seine-et-Marne, Vivre en grand*. Au moment où le soutien de l'investissement public local apparaît primordial, je suis très fière de vous présenter un budget, qui marque un palier de près de 273 millions d'euros de dépenses d'équipement, niveau jamais atteint en matière d'investissements. Cet effort sans précédent se fait alors même que les recettes départementales seront impactées en 2021, sous l'effet des conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire et par les décisions gouvernementales. Je rappelle ainsi qu'après avoir vu sa dotation globale de fonctionnement divisée par deux, durant le quinquennat précédent, le Département se voit désormais privé de son dernier pouvoir de taux, avec la perte de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties. En 2021, nous sommes en mesure de réexaminer l'ensemble de nos politiques publiques, tous domaines confondus, pour engager sereinement de nouveaux investissements, comme la construction de nouveaux collèges, Chelles, Coubert, Villeparisis poursuivent les aménagements des axes structurants routiers, par exemple la liaison Meaux-Roissy, ou encore renforcer nos engagements en matière de politique contractuelle, faisant ainsi de l'attractivité, de la promotion du territoire des axes prioritaires de ce budget.

Bien entendu, si nous pouvons aujourd'hui prévoir ces nouveaux investissements, c'est en grande partie grâce aux efforts réalisés, depuis 2015, sur la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement, efforts qui continueront en 2021, nonobstant notre volonté d'anticiper et d'être à la hauteur de l'accroissement annoncé des dépenses sociales. Certes, notre capacité d'autofinancement se trouve légèrement dégradée, sous l'effet de la hausse effective des dépenses sociales et de la baisse des recettes de fiscalité économique. Mais la gestion responsable des finances départementales nous permet de préserver un budget avec d'excellents résultats financiers.

Résultat d'ailleurs une nouvelle fois reconnu par l'agence de notation internationale Standard & Poor's, avec la note AA assortie d'une perspective stable, soit la note la plus élevée pouvant être attribuée à une collectivité territoriale. Nous sortons ainsi de cette année 2020, avec une crédibilité renforcée, maintenant la place de la Seine-et-Marne, parmi les trois Départements les plus performants de France, en matière de gestion financière. Les deux autres départements sont les Hauts de Seine et les Yvelines. Les grands équilibres financiers pour 2020

suffisent à se convaincre de l'esprit volontariste et responsable, qui a présidé à l'élaboration de ce budget primitif 2021.

Volontariste, car les dépenses d'équipement atteignent un niveau de près de 73 millions d'euros jamais atteint dans l'histoire du Département. Responsable, car cette politique se fait au regard d'une épargne brute solide. En effet, la représentation graphique, qui vous est présentée, montre que la section de fonctionnement dégage un excédent des recettes sur les dépenses de plus de 121 millions d'euros. Après avoir remboursé 71 millions de dettes en capital, le budget 2021 dégage une épargne nette, qui alimente l'autofinancement des dépenses d'équipement de 50 millions et demi. Cette épargne nette et les recettes définitives d'investissement, que sont les subventions et les dotations principalement, permettent d'autofinancer 104 millions d'euros des prêts de 273 millions d'euros de dépenses d'équipement prévus en 2021. Cette dépense progresse nettement. C'est une hausse de près de 10 pour cent de BP à BP, tout en maîtrisant le recours à l'emprunt, qui s'établit à 168 millions et demi, contre 128 millions et demi au dernier budget de 2020. Comme vous le constaterez, nous ne sommes pas dirigés par le dogme du désendettement, mais par la volonté de conserver notre capacité à investir sur notre territoire, malgré les impacts de la crise sanitaire sur nos équilibres financiers. Grâce au choix décidé, dès le début de la mandature, et à la poursuite de nos efforts durant tout le mandat, nous avons ainsi pu allier vertueusement une capacité à investir de plus en plus forte, et une dépendance à l'emprunt de plus en plus faible. Depuis 2015, les dépenses d'équipement ont quasiment doublé, alors que la dette a diminué d'un quart. Concernant la répartition des recettes de fonctionnement, de BP à BP, elle n'évolue que de 0,6 pour cent, résultat des décisions gouvernementales, qui privent les recettes du Département de tout dynamisme, mais qui reflètent également l'impact de la crise économique sur notre budget. Les dotations de l'État sont tombées, au fil des plans d'austérité imposés par le quinquennat précédent. La fameuse contribution au redressement des finances publiques a divisé par deux la DGF du Département. Depuis 2017, la DGF ne diminue plus, mais reste stable autour de 89 millions d'euros, alors que le Département augmente sa population. Les produits de la fiscalité directe et indirecte représentent plus de 82 pour cent du total. Toutefois, cette fiscalité ne laisse désormais plus aucune marge de manœuvre financière aux Départements, puisqu'ils ne disposent plus d'aucun pouvoir de taux. Comme je le rappelai précédemment, l'année 2021 est la première année pour le Département sans produit de foncier bâti et avec une recette de remplacement issue d'une fraction de la TVA nationale, identique au produit foncier bâti de 2020, soit 359 millions d'euros. L'année 2021 se traduit ainsi par une année blanche en termes de recettes de remplacement. La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises est estimée, pour 2021, en baisse de 22,5 pour cent. Cette diminution est une conséquence directe de la crise économique de 2020 et qui ne produira ses effets sur le produit de la CVAE du Département qu'en 2021, compte tenu des modalités de versement. Nos recettes de fonctionnement ne progressent donc globalement que de 7,6 millions d'euros, entre le BP 2020 et le BP 2021, sans évolution prévisible, à ce stade, sur les DMTO, les droits de mutation.

Concernant les dépenses de fonctionnement, qui vous sont présentées dans cette diapositive, on projette, pour 2021, des dépenses de fonctionnement à hauteur de 1 155 500 000 euros, contre 1 131 000 000 euros au BP 2020. La présentation par fonction M52 est celle qui figure dans le fascicule budgétaire. Les rubriques sont les mêmes pour l'ensemble des Départements, ce qui nous permet de pouvoir comparer nos dépenses entre les Départements, et les dépenses de personnel sont ventilés sur chaque fonction. L'action sociale pèse pour 60,6 pour cent du total, près de 700 millions d'euros, dont 300 millions d'euros pour les trois allocations individuelles de solidarité, le RSA, l'APA, la PCH. Un rapport spécifique sur les trois AIS vous est présenté pour information, comme chaque année. Il montre que l'État laisse à la charge de notre Département 50 pour cent du coût prévisionnel pour 2021, soit une charge non compensée de plus de 151 millions d'euros pour 2021. Depuis 2002, la dette sociale de l'Etat, vis à vis du Département, s'élève à près de 1 700 000 000. La contribution du

Département au SDIS de 111 200 000 euros fait de la fonction Sécurité le deuxième poste d'investissement en fonctionnement, pour le budget 2021, ce qui représente 85 pour cent des recettes institutionnelles du SDIS. C'est la première augmentation de la contribution au SDIS depuis 2011. Enfin, on notera qu'avec près de 88 millions d'euros, les dépenses en faveur de l'enseignement représentent le troisième poste des interventions du Département en fonctionnement. Les mêmes dépenses de fonctionnement peuvent être présentées, selon l'architecture de gestion au Département, qui est celle reprise dans les rapports sectoriels, qui vont vous être détaillés. En matière sociale, on peut observer que l'insertion est le poste le plus important, budgétairement, avec 208 millions d'euros de crédits de fonctionnement, avec un engagement fort du Département pour orienter et accompagner les personnes en recherche d'emploi, lever les barrières à un parcours professionnel durable. Les dépenses de personnel, à l'exception de celles relatives aux assistants familiaux, qui figurent dans la fonction Enfance et Famille, représentent le second poste de dépenses de fonctionnement avec près de 200 millions d'euros, stable par rapport au BP 2020. Viennent ensuite les dépenses relatives à l'enfance et à la famille, avec plus de 179 millions d'euros, puis celles en faveur des personnes handicapées, 159 700 000 euros, et enfin, des personnes âgées, pour un peu plus de 99 millions d'euros. En dehors des dépenses sociales, on note également, dans cette présentation, le poids des dépenses en faveur de la Sécurité, en raison de l'importante contribution du Département au budget du SDIS, ainsi que celle pour les transports, qu'ils soient publics ou scolaires, avec la compétence déléguée par Île de France Mobilités.

Pour l'examen des dépenses d'investissement, je vous propose, comme dans le rapport général sur le BP, d'aborder en premier lieu les autorisations de programme. Je vous rappelle que les autorisations de programme, AP, sont des dotations budgétaires relatives à des opérations ou des actions, qui seront engagées en 2021, mais dont la réalisation pourra, pour certaines d'entre elles, s'étaler sur plusieurs années, notamment lorsqu'il s'agit d'opérations de construction de bâtiments et particulièrement dans le domaine scolaire. Pour 2021, il vous est proposé d'ouvrir 299 millions d'euros d'AP nouvelles. Ce montant est en hausse de 30,5 millions d'euros, soit plus de 11 pour cent, par rapport au montant ouvert au BP 2020. Cette progression, c'est une nouvelle fois la marque du budget 2021, et un nouveau palier de dépenses d'équipement jamais atteint par le Département, comme la majorité départementale s'y était engagée en 2015. Tel est le cas des constructions scolaires, avec des AP pour la politique Éducation Formation, proposées à hauteur de 101 millions d'euros au BP 2021, contre 93 millions pour celui de 2020. Le deuxième poste en autorisation de programmes est celui qui concerne les routes départementales, avec près de 78 millions d'euros. C'était aussi un engagement de l'exécutif en 2015. Le troisième poste d'investissement en AP est celui du Développement territorial, qui s'élève à plus de 36 millions en AP 2021. Constitué essentiellement de la politique contractuelle du Département, les contrats CID, FER ruraux et plus récemment les FAC, mais aussi l'équipement numérique du territoire, des aménagements de pistes cyclables et des interventions en faveur de l'agriculture. Les trois postes cités ci-dessus représentent près de 72 pour cent des autorisations de programme nouvelles, proposées au vote lors de ce BP 2021. L'examen des crédits de paiement, destinés aux dépenses d'équipement du Département en 2021, a fait ressortir un montant de près de 273 millions d'euros, en progression de 10 pour cent, par rapport au BP 2020. Les crédits de paiement traduisent la réalisation des programmes d'investissement. C'est ce qui sera réellement dépensé par le Département en 2021, soit pour poursuivre des opérations en AP, votées antérieurement à 2020, soit pour financer des opérations nouvelles 2021, qui vont se réaliser dès 2021. Le secteur de l'éducation reste, comme en autorisation de programmes, le plus important en crédits de paiement, avec plus de 92 millions d'euros, qui permettent de financer plusieurs projets, par exemple, la reconstruction du collège La Mare aux Champs à Vaux-le-Pénil, pour 11,6 millions d'euros, la construction du troisième collège de Villeparisis pour presque 10 millions d'euros, les constructions des collèges

à Coubert, à hauteur de 7,7 millions d'euros, et à Chelles, 7,2 millions d'euros, l'extension et la réhabilitation du Collège Lucien César à Fontainebleau, pour 2,2 millions, ainsi que la réhabilitation des demi-pension, 10 millions, dont 4,2 millions sur le Collège du Montois à Donnemarie-Dontilly, et 2,2 millions au Collège Europe à Dammartin en Goële. Il s'agit aussi de financer pour plus de 10 millions d'euros les opérations touchant à la vie des collèges et particulièrement les équipements TICE pour 7 millions d'euros. Comme nous nous y étions engagés, le Département renforce, année après année, son soutien à l'Éducation et à la Jeunesse. Il constitue son premier poste, en matière d'investissements. Les opérations relatives à la voirie départementale nécessitent 64 millions d'euros de CP en 2021, avec des enveloppes de CP importantes pour deux opérations nouvelles évoquées en AP, qui nécessitent également des crédits de paiement en 2021 pour 2 millions chacune, les premières phases de la réhabilitation des ponts Freyssinet sur la Marne et la rénovation du viaduc de Meaux.

Le développement territorial mobilise plus de 34 millions d'euros de crédits de paiement, essentiellement en faveur de la politique contractuelle du Département, mais aussi pour le développement du réseau numérique, les liaisons douces, la promotion du territoire, l'agriculture et le tourisme. Les moyens généraux, avec près de 25 millions de crédits de paiement, concernent d'abord les gros travaux sur les bâtiments départementaux, que ce soit pour des bâtiments socio-culturels, administratifs ou les bâtiments techniques de la voirie. Il s'agit ensuite des investissements en matière informatique ou logistique pour les remplacements des véhicules, des mobiliers ou du matériel. Le domaine des transports est doté de plus de 11 millions d'euros, notamment pour les infrastructures comme le projet Tzen et les participations au titre de l'électrification de la ligne ferrée Paris 3.

Enfin, la protection de l'environnement présente des CP de plus de 13 millions avec plus de 80 pour cent de ses crédits attachés au domaine de l'eau, notre fameux schéma départemental de l'eau, l'eau potable, mais aussi l'assainissement. L'équilibre de la section d'investissement : les recettes définitives d'investissement pour 2021 sont évaluées à 53,7 millions et sont constituées des dotations de l'État, en partie le FCTVA, les dotations d'équipement des collèges ou le produit des amendes de police et de subventions spécifiques accordées aux Départements, notamment au titre d'opérations routières, par la Région Île de France, et la dotation au titre du nouveau Fonds de solidarité interdépartementale d'investissement, le FSII, doté de 140 millions d'euros, et constitué des sept Départements de la Région d'Île de France, et pour lequel la Seine-et-Marne est bénéficiaire net. Ces recettes s'ajoutent à l'épargne dégagée par la section de fonctionnement. Le total couvre l'annuité de la dette, en capital pour 2021, de 71 millions d'euros. Il demeure un reliquat, l'autofinancement des dépenses d'équipement de 104,2 millions d'euros, montant qui couvre 38,2 pour cent des dépenses d'équipement.

Dès lors, le recours à l'emprunt s'établit à 168,5 millions, contre 128,5 millions pour l'année dernière, soit une augmentation sensible, en conformité avec celle des dépenses d'équipement. La forte gestion financière, que nous menons depuis 2015, limite ainsi l'impact de la pandémie et de la Réforme de la fiscalité locale, et nous permet de proposer une hausse des dépenses d'investissement, tout en conservant un endettement faible. Rappelons que le désendettement et l'assainissement des finances publiques sont également clés des politiques de développement durable, dans la mesure où elles répondent à l'enjeu de solidarité intergénérationnelle, et notamment la réduction du report de l'endettement sur les générations futures. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Daisy. Donc, comme vous avez pu le voir, un budget qui correspond bien évidemment à nos compétences, et qui est remarquable, par son niveau d'investissement. On aura l'occasion d'en reparler plus en détail, dans les mémoires suivants. Alors, les interventions de groupe. C'est le groupe de la majorité, d'abord.

M. THIERIOT. Merci. Monsieur le Président, mes chers collègues, je ne voudrais pas vous assommer, avec des chiffres et des pourcentages, quand bien même ils montrent

l'excellence du travail fait et viennent conforter tous les choix que nous avons faits depuis 2015, avec Jean-Jacques BARBAUX, avec moi-même et, ensuite, avec le Président SEPTIERS. Je ne reviendrai pas dans le détail de ce que notre excellente Vice-Présidente aux Finances nous a présenté, les chiffres parlent pour eux-mêmes. Je voudrais simplement faire un constat, souligner la force de la stratégie que nous avons choisie, et rappeler le principe fondamental sur lequel il s'appuie, celui de la confiance. Mais s'il venait à quelqu'un l'idée farfelue de venir contester notre gestion financière, je crois que le principe de réalité viendrait puissamment répondre à son petit principe de plaisir de critiquer pour critiquer. Le constat est clair. Je me bornerai à retenir un argument, qui tire sa force du fait qu'il ne vient pas de nous, mais de l'agence de notation internationale Standard and Poor's qui, pour la deuxième année consécutive, vient de nous attribuer la note de long terme AA, soit la plus élevée qui puisse être attribuée à une collectivité territoriale. Les mots de cette autorité, et ils sont importants, disent *« les notes de la Seine-et-Marne, reflètent la forte gestion financière du Département, qui lui permettra de présenter de très bons résultats financiers, et cela, en dépit de la pandémie de Covid 19 »*. L'agence en vient également à saluer, je cite, *« le pilotage budgétaire de qualité »*, bravo Daisy, bravo les services que tu pilotes et à apprécier positivement l'engagement, je cite toujours, *« l'engagement budgétaire très fort de l'exécutif et de l'administration à préserver une situation budgétaire saine et à limiter la hausse de l'endettement, par une forte maîtrise des dépenses, ainsi que leur capacité à prendre des décisions fortes en cas de besoin d'ajustement. Cette forte gestion financière devrait permettre de limiter les contraintes émanant de la pandémie, ainsi que la Réforme de la fiscalité locale »*. S'il est des *satisfecit* qui pèsent, celui-là en est. Notre Département de Seine-et-Marne maintient ainsi sa place sur le podium des Départements de France les plus performants financièrement, malgré le contexte inédit de crise sanitaire.

Ces bons résultats ne sont évidemment pas le fruit du hasard. Nous récoltons ce que nous avons semé. Ils sont le fruit de notre stratégie financière, de sa force, que j'évoquais tout à l'heure. L'opposition, dont le bilan financier était si brillant que les Seine-et-Marnais ont choisi, en 2015, de nous accorder très largement leur confiance, se plaît à répéter en boucle, que nous désendettions pour désendetter, ce qui ne serait pas, selon eux, une politique, mais un dogme. Et évidemment, aucun dogme ne dicte notre stratégie, si ce n'est celui du bon sens, de l'adaptation aux circonstances, de l'adaptation à l'intérêt du territoire, à un moment donné, qui fait que pour nous, gouverner, c'est prévoir et c'est économiser pour pouvoir agir, dans les temps de crise. Depuis 2015, tous les efforts fournis par notre Département ont été utiles, non pas pour obtenir la satisfaction d'une bonne note, assortie d'un bon commentaire d'une agence de notation. Ça, au fond, on s'en moque, c'est simplement ce qui nous permet d'avoir une image qui rende possible l'emprunt à des taux bas, et qui soit un gage de notre sérieux. Non, ce qui nous intéresse, ce ne sont pas les bonnes notes des agences de notation. Ce sont des efforts, qui nous ont permis de dégager des marges de manœuvre financières importantes, pour faire face à la crise, qui nous ont permis de faire du Département ce qui est sa vocation naturelle, être un bouclier pour protéger les Seine-et-Marnais. Je pense à notre réactivité pour les masques, pour le gel hydro alcoolique, que nous avons produit à un moment dans nos laboratoires. Je pense aux primes, que nous avons versées à tous les personnels dévoués, les services d'aide à domicile, montés en première ligne pendant la crise et un levier pour la relance de notre économie. Je pense à notre plan de relance de plus de 40 millions d'euros, qui soutiendra l'économie locale et toutes les forces vives de notre territoire, ceux qui se lèvent tôt le matin pour travailler, nos artisans, nos commerçants, nos restaurateurs, nos horticulteurs, nos salles de sport et j'en oublie beaucoup.

Ces efforts nous ont permis d'atteindre un niveau d'investissement jamais atteint pour la Seine-et-Marne, pour préserver et préparer l'avenir. Oui, depuis 2015, la maîtrise des dépenses et la baisse de la dette nous permettent de réaliser des investissements records, dans les projets

de proximité, qui engagent et améliorent le quotidien des Seine-et-Marnais, et notamment en faveur de notre jeunesse, je pense à l'engagement pour les collèges. La performance budgétaire, le cœur battant de notre stratégie, repose finalement sur une valeur clé, que j'évoquais tout à l'heure, la valeur cardinale de notre action depuis cinq ans, la confiance. Dans notre société percluse de défiance, la crise sanitaire n'étant qu'une composante de cette défiance générale, nous avons fait le pari de la confiance. Pas une confiance aveugle, qui ne serait que le paravent de la déresponsabilité, mais une confiance active, parce que la confiance est une vertu vivante, nourrie de la confiance que nous avons reçue des Seine-et-Marnais. C'est cette confiance active, que nous redistribuons aux maires, aux 507 sentinelles tricolores de notre Seine-et-Marne, à ceux qui tiennent une parcelle de terrain et détiennent une capacité d'action. Qui mieux qu'un maire peut dire s'il faut dans sa commune un city stade ou la rénovation d'une salle des fêtes ? Cette confiance faite aux Communes et aux intercommunalités se traduit concrètement par les politiques contractuelles que nous avons entièrement refaçonnées en 2015, avec notre excellent Vice-Président Olivier LAVENKA, qui les a portées pour faire du sur mesure et ainsi, coller, au plus près, à la diversité de nos communes.

Après l'éducation et les routes, le troisième poste d'investissement est celui du développement territorial. Il s'élève à plus de 36 millions d'euros en autorisations de programmes pour 2021, constituées essentiellement de la politique contractuelle et de nos contrats CID, FER ruraux et, plus récemment, des FAC, mais aussi de l'équipement numérique du territoire, cette fibre que nous voyons arriver progressivement, des aménagements de pistes cyclables ou des interventions en faveur de notre agriculture. À eux seuls, ces trois postes représentant près de 72 pour cent des AP nouvelles. C'est dire si nous nous engageons pour l'amélioration du quotidien des Seine-et-Marnais, pour ses routes, ses bâtiments, ses infrastructures, qui sont leur quotidien et qui rend la vie plus vivable, et si nous faisons confiance aux acteurs de terrain, pour qu'ils soient le levier du développement, de l'aménagement et de l'attractivité du territoire d'une Seine-et-Marne en grand. Ces politiques contractuelles, elles sont à nos yeux bien plus qu'une ligne budgétaire ou un dispositif de plus, c'est un mur porteur de notre confiance aux maires, aux intercommunalités et aux acteurs locaux qui sont la réponse politique à la crise, qui paralyse notre société et qui font que les politiques publiques sont trop souvent illisibles. La proximité, c'est l'humanité. La proximité, c'est la réponse à l'aveuglement technocratique. Cette confiance aux élus de terrain, aux élus du quotidien, a été la boussole de notre action depuis cinq ans, plus que de bons gestionnaires, parce que ce budget prouve que nous avons les pieds dans la glaise, les pieds dans nos territoires. Nous sommes aussi les visionnaires de cette Seine-et-Marne 2030, que nous devons construire. Cela passera par retisser fil à fil les liens, qui trament l'étoffe de la confiance. Ce budget est un des liens et une de ces trames.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, merci. Merci Jean-Louis. Smaïl ?

M. DJEBARA. Monsieur le Président, chers collègues, dans l'introduction de votre rapport budgétaire, vous indiquez que le budget est dans la continuité de la stratégie menée depuis 2015. Nous partageons votre analyse. Ce budget 2021 est, malheureusement, dans la ligne droite des budgets et de votre action depuis 2015. Ce projet devrait permettre de continuer la politique de désendettement à marche forcée, que vous imposez à notre collectivité. Cela sera confirmé quand nous connaîtrons le résultat de 2020. Ce désendettement, vous le savez, vous le devez aux Seine-et-Marnais et Seine-et-Marnaises, que vous avez mis à contribution sans raison, depuis votre arrivée en 2015, en augmentant le taux de la fiscalité du foncier de manière déraisonnable. Malgré les résultats significatifs d'année en année, vous avez refusé de leur rendre cet argent, dont le Département n'avait pas besoin pour son fonctionnement. La Réforme fiscale permettra de mutualiser ce prélèvement disproportionné sur l'ensemble des contribuables français, ce qui n'est pas plus vertueux. Ce budget continue également, renforce même le plan massif, que vous imposez à l'administration départementale depuis votre arrivée.

Vous le faites par dogmatisme, quoi qu'exprime notre collègue THIERIOT, refusant de voir qu'en affaiblissant les agents, vous affaiblissez le service public, vous affaiblissez les politiques publiques, dont les Seine-et-Marnais et les Seine-et-Marnaises ont besoin.

Sur le front des politiques sociales, cette séance nous réserve deux bonnes nouvelles, le desserrement des critères du FSL et le retour des permanences « Autonomie de proximité » pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap, que vous aviez supprimées en 2015. Cela ne crée pas une politique sociale cohérente pour autant, malgré les slogans « justes droits », « protection » que la réalité de votre politique a vidée de sens. Une politique qui ne prépare pas l'avenir non plus, je l'ai dit. Votre politique éducative est insuffisante, alors que l'augmentation du nombre de collégiens est une chance, pour notre territoire, de construire une société épanouie, dynamique et solidaire. Nous pouvons investir dans son ouverture aux arts et au monde, sa citoyenneté, sa pratique du sport, ses combats pour une planète plus respectée. Nous ne pouvons faire cela et c'est même notre devoir. Mais vous regardez passer les générations, sans engager le travail qui doit être le nôtre. La baisse des budgets de fonctionnement des collèges publics, malgré une augmentation des élèves, est un symbole qui parle de lui-même. Votre absence de politique environnementale est également frappante. Si le sujet n'était pas aussi préoccupant, cela pourrait faire sourire, tant votre politique semble tout droit sorti des Trente Glorieuses : plus 16,7 pour cent des investissements routiers, mais moins 28 pour cent pour les investissements en transports en commun, 1/34ème du budget d'investissement routier pour le plan vélo, dont seulement les deux tiers, c'est à dire 1/51ème du budget d'investissement routier pour le vélo du quotidien. Tels sont vos chiffres. Tels sont les chiffres de votre bilan environnemental. Ce budget primitif n'est donc, pour nous, ni au niveau de l'enjeu d'aujourd'hui, ni de ceux de demain. Et pourtant, en 2020, nous l'avions dit, vous avez étonnamment été au rendez-vous de la crise sanitaire. Vous indiquez et je vais reprendre votre introduction budgétaire, dès la première phrase, « *Depuis mars 2020, la France connaît une crise sanitaire inédite liée à la pandémie de Covid 19* ». Une crise qui se prolonge, entraînant avec elle un ralentissement de l'économie nationale sans précédent, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale et laissant craindre que la crise sociale, qui s'amorce d'ores et déjà en France et en Europe, ne se poursuive encore plusieurs mois. Nous partageons votre analyse, mais nous constatons que vous avez préparé ce budget comme si la Covid allait respecter l'annuité budgétaire. Nous avons une mauvaise nouvelle, cela ne sera pas le cas. Le budget que nous votons aujourd'hui est donc déjà périmé. Et si nous avons dû, dans l'urgence, gérer la crise en 2020, rien ne nous imposait de nous mettre à nouveau, si vous me permettez l'expression, dans la seringue, alors que nous aurions pu prévoir. Peut-être avez-vous pensé que vous étiez meilleurs dans l'urgence, et qu'il fallait vous mettre dans cette situation inconfortable, pour que Seine-et-Marnais et les Seine-et-Marnaises aient droit à des politiques publiques utiles. En 2021, vous prévoyez un budget RSA égal à celui que nous avons dépensé en 2020, alors que tous les spécialistes estiment que le nombre d'allocataires va continuer à augmenter, au moins jusqu'à l'automne 2021, certainement plus longtemps. En 2021, vous ne voyez pas l'intérêt d'abonder les crédits du Fonds d'aide aux jeunes, ni de ceux du Fonds secours. En 2021, vous ne voyez pas l'urgence d'abonder les crédits destinés à la lutte contre les violences faites aux femmes et contre les violences intrafamiliales, alors que nous savons tous que la crise sanitaire et les confinements associés les ont fait exploser. Vous baissez même les crédits destinés à l'enfance en danger, sans vous rendre compte que les besoins de ces enfants et de ces jeunes se sont encore accrus pendant la crise sanitaire. En 2021, vous ne pensez pas que les associations sportives, culturelles, citoyennes, de jeunesse et environnementales auront besoin de plus de soutien départemental, tout simplement pour survivre. En 2021, la situation a posé une vision et une ambition pour la Seine-et-Marne. Mais en 2021, comme depuis 2015, votre budget n'est pas à la hauteur d'une Seine-et-Marne qui assure son avenir. En 2021, c'est un nouveau budget de rigueur, un budget injuste qui ne prépare pas notre territoire aux crises qu'il devra traverser.

Mais ça, une note d'agence de notation est incapable de l'apprécier. Mais les concitoyens, oui. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Simplement quelques mots, puisque nous aurons l'occasion d'en... Ah pardon. Marianne ?

Mme MARGATE. Merci Monsieur le Président. Je partage ce qu'a dit Smaïl. Je me contenterai de deux remarques seulement, l'une qui concerne la masse salariale, qui est en diminution dans ce budget 21, alors que, outre le GVT, le financement des primes et autres mesures décidées par le Département, il intègre le salariat de dix médecins, comme indiqué dans le budget consacré notamment aux ressources humaines. L'an dernier, le budget était plus élevé alors que ces embauches n'étaient pas prévues, ce qui peut interroger. La compression continue que vous faites peser sur la masse salariale, depuis le début de votre mandat, contribue à dégrader le Service public départemental, Smaïl l'a souligné. Ce service public et ces personnels méritent non seulement notre considération, mais une reconnaissance en termes de moyens, car ils mettent en œuvre nos politiques départementales. C'est essentiel aujourd'hui, ce le sera encore plus demain, avec la crise sociale qui a commencé et qui s'avèrera certainement forte. En 2021, je pense qu'il y a une question essentielle, et Smaïl l'a également abordée, mais je souhaiterais appuyer sur la question de l'accès au droit des minima sociaux, qui sera un enjeu plus que jamais majeur. A ce titre, la Défenseure des droits alerte sur la politique de numérisation à outrance, qui exclut les plus pauvres, notamment, et particulièrement en milieu rural. Il est donc regrettable que ce budget 2021 ne traduise pas cet enjeu d'accès aux droits, que nous avons déjà relevé dans cette assemblée, mais qui va s'avérer encore plus essentiel, pour l'année prochaine. Et donc, ce budget ne traduit pas un plan d'action volontaire pour permettre à chacun d'accéder aux droits auxquels il a accès. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Bien, quelques remarques, bien évidemment, vous ne serez pas étonné que je partage les arguments de Jean-Louis, et, bien évidemment, l'analyse de Daisy, c'est un bon budget. Quand on voit le niveau d'investissement, quand on voit les compétences obligatoires, sur lesquelles nous abondons, le RSA, bien évidemment, on le prévoit, puisqu'il augmente. Et vous savez qu'on a aussi des réserves, qui vont nous permettre justement de faire face, c'est ce que j'ai dit en introduction. Le secours, 3 millions de plus pour les pompiers. Les collèges, l'éducation, on n'aura jamais mis autant. Sur l'environnement, le nombre d'actions que nous faisons pour l'environnement, vous avez pu le voir lors de la dernière séance, nous avons eu la liste de toutes les opérations que nous faisons, nous voyons que nous avons des centaines et des centaines d'opérations, qui sont sur l'environnement. Alors, bien évidemment, on peut nous reprocher d'augmenter les travaux sur la voirie. Mais je pense quand même qu'une très grande majorité de Seine-et-Marnais ont besoin de voirie, ont besoin de sécurité. Et tout cela, nous ne le faisons pas, en mettant de côté ni transport public, ni le plan vélo, puisque le plan vélo vient d'être fait, nous avons une programmation sur un certain nombre d'années, qui vont donner des résultats assez rapidement. On ne peut pas dire que nous n'anticipons pas, et en plus, je pense que là-dessus, nous n'avons pas tellement de leçons à recevoir, puisque je rappellerai que, quand nous sommes arrivés, le RSA était sous-estimé de 15 millions. Donc, il a fallu reprendre sur les budgets de l'année suivante. Nous, nous ne faisons pas ça. Il n'y a pas de reliquat de dépenses de fonctionnement obligatoires d'une année sur l'autre, c'est-à-dire qu'à la fin de l'année 2020, nous aurons payé tout ce que nous devons de façon obligatoire. Donc les comptes de l'année 2021 ne concerneront vraiment que l'année 2021. Nous ne faisons pas ce genre de cavalerie. Donc, globalement, plus d'investissement, les impôts, bien évidemment, ils ont été augmentés une fois, mais si nous ne les avons pas augmentés, qu'aurions-nous fait ? Nous n'aurions rien fait, puisqu'il a fallu remettre de l'ordre dans ce qui nous était laissé. Et aujourd'hui, les politiques comme le sport et la culture, vous avez pu voir les augmentations importantes que nous proposons. Quant à la culture, Olivier nous en parlera également, vous ne pouvez pas nier les efforts que nous avons faits et ceux que nous allons

entreprendre, et surtout dans cette période de difficultés, où nous allons bien au-delà de nos compétences obligatoires, pour soutenir le monde du sport, le monde du commerce, le monde de l'entreprise, le monde de la culture. Donc, je pense que vous avez un budget qui va permettre de conforter la proximité, d'aider les personnes les plus fragiles, et surtout, de préparer l'avenir, à la fois avec un niveau d'investissement jamais atteint, et aussi avec une situation financière saine, qui permettra, dans l'avenir, de continuer l'effort d'investissement. Quant à la masse salariale, pour terminer, nous allons créer une soixantaine d'emplois nouveaux et, en gros, si jamais effectivement, la masse salariale n'augmente pas, vous savez que nous avons un gros problème de recrutement, et donc, nous sommes en train de réfléchir pour rendre les postes encore plus attractifs et ainsi permettre de remplir les dizaines de postes qui aujourd'hui nous manquent. Mais ce n'est pas un problème budgétaire, c'est un problème de recrutement et peut-être d'attractivité, problème que nous sommes en train de régler. Voilà, je pense que nous avons un bon budget 2021 et surtout, c'est un bon budget, qui permet aussi d'envisager les années suivant avec beaucoup d'optimisme.

N° 6/01

M. LE PRÉSIDENT. Alors, je vous propose de passer à la motion sur la culture et motion présentée par Olivier MORIN. Olivier.

M. MORIN. Monsieur Le Président, chers collègues, il est apparu au cours de la commission Culture du début de semaine, une idée a émergé de faire une motion, vis à vis du monde culturel. Cette idée réunissait la majorité, du moins l'unanimité des membres de la commission. Je vous propose une motion de soutien aux acteurs du monde culturel, pour la réouverture des théâtres, des cinémas et des musées. Cette motion est présentée par le groupe majoritaire et j'espère qu'il réunira l'unanimité de nos collègues. Au vu du contexte sanitaire lié à la pandémie de la Covid 19, le gouvernement a décidé de prolonger d'au moins trois semaines, la fermeture des établissements recevant du public, soit jusqu'au 7 janvier prochain, dans le meilleur des cas. Ceci impacte de plein fouet le secteur culturel, déjà lourdement pénalisé par les précédentes mesures gouvernementales. En effet, à l'échelle nationale, comme en Seine-et-Marne, les acteurs culturels se sont organisés, depuis fin octobre, pour ajuster l'accueil des publics, dans le respect strict des mesures sanitaires édictées, et pour repenser les programmations jusqu'alors envisagées pour la fin d'année. Désemparés, les acteurs culturels dénoncent, au-delà du report de réouverture, la différence de traitement avec le secteur marchand, suite à la réouverture des commerces et craignent les conséquences économiques et sociales désastreuses de cette décision pour leurs activités. En tant que partenaire privilégié du monde culturel, le Département de Seine-et-Marne entend le désarroi des professionnels concernés et souhaite les soutenir autant que possible, en complément des actions d'ores et déjà mises en œuvre, telles que le soutien aux associations culturelles ou encore à la filière cinématographique. Ainsi, le Conseil Départemental de Seine-et-Marne, Considérant que le secteur culturel n'est pas vital, il est ô combien essentiel pour nos concitoyens ;

Considérant la volonté de travailler des acteurs du monde culturel, de reprendre leurs activités au plus vite pour préserver les emplois et leur pérennité ;

Considérant la réelle capacité d'adaptation des lieux d'expression aux contingences sanitaires, pour l'accueil des publics et des programmations ;

Considérant les conséquences économiques et sociales désastreuses que pourrait avoir la prolongation des mesures gouvernementales de fermeture des lieux de culture et d'expression artistique ;

Après en avoir délibéré, le Département de Seine-et-Marne demande au gouvernement de tenir compte, avec pragmatisme, des difficultés rencontrées par le monde culturel et de rouvrir le plus tôt possible tout établissement concerné, en capacité de faire observer les mesures de protection sanitaire des publics.

Et vous a demandé, bien sûr, d'approuver.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Olivier. Avez-vous des remarques ou des commentaires ?

Mme GOBERT. Oui, j'ai une petite remarque. Effectivement, j'ai suggéré cette motion, puisqu'il y a eu un débat au sein de la commission, et je pense que les collectivités territoriales, aujourd'hui, sont celles qui soutiennent, essaient de soutenir le plus, au regard de leur programmation pour l'année 2021, le secteur culturel que, malheureusement, l'État n'est pas forcément au rendez-vous, à un certain nombre d'égards. Donc, évidemment, on soutient dans le principe de cette motion. Néanmoins, le premier considérant ne nous semble pas forcément très idoine, parce que, de fait, le secteur de la culture est relativement essentiel. Et peut-être qu'on pourrait rajouter un considérant, pour rappeler le poids économique direct de la culture sur notre économie, qui est de 47 milliards d'euros. Et aussi, considérer que l'accès à la culture est un moyen de faire République, de favoriser l'émancipation de chaque citoyen et citoyenne et de lutter contre les extrémismes. Je pense qu'aujourd'hui, plus que jamais, il faut le rappeler et c'est essentiel. Donc, il y a juste sur ce considérant, qui, à vrai dire, n'est pas très porteur pour

cette motion. Donc on aimerait bien pouvoir plutôt axer sur l'enjeu économique de la culture, mais aussi sur l'enjeu, en termes de citoyenneté.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Olivier ?

M. MORIN. Alors, je pense qu'on a répondu aux préoccupations de Julie GOBERT, car, effectivement, rappeler que, par rapport à ce qui se passe d'une façon globale, le secteur culturel n'est pas vital, par rapport et en face de la catastrophe du Covid. Mais il est bien rappelé qu'il est combien essentiel pour nos concitoyens. C'est donc un élément essentiel. Il n'est pas vital. Donc je crois qu'on résume. Se baser que sur l'économie nous a paru un petit peu... Nous le rappelons, d'ailleurs, « conséquence économique » dans le dernier considérant. Donc, on est bien conscient de tout cela. On ne voulait pas rentrer dans un débat mercantile. Donc, je pense que globalement, cette motion était surtout faite pour demander la réouverture des salles de spectacles, par les personnes du spectacle, théâtres, musées et cinémas. C'était vraiment le minimum, puisque des efforts ont été faits par tous ces acteurs de la vie culturelle, avec des précautions. Et donc, il nous a paru ne pas vouloir rentrer dans des détails, qui ne feraient pas l'objet d'une motion. Une motion, c'est quand même quelque chose de global, de général et qui permet aussi de ne gêner personne. Et donc, je pense que les élus de la majorité, comme les élus de l'opposition, peuvent se retrouver dans cette motion.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Olivier. D'autres remarques ? Non ? Donc, je vous propose de passer au vote de la motion. Quels sont ceux qui sont contre ? Abstention ? Très bien, merci, merci.

M. LE PRÉSIDENT. Alors, Olivier a toujours la parole avec le mémoire 6/01, qui concerne les archives... Euh oui, oui, je pense que c'est le budget.

M. MORIN. Je ne voulais pas être trop long, parce que les chiffres ont déjà été rappelés, tant par Daisy, que par Jean-Louis THIERIOT, ou par Monsieur le Président, mais je voudrais attirer l'attention sur quelques éléments, concernant la culture pour notre Département. Ces dernières années, nous avons souhaité faire de notre Département une terre où la culture et le patrimoine s'allient pour offrir à chaque Seine-et-Marnais un cadre de vie attractif, inspirant et enrichissant. C'est pour répondre à cette ambition que nous avons réorienté la politique culturelle, menée jusqu'alors, pour l'enrichir de nouveaux rendez-vous, et surtout, la rendre accessible au plus grand nombre, car, pour nous, la culture ne saurait être parcellaire, inégalitaire, voire élitiste. Elle n'a de sens que si elle est accessible à tous. Ce postulat, nous l'avons d'ailleurs réaffirmé, en juin dernier, par l'adoption du Schéma de la lecture publique, visant à mailler l'ensemble de la Seine-et-Marne en bibliothèques et en médiathèques, pour que chacun ait accès à un lieu de culture public, sur l'ensemble du territoire. Pour nous, la politique culturelle ne saurait également être le parent pauvre de nos politiques publiques, ni même une simple variable d'ajustement du budget départemental. Nous avons au contraire souhaité en faire une des clés de voûte, destinées à faire rayonner les spécificités de notre territoire et, bien entendu, de ses habitants, ambition qui se matérialise notamment au travers des 42 millions d'euros, que nous avons mobilisés de manière volontariste, pour mener à bien nos objectifs en matière culturelle, depuis 2015. La Seine-et-Marne est en effet riche de nombreux talents artistiques, que nous nous devons d'accompagner sur le devant de la scène et d'un patrimoine unique, que nous nous engageons à valoriser, à entretenir et à transmettre aux jeunes générations. C'est ce rôle que nous avons joué et réaffirmons aujourd'hui, au travers de ce nouveau budget primitif, pour lequel nous dédierons plus de 10 millions d'euros en crédits de paiement, contre 9 millions, soit 2,6 pour cent d'augmentation. Je reprends des détails qui ont peut-être été exposés. Il y a 2,6 millions en investissement, contre 2,5 millions au BP 2020, soit une augmentation de 3,4 pour cent, pour valoriser notre patrimoine, 1,8 million, pour accompagner les projets scientifiques et culturels de nos musées, 250 000 euros pour favoriser le développement culturel, 228 000, pour développer la lecture publique, 261 000, et pour

enrichir les collections des archives, 38000. 7 554 000 en fonctionnement, contre 7 376 000 au BP 2020, plus 2,4 pour cent, en faveur du développement culturel, 4,8 millions d'euros, du patrimoine 979 000 euros, des musées 691 000, de lecture publique 751 000 et archives 287 000. Comme vous pouvez aisément le constater, ce budget repose sur deux orientations majeures chères à mon cœur, que sont l'aménagement culturel du territoire, avec une attention particulière aux territoires ruraux, et l'accès des Seine-et-Marnais aux pratiques culturelles et artistiques, qui contribuent à offrir une meilleure qualité de vie, tout en renforçant l'attractivité d'un territoire. En matière culturelle, comme tout le reste, je n'ai pas peur de l'affirmer, les engagements que nous avons pris sont désormais des engagements tenus. Je vous remercie de votre attention et vous propose désormais de passer au vote de ce rapport.

M. LE PRESIDENT. Pour la commission des finances ?

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Très bien, quels sont ceux qui sont contre ce budget ? Abstention ? Ah, alors attendez, on reprend. Quels sont ceux qui sont contre ? D'accord, OK.

Mme MARGATE. Contre.

M. LE PRESIDENT. Marianne, contre.

Mme GOBERT. Contre également.

M. ÉBLÉ. Oui, contre, bien sûr.

M. LE PRESIDENT. OK, très bien, merci. Alors, le 6/02, c'est le budget boutique. Olivier ?

M. MORIN. Merci à l'opposition pour la culture, pour la définition de la culture et de la solidarité départementale. Alors, pour la boutique, il y a un budget des boutiques des différents quartiers...

M. ÉBLÉ. Vous pouvez nous remercier, mais vous ne pouvez pas méconnaître qu'on soit en désaccord.

M. MORIN. Non, Monsieur le Président, c'est comme ça.

M. ÉBLÉ. Voilà, c'est comme ça, absolument.

M. MORIN. Simplement, vous auriez pu vous abstenir.

Votent contre M. Smaïl DJEBARA, Mme Monique DELESSARD, Mme Julie GOBERT, M. Vincent ÉBLÉ, Mme Virginie THOBOR, M. Jean LAVIOLETTE ainsi que Mme Marianne MARGATE et M. Bernard CORNEILLE.

N° 6/02

M. LE PRÉSIDENT. Alors, sur le budget boutique 2021, ça concerne les boutiques des musées départementaux, du château de Blandy pour 421 395, c'est la dépense des recettes, à hauteur de ce montant. Il m'a demandé de bien vouloir approuver cette prévision budgétaire, puisqu'on n'est jamais sûr exactement du montant que l'on peut récolter.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Pour les finances, Daisy ?

Mme LUCZAK. Conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, y a-t-il des votes contre ? Alors contre les boutiques ?
OK. Abstention ?

Votent contre M. Smaïl DJEBARA, Mme Monique DELESSARD, Mme Julie GOBERT, M. Vincent ÉBLÉ, Mme Virginie THOBOR, M. Jean LAVIOLETTE ainsi que Mme Marianne MARGATE et M. Bernard CORNEILLE.

N° 6/03

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Alors, le budget Gaïa.

M. MORIN. Alors, le budget Gaïa. C'est le budget annexe Gaïa, qui dépend des archives départementales. C'est une offre de service pour les Départements, déjà pour le Département de Seine-et-Marne et pour tous les autres Départements qui peuvent acheter une technicité numérique, pour faire fonctionner les archives. Donc cette année, ou l'année prochaine du moins, il nous a demandé une inscription de crédits, qui nous sont proposés à hauteur d'une somme de 277 000,05 en exploitation et de 10 000 euros en investissement.

M. LE PRÉSIDENT. Daisy, pour les comptes ?

Mme LUCZAK. Conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, y a-t-il des votes contre ? Bien, abstention ? Merci.

Votent contre M. Smaïl DJEBARA, Mme Monique DELESSARD, Mme Julie GOBERT, M. Vincent ÉBLÉ, Mme Virginie THOBOR, M. Jean LAVIOLETTE ainsi que Mme Marianne MARGATE et M. Bernard CORNEILLE.

N° 6/04

M. LE PRÉSIDENT. Le 6/04, c'est la convention entre le Département et Act'art. Laurence ?

M. MORIN. Je ne prends pas part au vote.

Mme PICARD. Oui. Alors, concernant ce mémoire, il est proposé d'approuver le projet de l'association, la convention correspondante, ainsi que l'attribution de la subvention départementale pour l'année 2021. Le projet d'Act'art est tourné vers le développement des présences artistiques sur le territoire. Act'art intervient dans une logique de complémentarité. Essentiellement orientée vers le milieu rural, elle crée les conditions d'une présence artistique, dans les secteurs dépourvus de structures professionnelles, par la mise en œuvre de résidence d'actions culturelles, la diffusion de spectacles, le développement d'actions à destination du jeune public, l'organisation de la journée de réflexion collective et d'information à destination des élus et des professionnels.

Donc le projet d'activités développées en 2021 s'articule autour de ces thèmes, résidences d'actions artistiques sur les territoires ruraux et urbains, diffusion et création de spectacles, arts visuels, jeunes publics, le numérique et la micro-folie itinérante, l'accompagnement des acteurs et des territoires. Et puis, sur le volet social et solidaire, Act'art poursuit sa coopération avec les Maisons départementales des solidarités. En 2021, Act'art sera présente dans 3 MDS. En 2021, le budget prévisionnel de l'association s'élèvera à 1 014 786 euros. La subvention du Département de Seine-et-Marne s'élèvera à 1 185 000 euros, soit 73 pour cent du budget prévisionnel 2021.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Laurence. Pour les finances, Béatrice ?

Mme RUCHETON. Avis conforme de la commission des Finances.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Quels sont ceux qui sont contre ? Abstentions ? Donc unanimité, et je rappelle qu'Olivier MORIN ne prend pas part au vote. Merci.

N° 6/05

M. LE PRÉSIDENT. Alors, le 6/05, c'est l'avenant entre le Département et l'association Rempart Ile de France. Olivier ?

M. MORIN. Oui, il s'agit d'un avenant qui fait que, tous les ans, on revote la subvention, que l'on donne à l'association Rempart. Une convention de trois ans, et on est donc là dans la troisième année, et on vous demande de bien vouloir voter la subvention à Rempart pour 18.000 euros. Rempart, je pense que tout le monde connaît, c'est une association qui aide à la consolidation, rénovation du patrimoine et qui rend de grands services à un certain nombre de collectivités de notre département.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Pour les finances, Béatrice ?

Mme RUCHETON. Avis conforme à la commission des Finances.

M. LE PRÉSIDENT. Bien. Y a-t-il des votes contre cette subvention ? Abstention ? Unanimité, merci.

N° 6/06

M. LE PRÉSIDENT. Politique départementale en faveur de l'entretien et de la restauration du patrimoine monumental. Olivier ?

M. MORIN. Alors, Président, il s'agit d'une distribution complémentaire de quatrième répartition des crédits pour l'entretien du patrimoine monumental. Il est prévu une nouvelle distribution pour 287 053 euros. Vous avez le détail des biens qui sont concernés et donc il vous est demandé de bien vouloir voter favorablement pour cette répartition.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Béatrice ?

Mme RUCHETON. Avis conforme à la commission des Finances.

M. LE PRÉSIDENT. Bien. Donc pas de problème, pour l'attribution de ces subventions ? Tout le monde est d'accord ? Très bien, merci.

N° 6/07

M. LE PRÉSIDENT. Ce sont des acquisitions d'œuvres et de biens mobiliers de la collection Rosa Bonheur. Olivier ?

M. MORIN. Il s'agit d'un rapport et d'une délibération importante dans le sens que tout le monde connaît le château de By et le château de Rosa Bonheur, qui est situé à Thomery. Lors de l'achat de cette résidence par Madame BRAULT, il était prévu, dans l'acte d'achat, un différé pour acheter le mobilier, qui appartenait au château et qui appartenait à Rosa Bonheur. Il s'est avéré, au bout de trois ans, donc à l'expiration des trois ans, que Madame BRAULT ne pouvait pas acquérir l'ensemble de la collection. Donc il est avéré, elle fait appel au Département et, en accord avec le Président, elle a proposé, excusez-moi, le Département a proposé d'acquérir, à la valeur indiquée dans l'acte de vente, l'ensemble de la collection de Rosa Bonheur. Et donc, c'est ce qui vous est proposé aujourd'hui, d'accepter d'acheter la collection Rosa Bonheur à la succession aux ayants droit d'Anna KLUMPKE, qui avait été légataire de l'artiste. Mais ils envisageaient, bien entendu, si on n'achète pas et si on ne fait pas de ce geste, que toutes les collections de Rosa Bonheur des tableaux, etc., soient vendues dans le monde entier, et donc ferait en sorte que ce château, qui est aujourd'hui un élément important de l'attractivité du département, ne voit pas cette attractivité récompensée, en voyant cette collection disparaître. Donc il vous est demandé de voter, pour un montant de 354 590 euros, l'achat de cette collection, je redis bien la valeur indiquée dans l'acte de vente. Il n'y a pas eu de moins ou plus-value, ça remonte à trois ans, donc il n'y a pas de grandes variations de valeur estimée à dire d'expert, et il y aura une convention qui sera passée, une convention de dépôt, comme ça se fait habituellement, et la collection pourra donc rester au château et rester en Seine-et-Marne et sera la propriété du Département. Je vais vous demander de bien vouloir approuver ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT. Béatrice, pour les Finances ?

Mme RUCHETON. Avis conforme de la commission des Finances.

M. LE PRÉSIDENT. D'accord. Y a-t-il des votes contre ?

M. EBLE. Monsieur le Président ? Est-ce qu'il est possible de dire un mot ?

M. LE PRÉSIDENT. Oui, oui, bien sûr.

M. EBLE. Merci Président. Oui, simplement, j'entends, évidemment, la cohérence de la démarche. Elle est tout à fait intéressante et utile, compte tenu du rôle que ce monument joue désormais dans l'attractivité touristique et de culture patrimoniale de la Seine-et-Marne. Donc, il n'y a pas de désaccord de fond du tout, bien au contraire. Il y a néanmoins une petite interrogation de ma part, sur le fait que l'on nous indique que la convention indispensable pour donner du sens à cette acquisition publique des collections, cette convention, évidemment, son contenu est tout à fait essentiel. Personnellement, je regretterais que nous ne soyons pas en capacité, au moment de décider de l'acquisition, de connaître ce qui figurera dans cette convention, de façon à nous assurer de la permanence, évidemment, de la présentation de ces collections au public, par exemple. Cette convention me semble être un élément substantiel du dispositif global et donc je regrette qu'il y ait dissociation entre la décision d'acquisition que nous prenons aujourd'hui et la convention qui est annoncée pour sans doute les mois prochains. Voilà. Néanmoins, pour ma part, ce sera un vote favorable. Mais je voulais souligner en séance ce petit point.

M. LE PRÉSIDENT. Tout à fait, j'entends bien, mais il y avait une question d'urgence et donc la convention, alors on verra si on la soumet à l'Assemblée, mais je pense que oui, mais il y avait une urgence pour cette acquisition. Il fallait qu'on ait pris une position avant la fin de cette année et donc on n'a pas eu le temps de gérer cette convention avec Madame BRAULT, mais c'est une convention de dépôt habituelle et sur lesquels, bien entendu, on aura une attention particulière compte tenu de la spécificité de l'ensemble. Mais on retient votre réflexion, cher Vincent. Et donc, ça ne nous a pas échappé, on fera en même temps cela, dans un deuxième temps. Mais avant, peut-être, de clôturer sur ce rapport, j'ai oublié de, on avait une

petite présentation des éléments et des objets que nous allons acquérir, et je demanderai à Monsieur BIZEUL de nous présenter ça, en 30 secondes, si possible. Et il y a Monsieur THIERIOT qui demande la parole aussi.

M. THIERIOT. Je souhaitais simplement souligner à quel point c'était une initiative indispensable. On a cette chance, dans le sud de Seine-et-Marne, d'avoir, à la fois, le Château de By où Rosa Bonheur a peint, et une bonne partie des œuvres qui s'y trouvent. C'est assez rare, puisqu'on sait que, très souvent, ce n'est pas le cas. Je salue vraiment la réactivité du Département sur ce sujet. J'entends ce que dit Vincent Eblé, il a raison, il faudra effectivement que la convention soit abordée, mais c'est aujourd'hui important, c'est devenu un vrai facteur d'attractivité, avec les manifestations qui ont lieu, dans ce château de Rosa BONHEUR. Et voilà, cette réactivité fait plaisir à voir.

M. LE PRESIDENT. Alors merci. Hervé, en quelques secondes.

M. BIZEUL. Quelques secondes, pour vous donner une idée un peu plus précise de ce que représente cette collection. L'Atelier Rosa BONHEUR se trouve, donc la partie que vous voyez sur la droite de la diapo, on en découvre l'intérieur, avec les abords de l'atelier. Sur la première diapo, le bureau de Rosa BONHEUR, qui fait partie de la collection. Il s'agit d'une collection à la fois, comme Olivier MORIN l'a rappelé, d'œuvres, mais également d'objets et de mobilier. On peut voir là la diversité des œuvres et des objets. On peut rappeler que l'Atelier Rosa BONHEUR est labellisé « Maison des illustres » depuis 2011, et qu'on doit son architecture à Jules SONIER, que Rosa BONHEUR avait sollicité, bien connu, en Seine-et-Marne, pour la chocolaterie Menier, et notamment à la ferme du Buisson. On va reprendre le cours inverse de la présentation, pour découvrir l'atelier lui-même. Voilà, donc là, vous avez une vue d'ensemble de l'atelier, où vous pouvez distinguer deux des principales toiles qu'on va voir de plus près dans un instant, avec, notamment, sur la première diapo, *La course de chevaux sauvages*, qui est donc une œuvre inachevée de Rosa BONHEUR, qui est la pièce maîtresse de la collection estimée à 70 000 euros. Et sur la dernière diapo, le portrait de Rosa BONHEUR, peint par Anna KLUMPKE, qui est la légataire, élève et légataire universelle de Rosa BONHEUR, et donc estimé à 25 000 euros, et ce *Cheval blanc* estimé à 7 000 euros. Voilà, au total, 240 pièces différentes.

M. LE PRESIDENT. Merci, merci de cette présentation, et je vous rappelle qu'il était envisagé qu'il y ait une exposition Rosa BONHEUR, au Musée d'Orsay, je crois en fin d'année 2021. Ou une partie certainement de ces toiles, que nous allons acquérir pourraient peut-être... En tous les cas, Rosa BONHEUR sera à l'honneur au Musée d'Orsay. Quels sont ceux qui sont contre cette acquisition ? Abstention ? Très bien, merci.

N° 1/01

M. LE PRÉSIDENT. Alors, je vous propose de revenir au mémoire numéro un. Donc, le budget du développement local, et je passe la parole à Olivier.

M. MORIN. Merci, Monsieur le Président. Pour vous dire, sur ce budget, que les dépenses de fonctionnement atteindront 1,9 million d'euros. Vous savez que les dépenses de fonctionnement, c'est d'abord, et surtout, le reversement au CAUE d'une partie de la taxe d'aménagement, pour 1 300 000 euros. Souligner également que le Département continuera à accompagner, et c'est très important, le fonctionnement de Seine-et-Marne numérique, avec une subvention de fonctionnement de 260 000 euros. J'en profite, évidemment, Président, pour remercier le Département. Cette aide importante et souligner à mes collègues Présidents d'EPCI, il y en a un certain nombre dans cette assemblée, que si le Département n'apportait pas une aide de ce niveau, les contributions des EPCI augmenteraient de 30 pour cent. Donc merci encore pour l'investissement du Département. Vous dire également qu'en fonctionnement, nous continuerons à accompagner les PNR du Gâtinais français et de la Brie et deux Morins. Et pour terminer, un petit mot important sur une étude, qui va être lancée en 2021. Vous vous souvenez que nous avons conditionné notre soutien à l'avenant numéro 9, avec la convention Disney, au lancement d'une grande étude prospective sur l'avenir des commerces, autour du Val d'Europe. L'Etat nous accompagne, y compris en apportant une subvention de 25 000 euros au le lancement de cette étude, et je sais que les agglos et les intercommunalités proches du Val d'Europe sont toutes intégrées dans cette démarche, et c'est important de le souligner. Voilà pour le fonctionnement. Sur l'investissement, ce sera une année, Jean-Louis Thieriot l'a dit tout à l'heure, une année record, avec pratiquement 31 millions d'euros d'AP ouvertes en investissement. Notre politique contractuelle continue à se déployer. Jamais autant de contrats ruraux, les contrats intercommunaux de développement pour leur seconde génération qui, tout doucement, sont négociés avec l'ensemble des intercommunalités, le Fonds d'équipement rural, vous savez, Daisy l'a rappelé tout à l'heure, qui a été un grand cru cette année, avec un nombre record de dossiers, et le fonds d'aménagement communal pour les communes de plus de 2 000 habitants, avec 5 millions d'euros, qui prend son envol. Toujours, évidemment, l'aide au PNR du Gâtinais français. Et enfin, un tout dernier mot, pour vous dire que nous ouvrirons à nouveau 4 millions d'euros d'AP, qui permettront à Seine-et-Marne Numérique de poursuivre le déploiement de la fibre optique, et, Président, si vous en êtes d'accord, je voudrais vous donner une information importante. Vous savez que depuis quelques mois, notre délégataire Covage était en négociations avancées avec le groupe Altice, la maison mère de SFR, dans un processus de rachat. La Commission européenne est intervenue sur ce processus, au titre du droit de la concurrence européen, a imposé un fonds d'obligations, moyennant quoi, aujourd'hui, ce rachat a été acté. Donc, Altice a racheté Covage, pour la partie « C'est ma fibre ». En revanche, la Commission européenne a imposé, dans un délai d'un an, la revente de la DSP Sem@for, qui sera donc cédé, par Altice, dans un délai d'un an. C'est important de le souligner, parce que vous savez que Sem@for alimente aujourd'hui des centaines de sites publics, d'équipements publics et d'entreprises. Donc évidemment, je ne dirai pas une inquiétude, mais ce découpage nous obligera à beaucoup de vigilance, dans les mois qui viennent, pour faire en sorte que le déploiement de la fibre reste une grande réussite en Seine-et-Marne. Nous avons un avantage comparatif, par rapport à d'autres départements, c'est la maturité du déploiement, puisqu'aujourd'hui, 60 pour cent des prises FTTH sont déployées, avec un taux de pénétration de 40 pour cent. Donc aujourd'hui, on a 200 000 prises déployées, ce qui correspond à plus qu'un département moyen français. Et on a 40 pour cent de ces 200 000 prises, pour lesquelles il y a un abonné. Donc, une maturité du réseau qui fait qu'on est assez serein. Mais ce rachat nous imposera, comme nous l'avons signalé aujourd'hui, une grande vigilance dans l'année qui vient.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Olivier. Pour les finances, Daisy ?

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Merci. Y a-t-il des votes contre ce budget ? Alors, il y a une intervention, qui est-ce qui intervient ? Vincent ?

M. EBLE. Monsieur le Président, mes chers collègues, en 2015, vous n'aviez pas, on peut le dire sans méchanceté, puisque nous l'avons constaté au jour le jour depuis cinq ans, vous n'aviez pas de projet, vous n'aviez pas de projet, à l'exception d'un seul, dans le domaine qui nous intéresse à l'instant, l'aide aux communes. Le Président BARBAUX y tenait beaucoup, il y tenait, je crois, sincèrement. Il nous a expliqué donc, je dirais quasiment quotidiennement, que cela serait plus simple et que l'engagement départemental serait ainsi plus puissant que par le passé. Vous aviez annoncé, donc, de la simplicité. Vous le savez, ça se discute aussi. Création des CID, puis détricotage des CID, qui perdurent néanmoins, qui, en perdant l'intégralité de leur diamètre d'intervention, est en partie remplacé par le Fonds d'aménagement communal. Vous avez cumulé les dispositifs pour mettre en place votre projet politique, qui est, du moins, c'est comme ça que nous le percevons, je crois que vous l'avez compris, l'effacement de l'institution départementale dans les politiques contractuelles. Parler de politiques contractuelles et de développement local, est même, en soi, depuis 2015, une forme d'hérésie. Il n'y a pas plus de politique contractuelle que de développement local. Il y a des chèques du Conseil Départemental vers les communes, charge à elles de savoir comment l'utiliser. Vous le savez, nous ne partageons pas cette vision des choses, nous ne la partagions pas en 2015, nous partageant toujours pas. L'autonomie des collectivités territoriales, les unes par rapport aux autres, implique du respect. Pour nous, c'est respecter son interlocuteur, que de fixer des priorités départementales et de discuter avec lui. C'est ça aussi qui donne du sens. La politique de développement local ne peut pas être un pointillisme, laissé à la volonté des assemblées communales, dont la vision ne peut pas être une vision départementale. Sinon, malheureusement, cela ne sert à rien d'avoir des élus départementaux. Mais nous le savons aussi, les politiques contractuelles ne sont pas que des échanges d'idées et de points de vue. Elles sont utiles à l'attribution des subventions sonnantes et trébuchantes. Vous portez une enveloppe à un peu plus de 30 millions d'euros. C'est bien, mais vous n'aurez pas le temps, jusqu'en juin, de les engager. En 2020, vous aviez prévu 29,8 millions, mais il est probable, après le feuilleton interminable des municipales et celui, plus douloureux encore, de la crise sanitaire, qu'ils ne l'aient pas été non plus, ces 29,8. Mais pour être bons joueurs, nous avons pris en compte les sommes, que vous annoncez dans les BP 2020 et 2021. Nous y avons ajouté les sommes effectivement versées et constatées, dans les comptes administratifs du mandat. Force est de constater que la moyenne de votre effort en direction des collectivités, sur le mandat, même si on prend en compte la prévision 2020, que nous savons, je le répète, trop importante, et la prévision de campagne 2021, s'élève, cette moyenne, à 25,3 millions d'euros, soit 1,6 million de moins que le compte administratif 2014. Donc, la conclusion que nous en tirons, et que vous ne pourrez pas contredire, ce n'est ni plus simple, ni plus d'argent, seulement l'effacement des politiques et de la volonté départementale. Vous décidez également de baisser la subvention à Seine-et-Marne Numérique, de l'ordre de 11 pour cent. C'est important, notamment alors que l'effort à entreprendre est d'autant plus complexe et important, que nous arrivons vers la fin du déploiement. Si j'étais taquin, et vous savez que je le suis parfois, vous me direz que c'est très bien, on vous dirait que c'est très bien de faire une vidéo sur la Seine-et-Marne en Grand. Mais ce serait encore mieux que l'ensemble des Seine-et-Marnais et Seine-et-Marnaises puisse les télécharger. Je profite de mon intervention pour vous dire mon scepticisme, quant à l'inscription budgétaire de 800 000 euros, au titre de la taxe additionnelle à la taxe de séjour, à laquelle vous faites référence au point 1/04, et qui prend comme base le million budgété en 2020 et qui n'a pas de réalité matérielle aujourd'hui. Nous le savons, un grand nombre d'EPCI ont fait le choix de suspendre le prélèvement ou de suspendre la taxe de séjour elle-même, depuis le premier confinement, et il y a fort à parier que cette mesure pour

2020 soit reconduite en 2021. Or, cela paraît logique. Une taxe additionnelle ne peut s'appliquer que sur une taxe de base, et une taxe recouvrée, puisque les EPCI recouvrent, pour nous, la part additionnelle de la taxe. Voilà, en quelques mots, « mes », mais je dirais « nos » observations, car elles sont celles, évidemment, du groupe, auquel j'appartiens, sur le projet de budget 2021, du chapitre développement local, auquel, sans surprise, nous nous opposerons.

M. LE PRESIDENT. Merci. Olivier.

M. MORIN. Oui, Président. Sans être trop long, cher Vincent, comme d'habitude, ou comme souvent, plus exactement, vous n'écoutez pas ce qui est dit. Premier élément, sur le déploiement de la fibre optique, j'ai rappelé, mais je le redis, puisque, manifestement, vous étiez occupé, pendant mon propos liminaire, la Seine-et-Marne...

M. EBLE. Pas du tout. J'écoute très bien.

M. MORIN. Voilà. Mais vous allez écouter une deuxième fois.

M. EBLE. Peut-être.

M. MORIN. Ça ne vous fera pas de mal. La Seine-et-Marne a déployé 200 000 prises, c'est un des départements les plus en avance, sur le plan national.

M. EBLE. Ça je le sais très bien.

M. MORIN. S'il vous plaît, ça mérite qu'on s'écoute.

M. EBLE. Oui, absolument.

M. MORIN. On va s'écouter.

M. EBLE. Vous voyez bien que j'écoute, puisque ça me fait réagir.

M. MORIN. Donc, avec 40 pour cent de taux de pénétration, ce qui correspond à près de 80 000 abonnés aujourd'hui en Seine-et-Marne, et il ne vous a pas échappé non plus que le Département, pour aller chercher le dernier pourcent de prises dites isolées, a budgété 7 millions d'euros par une convention qui a été signée entre le Département et la Seine-et-Marne Numérique. Premier élément. Deuxième élément, vous évoquez le respect. Je ne sais pas s'il vous arrive de croiser beaucoup de maires, mais, pour les collègues qui croisent les maires aujourd'hui, je pense qu'il y a non seulement un grand respect et un grand soutien à la politique contractuelle, qui est menée par le Département depuis cinq ans. Je terminerai simplement par vous rappeler que quand vous avez quitté les affaires, il y avait zéro contrats ruraux signés, et la politique contractuelle que vous aviez mis en place était une véritable usine à gaz de recyclage de crédits, dans lesquels les élus ne se retrouvaient pas du tout. Donc quand on a un bilan de cette nature, on est un peu modeste, je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. Très bien. Simplement un mot sur la simplification, vu le nombre de dossiers qui sont traités, vu le nombre de contrats, par exemple les contrats FER, c'est plus de 900, etc. Je ne pense pas que la complexité soit un problème pour les maires, s'il y avait complexité, au contraire, je pense que c'est relativement facile. Et, dans une période de crise, permettre justement aux collectivités locales d'investir localement, de faire travailler les petits entrepreneurs locaux, ça a aussi une vertu à ce niveau-là. C'est aussi la confiance que nous avons, pour l'aménagement de leur commune, envers les élus locaux, parce que ce qui est bon pour les communes, obligatoirement, est bon aussi pour l'attractivité du département. Et je terminerai simplement avec un chiffre, c'est le taux de réalisation des crédits inscrits sur la politique contractuelle. En fin de compte, sur l'année 2020, nous aurons réalisé plus de 99 pour cent de ce que nous avons inscrit. Comme quoi, nous sommes tout à fait dans la bonne norme. Alors, je vous propose de passer au vote. Quels sont ceux qui sont contre ? J'ai compris qu'il y en avait un certain nombre. Très bien. Abstention. Parfait, merci.

Votent contre M. Smail DJEBARA, Mme Monique DELESSARD, Mme Julie GOBERT, M. Vincent ÉBLÉ, Mme Virginie THOBOR, M. Jean LAVIOLETTE ainsi que Mme Marianne MARGATE et M. Bernard CORNEILLE.

N° 1/02

M. LE PRÉSIDENT. Alors, le 1/02, c'est l'agriculture.

M. MORIN. Oui, merci, Monsieur le Président. Sur ce budget, quelques éléments saillants à retenir. Tout d'abord, vous rappeler que nous continuons à abonder le fonds d'indemnisation, qui avait été créé en 2016, qui permet d'aider, le cas échéant, et la dernière fois que cela a été fait, c'était en 2018, les agriculteurs victimes d'inondations et, j'insiste là-dessus, non naturelles. Ça, c'est le premier élément. Ensuite, le Département continue à soutenir, par le biais de subventions à hauteur de 123 000 euros, l'ensemble de ces grands partenaires. C'est le cas des Jeunes Agriculteurs, c'est le cas du service de remplacement, qui fait un travail très, très important, l'Association des éleveurs et producteurs de lait de Seine-et-Marne, la Fédération régionale des coopératives d'utilisation de matériel agricole, les CUMA, la FDSEA, elle-même. Un mot aussi, pour vous dire une petite évolution cette année, puisque vous vous souvenez que l'année dernière, à la demande de l'ensemble des acteurs de l'agriculture biologique, nous avons souhaité voter une subvention unique au Pôle Abiosol et au GAB.

Cette année, il a un peu un peu de difficultés relationnelles entre les différentes structures de la grande filière biologique, et donc, à la demande du Groupement des agriculteurs biologiques d'Ile de France, le GAB, cette année, ces subventions seront scindées en deux parties, une partie pour le pôle Abiosol, et une partie pour le GAB, qui retrouve donc son autonomie.

Un mot également pour vous dire, qu'évidemment, nous l'avons voté à la dernière séance, nous soutiendrons la Chambre d'agriculture, par le biais de la convention d'objectifs, avec une subvention importante de 486 800 euros.

Nous continuerons à insister sur la filière bois, avec l'animation des stratégies locales de développement forestier, que nous apporterons une subvention de 50 000 en fonctionnement pour rémunérer les premiers agents qui seront recrutés pour faire fonctionner la SPL, notre plateforme d'approvisionnement des collèges et des lycées. Un mot pour vous dire également que le versement de l'apport en capital du Département, donc de 4 600 000 euros sur cette SPL, et de la région Ile de France est en cours ces jours-ci. Et puis enfin, nous y reviendrons tout à l'heure, 150 000 euros de crédits, pour alimenter un fonds d'urgence à la filière agricole, notamment pour aider les jeunes agriculteurs qui cultivent la betterave, nous y reviendrons tout à l'heure. Voilà pour le fonctionnement. Pour l'investissement, qui s'établit à 930 000 euros, toujours, évidemment, les aides aux investissements forestiers, pour 60 000 euros d'AP, et 30 000 euros de CP en 2021. 270 000 euros de subventions, pour la plateforme d'approvisionnement, pour notamment lancer la maîtrise d'œuvre de construction des bâtiments. La subvention de 267 000 euros à la Chambre d'agriculture, en investissement, et enfin, nos grandes politiques en matière de défense de la biodiversité, avec 100 000 euros de crédits pour les MAEC biodiversité et également 166 000 euros, c'est très important, de crédits pour l'aide à la transition écologique, en matière d'investissement agricole.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Olivier. Daisy, pour les Finances ?

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ?

Mme GOBERT. Juste une petite prise de parole.

M. LE PRÉSIDENT. Ah, qui est-ce qui parle ? Ah, Julie.

Mme GOBERT. Il y a Marianne et moi qui souhaitons parler.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Laquelle commence ? Julie ?

Mme GOBERT. Je peux commencer, si vous le voulez bien, Monsieur le Président. Donc, sur le volet agricole, nous nous félicitons évidemment que la plateforme d'approvisionnement, à laquelle le Département travaille depuis plusieurs années, puisse enfin se concrétiser en 2021. Parce que, de fait, c'est un beau projet, qui est dans l'air du temps, et qui

répond à un certain nombre d'enjeux, notamment sur la question des circuits courts. On se félicite, évidemment, que la Chambre d'agriculture soit en appui à cette stratégie. Au demeurant, et nous le verrons lors d'une prochaine délibération, l'enjeu pour l'agriculture seine-et-marnaise est de relever les défis aussi de la COP 21, et que nous pourrions en être les fers de lance, d'accompagnement de la transformation des pratiques agricoles, et d'aide aux agriculteurs, qui sont soumis à pas mal d'injonctions contradictoires. Et ce n'est définitivement pas le cas, quand bien même on a les MAEC, qui ont été soulignés. Sur ce qui est de la filière bois et de l'aide à l'investissement pour les entreprises, notamment de première transformation et d'exploitation, on a pu souligner, en commission, la problématique que l'on rencontre avec la Région. Cela fait un certain temps qu'on le souligne aussi dans cette assemblée. Il y a une vraie difficulté à réfléchir la structuration de cette filière, au niveau de l'Ile de France, et pour nous, aussi, au niveau seine-et-marnais. Or, c'est un enjeu emblématique, notamment si on veut penser en termes de circuits courts, pour les enjeux de construction en bois. Et donc, là, on est un peu à la charrette de la Région et, malheureusement, ça n'évolue toujours pas. Je remercie.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Julie. Marianne ?

Mme MARGATE. Non, je n'avais pas demandé la parole, Monsieur le Président, je votais. Voilà.

M. LE PRÉSIDENT. Excusez-moi.

Mme MARGATE. Il n'y a pas de souci. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. Olivier, vous voulez dire un mot ? Non, très bien. Donc, je vous propose de passer au vote. Alors quels sont ceux qui sont contre ? Marianne, vous êtes contre aussi. Donc contre, l'opposition. Abstention ? Très bien, merci.

Votent contre M. Smaïl DJEBARA, Mme Monique DELESSARD, Mme Julie GOBERT, M. Vincent ÉBLÉ, Mme Virginie THOBOR, M. Jean LAVIOLETTE ainsi que Mme Marianne MARGATE et M. Bernard CORNEILLE.

N° 1/03

M. LE PRÉSIDENT. Alors, le 1/03, ça concerne le budget de l'environnement. Yves ?

M. JAUNAUX. Président, chers collègues, le budget primitif de la protection de l'environnement pour 2021 s'inscrit dans la continuité de la politique que nous menons depuis plusieurs années déjà, une politique concrète et ajustée à la demande des Seine-et-Marnais, et aux besoins des collectivités. Cette politique renouvelée s'articule sur quatre grands axes. Tout d'abord, bien sûr, il s'agit de la préservation, de l'entretien et de la valorisation des espaces naturels sensibles départementaux, existants et ouverts au public. Plus concrètement, l'engagement de la collectivité, en faveur de ces espaces remarquables, a notamment permis de lancer une vaste opération de revalorisation de dix d'entre eux, ce qu'on appelle les ENS ambassadeurs, opération qui a bien évidemment vocation à se poursuivre, pour les douze autres ENS, et l'acquisition exceptionnelle de deux nouveaux sites au fort potentiel d'attractivité, je veux parler du Marais du lutin et du Marais du refuge. Au-delà de la gestion des ENS départementaux, le Département apporte également un soutien technique et financier aux collectivités dans la gestion, la préservation et la valorisation de leurs ENS et soutient, ainsi, de nombreux acteurs engagés en faveur de notre patrimoine naturel, tels que l'Office national des forêts ou l'Association de la réserve de biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais.

Notre deuxième axe, c'est bien entendu celui la protection et la gestion de la ressource en eau, sur notre territoire, à travers le Plan départemental de l'eau numéro 3, signé en 2017 et prorogé cette année jusqu'en 2024. Ces dernières années, le Département a engagé plus de 46 millions d'euros pour soutenir les collectivités et les syndicats compétents, dans la réalisation de leurs actions en lien avec l'assainissement, l'eau potable, l'entretien des cours d'eau ou la prévention des inondations. C'est aussi dans ce cadre que nous soutenons la démarche zéro phyto des collectivités, qui donne lieu, chaque année, à une cérémonie de remise des trophées du même nom, récompensant les communes n'utilisant plus de produits phytosanitaires, sur les espaces verts.

Je viens maintenant au troisième axe, qui concerne la lutte contre les dépôts sauvages de déchets, que nous menons avec détermination en lien avec la Direction des routes et plusieurs associations très impliquées sur le sujet. Ces dernières années, le Département a en effet mobilisé 5,6 millions euros pour financer les opérations de ramassage des déchets et contribuer aux actions de sensibilisation et de ramassage organisées par nos partenaires associatifs.

Enfin, notre quatrième axe vise à impulser une nouvelle dynamique en matière énergétique, pour poursuivre la transition énergétique de notre territoire. Comme vous le savez, nous avons élaboré, en lien avec Seine-et-Marne Environnement, un dispositif de conseil et d'accompagnement des particuliers à la rénovation énergétique clé en main, pour les EPCI volontaires. À ce jour, neuf EPCI proposent ce service unique à la rénovation énergétique, le SURE, et trois sont engagés dans la démarche. À partir de janvier prochain, ce service sera en grande partie financé par les certificats d'économie d'énergie, émis par les entreprises partenaires, le tout sous la supervision de l'ADEME et du Département. Pour aller plus loin et innover, nous avons également initié l'élaboration du Schéma départemental de méthanisation en Seine-et-Marne, qui a abouti, en juin 2020, à la signature d'une charte départementale Cap Métha77. Cette dernière formalise des objectifs très ambitieux, mais réalisables à l'horizon 2030, à savoir couvrir 75 pour cent de la consommation en gaz à usage résidentiel des Seine-et-marnais, et contribuer au développement des mobilités décarbonées. En plus, comme nous l'avons évoqué lors de la présentation du RAD, le Département participe également à la transition énergétique, à travers ses autres politiques publiques. Je pense, notamment, à la politique route-transports, au titre de laquelle nous développons des modes de déplacements alternatifs à la voiture solo, les mobilités douces, lancement du plan vélo et les aires de covoiturage. Je pense aussi à notre politique agricole et, singulièrement, à notre projet de plateforme d'approvisionnement, qu'on vient d'évoquer. Je pense aussi à la gestion de notre

patrimoine bâti, qui se caractérise notamment par la mise en œuvre de la certification Haute qualité environnementale et de la Charte bois de construction publique exemplaire pour cent pour cent des bâtiments neufs, et à notre politique de commande publique, ce qui nous a permis d'agir à travers la mise en œuvre de clauses environnementales dans le marché. En 2019, près de 40 pour cent des marchés passés par le Département comprenaient une telle clause. Cela, sans parler du fonctionnement interne de la collectivité, cent pour cent des bâtiments du Département sont alimentés en énergie verte, depuis 2016, et 40 pour cent des véhicules départementaux ont été renouvelés dans ce sens, dans les trois dernières années. Voilà donc quatre axes autour desquels s'articule notre politique de protection de l'environnement et que nous souhaitons poursuivre en 2021. A ce titre, le budget primitif que nous proposons s'élève à 16,34 millions de crédits de paiement, dont 13,15 millions en investissement et 3,18 en fonctionnement. L'enveloppe des crédits de paiement en investissement est quasiment reconduite à l'identique. Elle nous permettra, notamment, de financer notre soutien aux projets des collectivités et syndicats compétents, en lien avec l'assainissement, 5,12 millions, l'eau potable 5,21 millions, l'entretien et la renaturalisation des rivières 217 700, et nous permettra également de financer nos actions, en lien avec les ENS, 1,2 million et l'aménagement foncier, 418 500. L'enveloppe des crédits de paiement de fonctionnement, d'un montant de 3,18 millions, est en augmentation de 36 pour cent par rapport au BP 2020, et ce, en raison de la création d'une ligne budgétaire relative au programme Sarh, qui réceptionnera les recettes issues des certificats d'énergie, des entreprises impliquées dans ce dispositif. Outre la rénovation énergétique, cette enveloppe permettra notamment de financer le fonctionnement du laboratoire départemental d'analyses, l'entretien des ENS, le soutien à plusieurs associations impliquées dans la protection de l'environnement ou encore dans la réalisation d'actions en lien avec Cap Métha. J'étais un peu long, mais c'était assez important.

M. LE PRÉSIDENT. Oui, en effet, Yves, donc c'est un bon budget de l'Environnement. Daisy, commission des finances ?

Mme LUCZAK. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Alors, y a-t-il des interventions ? Quels sont ceux qui sont contre ? Très bien, l'opposition ? Parfait. Pas d'abstention ?

Votent contre M. Smaïl DJEBARA, Mme Monique DELESSARD, Mme Julie GOBERT, M. Vincent ÉBLÉ, Mme Virginie THOBOR, M. Jean LAVIOLETTE ainsi que Mme Marianne MARGATE et M. Bernard CORNEILLE.

N° 1/04

M. LE PRÉSIDENT. Alors, nous passons à l'attractivité avec Jérôme.

M. GUYARD. Oui, cher Président, chers collègues, le BP 2021, relatif à l'attractivité du territoire, poursuit l'ambition lancée, en 2016, avec le Livre blanc *Seine-et-Marne 2030, Île de France des possibles*, qui a posé les jalons d'une politique ambitieuse et volontariste en matière de développement économique et touristique de notre Département. Cette politique, qui reflète la stratégie pensée et menée par le Département pour créer les conditions favorables à une meilleure attractivité du territoire, promouvoir son image et sa notoriété et accompagner les forces vives qui participent à son rayonnement, entreprises, universités, acteurs du tourisme, se traduit notamment par le mandat confié à Seine-et-Marne Attractivité, pilier opérationnel de cette stratégie. Depuis 2017, nous avons ainsi pu développer et affirmer une démarche globale d'animation des bassins économie, de développement touristique, d'insertion par l'emploi ou encore d'accompagnement des filières stratégiques, qui permettent au Département de jouer un rôle d'ensemblier du territoire, tout en participant à bâtir un écosystème favorable à l'innovation et à l'accueil de nouveaux publics. Cette démarche a trouvé une nouvelle dynamique en 2020, grâce au lancement de notre marque de territoire, Seine-et-Marne, Vivre en grand, qui symbolise son identité propre, ses atouts et son ambition pour l'avenir. Attirer la lumière sur un territoire unique en Ile de France, pour en faire une terre d'accueil, idéale non seulement pour les touristes, mais aussi pour les familles, les étudiants, les médecins, les entrepreneurs et les investisseurs. L'année 2021 sera celle de l'affirmation de cette politique de marketing territorial qui, au-delà de la marque et de son appropriation par les Seine-et-Marnais, se traduira par une stratégie de création d'un réseau d'ambassadeurs, d'animation des acteurs touristiques du territoire, de renforcement de notre visibilité numérique et de valorisation de nos atouts et savoir-faire locaux.

Nous donnerons également un nouvel élan à notre stratégie de valorisation du slow tourisme, pour en faire une véritable vitrine de la Seine-et-Marne, et renforcerons ainsi notre politique d'accompagnement des filières stratégiques d'avenir du territoire. C'est donc pour poursuivre cette ambition que le budget attractivité du territoire se verra doter, en 2021, de près de 3 millions d'euros de crédits en fonctionnement, dont 2,7 millions destinés à Seine-et-Marne Attractivité, 1,7 million de subventions départementales, 800 000 de reversement de taxes de séjour et 210 000 pour IOD. Tout cela pour lui permettre de mener à bien les objectifs fixés par le Département et sur le Fonds de développement touristique, dont les dotations budgétaires s'élèvent à 1 million d'euros en autorisations de programme avec 801 649 euros exactement de crédits de paiement d'investissement. Voilà, je vous propose donc désormais de pouvoir procéder au vote de ce rapport.

Merci, Jérôme. Daisy ?

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Y a-t-il des interventions ? Non ? Alors je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Oui ? Alors l'opposition, toujours. Pas d'abstention ? Très bien, merci.

Votent contre M. Smaïl DJEBARA, Mme Monique DELESSARD, Mme Julie GOBERT, M. Vincent ÉBLÉ, Mme Virginie THOBOR, M. Jean LAVIOLETTE ainsi que Mme Marianne MARGATE et M. Bernard CORNEILLE.

N° 1/05

M. LE PRÉSIDENT. Alors, les contrats ruraux, Olivier ?

M. LAVENKA. Oui, Monsieur le Président. Donc quatre nouveaux contrats ruraux-vous sont proposés pour les communes de Champeaux, La Genevraye, Ocquerre et Sancy-les-Meaux. Vous noterez qu'il s'agit très majoritairement de projets en matière de voirie.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Jean-Marc, pour les finances ?

M. CHANUSSOT. Avis conformes.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Pas de problème sur ces contrats ruraux ?

Parfait.

N° 1/06

M. LE PRÉSIDENT. Le Fonds d'aménagement communal de La Ferté-Gaucher. Yves ?

M. JAUNAUX. Président, vous savez que c'est un fonds d'aménagement communal qui me tient à cœur, et qui concerne surtout des travaux de voirie. Deux sujets : les aménagements de la rue des Promenades et l'aménagement d'un trottoir le long de la RD 215, qu'on appelle la route de Provins, avec 300 000 euros de subventions.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, Jean-Marc, pour les Finances ?

M. CHANUSSOT Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Pas de problème particulier sur ce FAC, tout le monde est d'accord ? Très bien.

N° 1/07

M. LE PRÉSIDENT. Maintenant, celui de Coulommiers. Olivier ?

M. LAVENKA. Oui, la FAC de Coulommiers pour 1 100 000 euros, avec un bonus politique de la ville de 10 pour cent, avec, à ce stade, deux actions, une action qui consiste en l'aménagement du parking, dit des Coupe-oreilles, et ensuite, dans l'acquisition et la réhabilitation des locaux de l'ancienne Banque de France. Il faut que vous sachiez que le montant de la subvention départementale pour chacun des projets sera définitivement arrêté dans les conventions de réalisation que nous serons amenés à proposer en commission permanente, pour ne pas retarder l'avancée de ce contrat avec Coulommiers.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Jean-Marc ?

M. CHANUSSOT. Avis conforme, Président.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Pas de problème sur la FAC de Coulommiers ?
Très bien, merci.

N° 1/08

M. LE PRÉSIDENT. Celui du Châtelet-en-Brie maintenant, Olivier ?

M. LAVENKA. Oui, très rapidement, avec une subvention de 300 000 euros, compte tenu de la population de la commune. Une très belle action de réhabilitation du cœur du bourg autour de l'église, qui nous a été présentée par les élus municipaux, pour une subvention départementale de 300 000 euros.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Jean-Marc ?

M. CHANUSSOT. Avis conforme, Président.

M. LE PRÉSIDENT. Bien évidemment, Châtelet, c'est le canton de Nangis, pas celui de Fontenay. Je précise, mais vous aviez rectifié de vous-même. Pas de problème particulier sur ce contrat ?

N° 1/09

M. LE PRÉSIDENT. Alors, les CID, celui de la Communauté d'agglomération du pays de Fontainebleau, Olivier ?

M. LAVENKA. Oui, pour un sujet précis, celui de l'opération de réfection des terrains de tennis à Bourron-Marlotte. L'Agglo sollicite un délai de six mois, jusqu'au 20 juin 2021, pour demander le versement du solde de la subvention, le projet ayant pris un peu de retard.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Béatrice ?

Mme RUCHETON. Avis conforme de la commission des Finances.

M. LE PRÉSIDENT. Pas de problème pour retarder l'opération ? Merci.

N° 1/10

M. LE PRÉSIDENT. Le 1/10, donc Aménagement 77, le bilan 2019. Jérôme ?

M. GUYARD. Oui, je reprends le micro. Conformément au Code général des collectivités territoriales, on présente aujourd'hui le rapport écrit des représentants du Département au Conseil d'administration de la société d'économie mixte, la SEM Aménagement 117. Et donc, il est à noter dans ce rapport que pour la quatrième année consécutive, le résultat d'exploitation est positif. Le résultat net l'est également. Ce dernier s'élève à 178 000 euros, contre 364 000 en 2018. Et vous avez tout le rapport, voilà.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Sandrine ?

Mme SOSINSKI. Avis favorable, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Sur ce bilan, y a-t-il des votes contre ? Non. Abstention ? Non plus. Très bien, merci.

N° 1/11

M. LE PRÉSIDENT. Alors, le 1/11, c'est l'avenant entre le Département et Seine-et-Marne Numérique. Nathalie ?

Mme BEAULNES SERENI. Bien, donc, je vous disais, enfin j'essayais de vous dire que le Département a conventionné avec Seine-et-Marne Numérique, avec des autorisations de programme datées de 2014 et 2015, un premier avenant a eu lieu en 2017, afin de prendre en compte des dispositions spécifiques concernant le réseau radio, qui doit donc alimenter les communes les plus défavorisées et notamment les particuliers. L'objet de l'avenant que nous vous proposons est de proroger cette convention jusqu'au 31 décembre 2021, afin de pouvoir solder la subvention relative aux réseaux radio. Comme l'a dit Olivier tout à l'heure, donc, la société Sem@for 77 est délégataire de la DSP. Elle a prévu de moderniser 33 stations de base, afin d'apporter 30 mégabits par seconde aux particuliers isolés. Et la 33ème station ne sera achevée qu'après la période de caducité de l'après 2014. Donc, on vous demande de bien vouloir considérer, qu'à la demande du solde formulée par le bénéficiaire, devra désormais intervenir au bout de cinq ans et non au bout de quatre.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Daisy, pour les Finances ?

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Pas de problème pour cet avenant ? Bien, merci.

N° 1/12

M. LE PRÉSIDENT. Le 1/12, c'est toujours la Convention entre le Département et Seine-et-Marne Numérique, pour la mise à disposition de locaux et de personnel. Nathalie.

Mme BEAULNES SERENI. Depuis l'installation du syndicat mixte, le 1er janvier 2013, le Département a contribué chaque année à ses charges de fonctionnement, sous forme d'une valorisation des moyens et services accordés et des personnels mis à disposition. Il est donc proposé de maintenir cette contribution financière départementale pour l'année 2021, à hauteur de 115 258 euros contre 170 810 en 2020, et ceci pour tenir compte de l'autonomisation de ce syndicat et non pas pour baisser ses moyens.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Daisy ?

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Pas de problème particulier ? Tout le monde est d'accord ? Parfait.

N° 1/13

M. LE PRÉSIDENT. Le 1/13, c'est une aide exceptionnelle aux jeunes agriculteurs, Olivier.

M. LAVENKA. Oui, Monsieur le Président, vous savez que le virus de la jaunisse a fait des ravages sur les champs de betteraves, partout sur le territoire national, et particulièrement en Seine-et-Marne. Les rendements betteraviers ont diminué jusqu'à 50 pour cent. Donc ça a eu évidemment un impact considérable sur la récolte. Vous savez aussi qui a, aujourd'hui, ça fait l'objet d'un débat national, sur lequel il n'est pas utile de revenir, il n'y a pas d'alternative technique disponible à l'interdiction, qui a été levée d'ailleurs, d'apporter des intrants, pour faire face à cette pression parasitaire. Nous avons fait le choix de venir en aide aux jeunes agriculteurs engagés dans la culture de la betterave. Ils sont un peu plus d'une centaine. C'est un peu le pendant de l'aide que nous avons apportée, en 2016, aux agriculteurs, avec un dispositif extrêmement simple : une aide forfaitaire, qui dépendra à la fois de la surface agricole utile totale de l'exploitation, selon qu'elle fait plus ou moins 250 hectares, et de la proportion de betteraves dans la SAU, selon que cette proportion est inférieure ou supérieure à 15 pour cent, avec des montants d'aides que vous voyez, qui s'échelonnent entre 1 500 euros et 2 800 euros, étant entendu, naturellement, que les demandeurs, les pétitionnaires, qui sont de jeunes agriculteurs installés depuis 2017, devront s'engager à ne pas dépasser le seuil d'aide publique de 25 000 euros, au titre des réglementations européennes. C'est une aide globale de 150 000 euros, qui sera acquise par redéploiement de crédits, puisqu'une partie des crédits que nous avons envisagés pour les horticulteurs, les pépiniéristes, qui ont été en fait moins frappés par la crise du printemps dernier, n'ont pas été consommés.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Daisy, pour les Finances ?

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Tout le monde est d'accord ?

Mme GOBERT. Monsieur le Président ?

M. LE PRÉSIDENT. Qui est-ce qui parle ? C'est Julie ?

Mme GOBERT. Oui, c'est Julie. Je suis sur le grand d'accord avec Monsieur le Vice-Président. Je réitérerai ce que nous disons sans cesse. Ce dispositif est vraiment le symbole de la politique agricole que vous menez depuis 5 ans, sans volonté de préparer l'avenir. Sur la question spécifique, nous sommes devant une crise d'une filière, c'est assez important de le souligner, qui touche l'ensemble des producteurs. Vous limitez l'engagement du Département aux jeunes agriculteurs, comme s'il s'agissait d'aides à l'installation. On ne comprend pas très bien la logique derrière. Mais, évidemment, plus que cela, cette crise de la betterave est le point de départ du scandale de la marche arrière de l'Etat sur la fin programmée des néonicotinoïdes dans l'agriculture. À aucun moment, vous n'envisagez de manière un peu forte, au moins dans cette délibération, de travailler sur la projection, en termes de transition des agriculteurs. Vous ne faites pas le travail qui devrait être celui de l'Assemblée, qui prépare l'avenir du territoire, qui protège les agriculteurs et qui protège l'ensemble des citoyennes et des citoyens. Et de fait, les protéger, ce serait les accompagner vers une agriculture autre et qui respecte beaucoup plus l'environnement. Et puis, c'est une crise structurelle. Ce n'est pas simplement une crise conjoncturelle. Elle est liée aussi à l'ouverture du marché, comme vous le savez, et nous devons arrêter de nous aveugler sur ces questions-là. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. Olivier ?

M. LAVENKA. Très rapidement, on sera d'accord sur une seule chose, c'est sur les errements du gouvernement, en la matière. Pour le reste, vous savez que, dans le cadre de la convention d'objectifs avec la Chambre d'agriculture, nous préparons l'avenir, puisque la grande majorité des crédits, qui sont affectés par le biais de cette convention, le sont sur l'agronomie, et sur, justement, la diminution l'utilisation des intrants par les agriculteurs. Quant à savoir pourquoi nous aidons les jeunes agriculteurs, c'est une évidence. Ce sont les plus fragiles, ils

sont installés depuis moins de 5 ans, ce sont les plus endettés, et cette grave crise parasitaire risque de faire sombrer un grand nombre d'exploitations tenues par des jeunes agriculteurs. Voilà, c'est tout simplement une question d'efficacité et de capacité à faire face à l'urgence.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Alors, qui est contre cette délibération ? Abstention ? L'opposition s'abstient. Merci.

S'abstiennent M. Smaïl DJEBARA, Mme Monique DELESSARD, Mme Julie GOBERT, M. Vincent ÉBLÉ, Mme Virginie THOBOR, M. Jean LAVIOLETTE ainsi que Mme Marianne MARGATE et M. Bernard CORNEILLE.

N° 1/14

M. LE PRÉSIDENT. Le 1/14 concerne l'adoption du schéma d'alimentation en eau potable. Yves ?

M. JAUNAUX. Oui, Président, vous savez que dans le cas du PDE3, nous étions très intéressés par ce schéma départemental d'alimentation en eau potable, très impliqués avec l'ancienne préfète, Madame Abollivier et nous-mêmes. Et vous savez qu'on a eu un groupe de travail notamment animé par le Département avec notre service SEPOMA, avec les services de l'État, la DDT, avec l'Agence régionale de santé, l'Agence Seine-et-Marne Normandie, qui a permis de définir 44 fiches, qui permettent une sécurisation, en quantité et en qualité de nombreux territoires.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Jean-Marc, pour les Finances ?

M. CHANUSSOT. Avis conforme, Président.

M. LE PRÉSIDENT. Pas de problème sur cette délibération ? Tout le monde est d'accord pour l'adopter ? Très bien, merci.

S

N° 1/15

M. LE PRÉSIDENT. Le 1/15 concerne le PAPI de l'Essonne. Yves ?

M. JAUNAUX. C'est suite aux inondations de mai juin 2016, que ce secteur a connues. Il faut dire que la constitution d'un PAPI n'a pas été facile. Il a fallu que soit nommé un préfet coordinateur de Bassin Seine-et-Marne Normandie, en l'occurrence le préfet Combes, qu'on a eu l'occasion de rencontrer. Enfin, le PAPI est en réalisation et bien entendu, nous participerons à ce PAPI et la somme qui nous sera demandée, sera environ de 66 150 euros.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Jean-Marc ?

M. CHANUSSOT. Avis conforme de la commission des Finance.

M. LE PRÉSIDENT. Bien, tout le monde est d'accord pour le PAPI ? Très bien.

N° 1/16

M. LE PRÉSIDENT. Le 1/16 concerne le marais du Lutin. Yves ?

M. JAUNAUX. Alors c'est un beau projet. Il y a deux espaces naturels sensibles, avec le lutin et le refuge, dont j'ai parlé tout à l'heure. Au niveau du projet, il y a neuf 918 703 euros consacrés à ce projet, dont des études à 128 135, des travaux 630 568, des opérations financières pour 160 000 euros, donc 918 703. Heureusement, on a des subventions, l'Agence de l'eau pour 326 000 euros, la Région, avec deux domaines, 204 000 et 51 000, et la participation du Conseil Départemental, soit 336 742.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Béatrice, pour les Finances ?

Mme RUCHETON. Avis conforme de la commission des Finances.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, tout le monde est d'accord sur ce projet ? Parfait.

N° 1/17

M. LE PRÉSIDENT. Le 1/17, c'est la Convention entre le Département et l'Institut Paris Région. Jérôme ?

M. GUYARD. Oui, l'Institut Paris Région a sollicité un partenariat renouvelé avec les Départements 2019, qui a pris forme d'une convention cadre triennale 2019-2021, déclinée en convention annuelle. Et donc, pour cette année 2021, il vous est proposé de valider le contenu du programme d'étude de la convention annuelle, qui portera sur l'analyse de l'impact des gares du Grand Paris Express en Seine-et-Marne, deuxièmement, des enjeux de consommation foncière, à la lumière du ZAN, et enfin, de projections localisées de population de personnes âgées, à l'horizon 2030. Et donc comme en 2019 et en 2020, le coût de ce partenariat s'élèvera donc à 60 000 euros, conformément aux crédits inscrits au BP 2021.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Daisy, pour les Finances ?

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Pas de problème sur cette délibération ? Tout le monde est d'accord pour l'adopter ? Très bien.

N° 2/01

M. LE PRÉSIDENT. Alors, je vous propose d'aborder maintenant les mémoires numéro 2, avec le budget primitif concernant les ressources humaines, Andrée.

Mme ZAIDI. Merci Président. Loin d'être une simple gestion administrative de nos moyens et du personnel, les ressources internes constituent une véritable clé de voûte de notre collectivité, en ce qu'elles sont le gage de l'efficacité du service public rendu et donnent corps au projet porté par le Département. C'est pour faire de cette force un levier majeur d'efficacité de nos politiques publiques, que nous nous sommes attachés, ces dernières années, à repenser notamment les ressources humaines au service de la performance et de la modernisation de l'action publique, grâce, notamment, à un pilotage de la masse salariale plus fin et adapté aux nécessités territoriales et aux besoins réels de la collectivité, au travers de titres, tels que la GPEC ou le répertoire des métiers et des compétences, à une modernisation des outils et des modes de travail pour faciliter les pratiques des agents et un ajustement permanent aux évolutions réglementaires et aux défis sociaux. Pour favoriser l'épanouissement, à la fois personnel et professionnel, de nos 4 500 agents, une nouvelle orientation a été prise en faveur de l'accompagnement des agents, tout au long de leur parcours professionnel et d'une valorisation de leurs compétences. Grâce à la mise en œuvre effective du nouveau régime indemnitaire, la prévention des risques professionnels ou encore un plan de formation souple, enrichi et adapté à l'évolution des métiers.

Par ailleurs, notre Département a souhaité mobiliser des moyens en faveur de la transformation numérique de notre collectivité, en investissant pour la sécurisation des usages et la modernisation de notre infrastructure numérique, en réorganisant les services de la DSIN et en relançant une dynamique de projet au service de nos agents et du public.

Nous avons également renouvelé notre politique de gestion des moyens généraux, à travers un large renouvellement de notre flotte automobile départementale, axée sur les énergies vertes. Près de 600 véhicules, dont 50 véhicules électriques, une plateforme téléphonique plus efficiente et une meilleure qualité de service pour l'imprimerie et l'infographie.

Enfin, nous avons souhaité doter le Département d'une stratégie d'achat performante, responsable et contribuant au développement économique local, à travers la création en 2018, d'une direction de l'achat public, dotée d'outils de gestion adaptés et garantissant une meilleure organisation de la commande publique.

En 2021, nous poursuivons nos efforts à travers des crédits qui se situent à 219,97 millions d'euros en fonctionnement, soit une augmentation de 0,7 % par rapport au BP 2020 et 24,95 millions d'euros en investissement, soit une augmentation de 7,7 % par rapport au budget primitif 2020. Le budget consacré à ces ressources, en 2021, confirme ainsi la volonté de notre collectivité de faire des ressources humaines, une politique forte et efficiente. Au cœur de notre engagement au service de la qualité de vie des seine-et-marnais, mais également de tous nos agents.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, pour les finances, Daisy ?

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Alors, qui intervient ? Monique.

Mme DELESSARD. Oui, Monsieur le Président, chers collègues, avant de passer au sujet central de mon intervention, les ressources humaines, je veux remarquer avec vous la suppression de deux lignes budgétaires, symboliques par leur montant, mais malheureusement symboliques aussi dans votre état d'esprit. Vous supprimez, au BP 2021, les lignes fédérations syndicales des salariés, dont le budget était d'environ 70K euros en 2020, ainsi que la ligne budgétaire que nous prévoyons, habituellement à hauteur de 20K euros pour pouvoir, le cas échéant, débloquer des fonds humanitaires d'urgence. Je ne sais pas si ces suppressions sont volontaires ou non. J'espère que non, car le symbole de ces suppressions ne serait pas bon.

Ceci dit, j'en viens au fond de mon propos. Depuis 2015, les effectifs des personnels départementaux n'ont cessé d'être réduits. Qu'avez-vous gagné ? Quelques millions. Ces millions étaient économisés grâce à l'engagement des agents qui restent, mais les capacités de mobilisation de nos agents ne sont pas extensibles à l'infini. Ce sont des réalités humaines et sociales, pas seulement budgétaires. Même si les décisions budgétaires que vous prenez, avec votre majorité, ont un impact sur la vie et le travail de nos agents. Nous avons tous salué leur dévouement et leur professionnalisme quand la crise sanitaire a pris tout le monde de court, ne l'oublions pas, quelques mois après seulement. Entre le compte administratif 2014 et le compte administratif 2019, nos effectifs ont baissé de plus de 4%. Près de 200 agents. Si l'on en croit l'annexe budgétaire que vous nous présentez, vous avez prévu de baisser encore, de près de 600 postes pourvus, les effectifs entre le compte administratif 2019 et le BP 2021.

Nous vous donnons acte qu'il doit s'agir d'une erreur, même si, bien entendu, cela pose un problème de transparence, si l'opposition ne peut pas disposer d'annexes budgétaires remplies correctement. À l'inverse, d'après nos calculs et d'après les budgets 2020 et 2021, vous prévoyez encore sur cette année une baisse d'effectifs de 70 à 100 agents, ou leur équivalent, en dégradation des conditions de travail par des non-remplacements ou des vacances de postes plus longues.

Je voudrais attirer l'attention de nos collègues de la majorité, sur les secteurs dans lesquels ces suppressions sont prévues. L'allocation personnalisée à l'autonomie, -22,8% de baisse de la masse salariale, sans prendre en compte le GVT ou l'impact PPCR. Revenu de solidarité active -16,46%, Transport -7,58%. Prévention médico-social -6 55%. Aménagement environnement -6% et ainsi de suite. Même pour l'éducation, dont on vante les nombreuses embauches, le budget de la masse salariale baisse. Nous croyons dans le service public départemental, nous croyons dans les femmes et les hommes qui sont chargés de le mettre en œuvre au quotidien. Aussi, nous refusons la logique de plan social que vous conduisez depuis 2015. Elle affaiblit le service public départemental, alors que face aux crises sanitaires, sociales, économiques et même des valeurs, jamais nos concitoyens n'ont eu plus besoin d'un service public de qualité et accessible à tous. Pour un service public de qualité, nous avons besoin d'agents qui se sentent bien dans leur mission, dans leur métier et dans leur organisation.

Le choix évoqué dans le rapport 2/06, de diviser par 6 le nombre de visites médicales de nos agents, en passant de 1800 à 300, est pour nous incompréhensible. Nous parlons de 1500 agents qui pourraient ne pas rencontrer, en 2021, un médecin du travail, un médecin de prévention, un médecin à la reprise du travail après un cancer ou après des semaines d'hospitalisation Covid. Quel employeur peut décider naturellement qu'il ne protège plus ses salariés ? C'est le choix que vous faites, même si j'ai du mal à croire que vous ne décidez consciemment et froidement.

C'est le même choix que vous faites, quand vous décidez au rapport 2/05, de faire porter l'intégralité de l'augmentation de la protection sociale complémentaire prévoyance sur les agents, sans prendre votre part, ce qui représente une baisse du pouvoir d'achat direct pour nos agents. Le service public ne peut se limiter à la gestion d'un tableau Excel, avec des euros dépensés. Le service public, ce sont des hommes et des femmes, chargés d'une mission de service public et qui, au quotidien, sont auprès des seine-et-marnaises et des seine-et-marnais, dans les conditions déjà difficiles. Nous leur devons le respect et des conditions de travail à la hauteur de leur investissement. Nous ne pensons pas que vous répondiez à cette exigence avec les propositions budgétaires 2021, que vous nous présentez et nous voterons contre ce budget. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Andrée, quelques réponses ?

Mme ZAIDI. Merci Président, effectivement, je vais apporter quelques réponses, dans l'ordre de celles que j'ai noté, notamment au niveau des visites médicales des agents. Donc, je voudrais porter à votre information qu'il n'est absolument pas dans l'intention du département,

de baisser le nombre de visites médicales des agents. On sait très bien que ça a son importance, mais comme l'a rappelé, enfin je le rappelle, tout à l'heure, le Président en a parlé également. On a un déficit de médecins et on a passé... On va passer une convention avec le centre de gestion, pour effectivement, bénéficier de médecins, de médecine préventive. Donc, il n'est absolument pas dans l'intérêt du Département – et ça, je l'avais déjà dit, je le redis – de diminuer le nombre de visites médicales.

M. LE PRÉSIDENT. Oui, ça n'apparaît pas dans les mêmes comptes. C'est pour cela qu'il ne faut pas prendre les comptes, compte à compte, d'une année sur l'autre.

Mme ZAIDI. J'allais y venir, effectivement. Il y a eu des mouvements de lignes, dans les chapitres, qui ont fait qu'effectivement, vous avez l'impression qu'il y a des articles qui ont disparu.

Alors pour la prévoyance contractuelle, pour la prévoyance au niveau des agents, effectivement, on a un contrat avec un organisme. Donc on a des impératifs contractuels, qui nous ont obligés à renégocier les montants de prévoyance. Pour votre information, je vous informe quand même que l'on est toujours en deçà des prix qui se pratiquent, enfin, des montants de cotisations qui se pratiquent auprès des autres organismes de prévoyance. Donc, là-dessus, je ne pense pas qu'on ait... Alors effectivement, on aurait pu peut-être réfléchir à ce qu'il y ait une participation du département. Sauf qu'on a été pris par le temps puisqu'on devait apporter une réponse rapidement, faute de quoi l'organisme se réservait le droit de résilier le contrat. Donc là, c'est vrai qu'effectivement, on pallié à l'urgence.

Pour ce qui concerne la conduite des politiques départementales, notamment, alors il me semble que c'est... Vous m'avez dit Monique ?

Mme DELESSARD. J'ai parlé de l'allocation personnalisée à l'autonomie, le revenu de solidarité, les transports, les pensions médico-sociales.

Mme ZAIDI. Voilà, donc non, pour les conduites hors départementales, le retrait de l'enveloppe... Alors pour les dépenses relatives à la conduite des politiques départementales, effectivement, on est passé de 277 000 euros à 201 000 euros. Donc ça n'a pas été supprimé, ça a été redispachés sur d'autres lignes et on a une petite baisse, qui s'explique par le retrait de l'enveloppe liée aux cotisations versées aux fédérations syndicales, désormais affectées au volet ressources humaines. Donc c'est ce qu'on disait tout à l'heure, il y a un switch sur les lignes budgétaires.

Alors je voudrais quand même rappeler, et je vais prendre le temps de le faire, parce que ça me semble important. Toutes les mesures qui ont été apportées pour le bien-être du personnel et dans le cadre, toujours, de négociations et de discussion avec les organisations syndicales. Donc, on est dans le cadre de nombreuses mesures prises par le Département, afin de garantir et de revaloriser les salaires, notamment dans le cadre du RIFSEEP. On a revalorisé le socle de l'IFCE des agences situées en deçà, à l'occasion du passage du RIFSEEP. Donc 86 000 euros, ce montant n'intègre pas les revalorisations à venir, suite au passage du RIFSEEP des cadres d'emplois, jusqu'alors non-concernés. Et on va en parler tout à l'heure, on va proposer le projet de délibération. L'intégration de l'IDS dans l'IFSE, les revalorisations des FSE, effectuées à l'occasion de la campagne de revalorisation en 2020, soit 400 000 euros supplémentaires. La reconnaissance de la manière de servir des agents et valorisation de leur investissement, à travers les campagnes CIA réalisées fin 2019 et fin 2020, qui sont encore une fois 400 000 euros supplémentaires, alloués chaque année, donc avec un effet cumulatif. Des mesures complémentaires à destination de certains cadres d'emploi, notamment à travers le versement d'une prime, à destination des agents des collèges en 2019 et en 2020, intégrée à compter du 1er janvier, au régime indemnitaire dans le cadre du passage RIFSEEP, 260 000 euros supplémentaires. Et la revalorisation des techniciens, opérée en 2019, soit 163 000 euros supplémentaires. Sans oublier les mesures prises pour soutenir l'action des services, créations nettes de postes, arrêt de la politique de gel de postes, ajustement à la hausse des enveloppes de

besoins occasionnels et de remplacements en réponse aux besoins des directions. Quant au fait de dire que l'on a une politique d'épurement du personnel, le Président l'a dit tout à l'heure, on a un problème de recrutement qui n'est pas lié spécifiquement au Département. Donc on en a un vrai souci de politique de recrutement et effectivement, la marque employeur... On essaie effectivement, à travers cette marque employeur, d'attirer des nouvelles compétences, des nouveaux profils sur le département.

On a également pris des mesures, en termes de qualité de vie au travail et des prestations sociales, au premier titre desquels la révision du cadre et des modalités de télétravail. Il est désormais possible jusqu'à deux jours par semaine, y compris de manière flottante, avec une prise en charge forfaitaire des coûts liés au télétravail. La révision du dispositif d'octroi des titres restaurant, extension à l'ensemble des sites Melunais et aux agents des collèges, avec une majoration de la part employeur pour les indices inférieurs à 364, avec un surcoût estimé à 700 000 euros par an. La revalorisation des chèques-emploi service universels garde d'enfant et des CESU handicap. La poursuite et le développement de la politique handicap, la mise en place de dispositifs PPR et la prévention des risques psycho-sociaux. Des mesures prises, enfin, afin d'accompagner la montée en compétence des agents. Plus de 365 000 euros alloués à de nouveaux dispositifs de formation depuis 2019. Profession manager, développement de la formation à distance, coaching. Et des mesures prises afin d'accompagner l'évolution et la modernisation des usages. Développement de l'infrastructure SI, afin de permettre le nomadisme et le télétravail. Accélération de l'équipement informatique des agents, portables, double écrans, bureaux virtuels, webcam, casque, développement de la visioconférence, 37 sites équipés, 2 000 utilisateurs en moyenne.

Et sur la gestion de la crise sanitaire, on va quand même faire un point parce qu'il me semble que c'est quand même très important. Une gestion de crise bienveillante à l'égard des agents, avec le recours massif aux autorisations spéciales d'absence Covid pour tous les agents dont les missions n'étaient pas télétravaillables pendant le premier confinement, avec un coût de 2,35 millions d'euros. L'octroi d'une prime Covid, aux agents présents sur site, et particulièrement mobilisés pendant le premier confinement. Un million d'euros, plus environ 500 000 euros pour les assistants familiaux. Des dotations massives en gel hydroalcoolique, kits de nettoyage, masques et autres matériels de protection individuelle. Et un accompagnement des agents, tout au long cours pendant la crise, avec la mise en place d'une cellule de soutien psychologique. Communication renforcée à destination des agents, dialogue social.

Alors, j'ai pu vous paraître un peu longue, mais il me semblait important, effectivement, de vous préciser que vous puissiez vous rendre compte qu'effectivement, on a à cœur, la gestion du personnel au sein de ce département. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Andrée de ces précisions, qui vous semblaient tout à fait utiles parce qu'on peut avoir une analyse purement comptable de nos comptes de ressources humaines. Mais on voit bien que derrière les chiffres, il y a bien évidemment des actions, au quotidien, des actions de fonds qui permettent très bien de conserver et de valoriser l'aspect humain. Parce que nous savons très bien que l'aspect humain, dans l'institution départementale, c'est une de nos richesses fondamentales. Voilà, donc je pense qu'il n'y a pas d'inquiétude à avoir par rapport à ça. La seule inquiétude et Andrée l'a dit tout à l'heure, c'est le problème de recrutement. C'est pour cela que nous allons lancer maintenant une politique un peu plus, comment dire, valorisante et agressive pour récupérer, entre guillemets, eh-bien, des agents. Et pour nous, c'est un souci, mais c'est un souci un peu général, aujourd'hui, au niveau de l'ensemble des départements. Et je voulais remercier, bien évidemment, l'ensemble des agents et puis la Direction et Andrée, de tout ce travail qui est fait au quotidien. Parce que nous savons très bien que quand le personnel va bien, c'est l'ensemble de l'institution qui va bien. Donc un grand merci à eux.

Quels sont ceux qui sont contre ce budget ? Alors l'opposition ? Pas d'abstention ? Très bien, merci.

Votent contre M. Smaïl DJEBARA, Mme Monique DELESSARD, Mme Julie GOBERT, M. Vincent ÉBLÉ, Mme Virginie THOBOR, M. Jean LAVIOLETTE ainsi que Mme Marianne MARGATE et M. Bernard CORNEILLE.

N° 2/02

M. LE PRÉSIDENT. Alors le 2/02 concerne justement un des points qu'évoquait Andrée tout à l'heure, c'est le RIFSEEP. Andrée.

Mme ZAIDI. Donc, c'est un décret qui est paru pour la mise à jour des équivalences avec la fonction publique de l'État, des différents cadres d'emploi de la fonction publique territoriale. Il est donc proposé de déployer le RIFSEEP aux derniers cadres d'emplois : des ingénieurs, techniciens, adjoints techniques des établissements d'enseignements, éducateur des jeunes enfants, moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux, cadres de santé, sages-femmes, puéricultrices, psychologues, infirmiers, techniciens paramédicaux, et conseillers des activités physiques et sportives. Et ce sera effectivement la dernière fois qu'on vous en parlera, puisque c'étaient les derniers cadres d'emplois qui nous manquaient.

Les modalités de déploiement du RIFSEEP à ces 12 cadres d'emplois, sont identiques à celle délibérés le 20 décembre 2018 et complétées par des délibérations du 1er février 2019.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Céline ?

Mme NETTHAVONGS. Je ne sais pas si vous m'entendez ? Avis conforme !

M. LE PRÉSIDENT. Parfait. Oh, à Chelles, on a du peps.

Mme NETTHAVONGS. Oui, on a une mauvaise connexion, on n'est pas bien dotés à Chelles.

M. LE PRÉSIDENT. Alors, quels sont ceux qui sont contre cette délibération ? Non, tout le monde est d'accord ? Très bien, merci.

N° 2/03

M. LE PRÉSIDENT. Alors, les tableaux des emplois. Andrée.

Mme ZAIDI. C'est effectivement une délibération qu'on a pris l'habitude de vous proposer, à chaque séance, et qui concerne la mise à jour du tableau des emplois, à la modification et à la création d'emplois permanents. Il est ainsi proposé de modifier 58 emplois permanents et d'en créer 5. Et de plus, au vu des besoins pour l'année 2021, il est proposé de créer 469 emplois non-permanents, pour une durée d'un mois, afin de répondre à des accroissements temporaires d'activités.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Daisy ?

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Tout le monde est d'accord sur ces créations ? Merci.

N° 2/04

M. LE PRÉSIDENT. Le 2/04, les taux de promotion, Andrée.

Mme ZAIDI. En application de la loi relative à la transformation de la fonction publique, le décret relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires, supprime les compétences des CAP concernant les déroulements de carrière et prévoit la mise en place de lignes directrices de gestion, après avis du futur comité social territorial.

Les lignes directrices de gestion précisent ainsi, concernant les avancements de grade et promotions internes, les modalités de prise en compte de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle. Diversité du parcours, fonctions exercées, formations suivies, aptitude à l'encadrement, engagements professionnels. Les modalités permettant d'assurer l'égalité entre les hommes et les femmes, dans les procédures de promotion, en tenant compte de leur part respective dans le cadre d'emplois et grades concernés. Ces lignes directrices de gestion, dans leur volet carrière, ont été soumises au comité technique du 7 décembre 2020 et sont établies pour une période de six ans à compter du 1er janvier 2021.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Céline pour les finances ?

Mme NETTHAVONGS. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Tout le monde est d'accord pour fixer ces taux ? Merci.

N° 2/05

M. LE PRÉSIDENT. Alors l'avenant pour la protection sociale complémentaire prévoyance, Andrée.

Mme ZAIDI. Le groupe Alliance impose une augmentation du taux de cotisation sur les contrats de prévoyance des agents départementaux, au regard de l'évolution de la sinistralité. Ce contrat comprend deux garanties de base et trois garanties optionnelles.

À compter du 1er janvier 2021, le taux de cotisation sur les garanties de base passera de 0,87% à 1,08%. Les trois garanties optionnelles suivantes seront également majorées 0,51%, au lieu de 0,41% sur l'option perte de retraite, 0,25% au lieu de 0,20% sur l'option décès et 0,32% au lieu de 0,25% sur l'option rente éducation.

Et pour rappel, ce taux reste inférieur à ceux proposés initialement par les prestataires, lors de l'appel d'offres du département, allant respectivement de 1,62%, 1,66 et 2,34%.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Céline, pour les finances ?

Mme NETTHAVONGS. Avis conforme, je ne sais pas si vous m'entendez.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, merci. Tout le monde est d'accord pour... pas de problème ? Abstention de l'opposition, très bien.

S'abstiennent M. Smaïl DJEBARA, Mme Monique DELESSARD, Mme Julie GOBERT, M. Vincent ÉBLÉ, Mme Virginie THOBOR, M. Jean LAVIOLETTE ainsi que Mme Marianne MARGATE et M. Bernard CORNEILLE.

N° 2/06

M. LE PRÉSIDENT. Alors le 2/06, c'est la convention avec le centre de gestion. Andrée.

Mme ZAIDI. Le Département a confié depuis 2016, au Centre de gestion de Seine-et-Marne, la prise en charge d'une partie de la surveillance médicale de son personnel. Il est donc proposé de signer une nouvelle convention pour l'année 2021, dans les mêmes conditions que les années précédentes.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Brice, pour les finances ?

M. RABASTÉ. Avis conforme !

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Tout le monde, d'accord ?

N° 2/07

M. LE PRÉSIDENT. Alors deuxième convention avec le centre de gestion Andrée ?

Mme ZAIDI. Cette fois-ci, c'est pour déléguer la mission d'inspection, dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail, pour le compte du département.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Brice ?

M. RABASTÉ. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Tout le monde est d'accord ? Très bien.

N° 2/08

M. LE PRÉSIDENT. Alors c'est la subvention pour le comité des œuvres sociales Isoline ?

Mme GARREAU-MILLOT. Oui, merci Président, vous avez quasiment tout dit dans votre propos. Donc, c'est une subvention d'un montant de 1 103 683 euros pour le fonctionnement du Comité des œuvres sociales du Conseil Départemental. Elle est prévue pour une durée d'un an et cette convention est renouvelable deux fois, par tacite reconduction. J'en profite pour saluer l'ensemble des membres du CA du COS, qui ont une réactivité face à la crise et ont adapté leur programmation pour pouvoir poursuivre leur présence auprès des agences.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Isoline. Daisy, pour les finances ?

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, tout le monde est d'accord pour cette subvention ?
Merci.

N° 2/09

M. LE PRÉSIDENT. Alors, la convention pour l'insertion. Andrée ?

Mme ZAIDI. Le Conseil Départemental, en partenariat avec le Fonds d'insertion pour les personnes handicapées dans la fonction publique depuis 2009, a confirmé son engagement en faveur du maintien dans l'emploi des travailleurs reconnus handicapés, en renouvelant, pour la troisième fois consécutive, sa convention avec ce fonds d'insertion pour la période 2018-2020, dans une optique de continuité des actions menées au bénéfice des personnes handicapées. La crise sanitaire n'ayant pas permis de consommer l'ensemble des crédits alloués, il est proposé la signature d'un avenant prolongeant d'un an la convention.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Béatrice, pour les finances ?

Mme RUCHETON. Avis conforme, Président.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Tout le monde bien d'accord là-dessus ? Merci.

N° 2/10

M. LE PRÉSIDENT. Le règlement intérieur des personnels du château de Blandy-les-Tours. Andrée.

Mme ZAIDI. Le Château de Blandy-les-Tours, propriété départementale, est de nouveau ouvert au public depuis 2007. Un règlement de travail avait été pris en 2010, afin d'organiser les horaires de travail des agents au Château. Toutefois, après plusieurs années de fonctionnement, ce règlement de travail nécessite d'être adapté. La fréquentation du château est effectivement très inégale suivant les périodes de l'année. En outre, de nouveaux objectifs ont été définis pour permettre un rayonnement culturel plus fort de Blandy-les-Tours, sur le territoire seine-et-marnais.

Il est proposé une programmation et des temps d'ouverture correspondant à la thématique médiévale et familiale. Programmer les temps et les types d'ouverture au public en fonction des habitudes et des attentes du public. De calibrer la taille et le profil de l'équipe présente sur site, en fonction des activités du Château. Et dans cette optique, il apparaît opportun d'effectuer des ajustements quant aux horaires d'ouverture du château de Blandy-les-Tours et d'annualiser le temps de travail des agents y travaillant.

Les dispositions s'appliquent au château de Blandy-les-Tours, chacun pour ce qui les concerne, assumant des missions d'accueil et de surveillance, de médiation, de sécurité technique, maintenance et logistique ou de direction. Ce nouveau règlement de travail des agents entrera en vigueur le 1er janvier 2021 et annule et remplace le règlement de travail voté en 2010.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, il serait passé dans les deux derniers CT, avec un avis non-favorable.

Mme ZAIDI. Oui !

M. LE PRÉSIDENT. Béatrice ?

Mme RUCHETON. Avis conforme, Président.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Y a-t-il des oppositions à ce nouveau règlement ? Non ?

Mme MARGATÉ. Oui, si, si. Pardon Monsieur le Président, c'est Marianne. Simplement, en effet, je voterai contre ce mémoire, parce qu'à mon avis, cette annualisation se fait, hélas, un peu sur le dos des salariés. Même si, évidemment, il faut donner toute sa dimension culturelle à ce lieu. Mais elle se fait sans moyens financiers supplémentaires. Donc, je voterai contre ce mémoire. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. Donc quels sont ceux qui sont contre, à part Marianne ? Tout le reste, tout le monde est d'accord ? Très bien, merci.

Vote contre Mme MARGATÉ.

N° 2/11

M. LE PRÉSIDENT. Alors, le numéro 2/11, c'est l'acquisition d'un bâtiment à Savigny-le-Temple. Anne-Laure ?

Mme FONTBONNE. Oui, Président. Le Département est locataire depuis 2006, d'un immeuble à Savigny-le-Temple, à l'angle de la rue du Zinc et de l'avenue de l'Europe, où exerce la Direction de l'autonomie et la Direction des systèmes d'information et du numérique.

Cette location représente une charge annuelle d'environ 550 000 euros. Le propriétaire de ce bâtiment s'est montré récemment disposé à le céder sans délai. Un accord est intervenu pour une acquisition par le Département, au prix de 4,5 millions d'euros, accompagnés de la gratuité des loyers, entre le 1er janvier 2021 et le transfert de propriété. Condition qu'il est proposé d'approuver.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Béatrice pour les finances ?

Mme RUCHETON. Avis conforme de la Commission des finances.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, tout le monde est d'accord pour adopter ce mémoire ?
Merci.

N° 2/12

M. LE PRÉSIDENT. Alors, certificats d'économie d'énergie, Anne-Laure ?

Mme FONTBONNE. Oui, Président. Le dispositif des certificats d'économie d'énergie a été introduit par la Loi sur l'énergie du 13 juillet 2005, loi POPE. Ce dispositif oblige les fournisseurs d'énergie, appelés obligés, à aider les particuliers, les entreprises, mais aussi les collectivités territoriales, à réaliser des travaux leur permettant de réduire leurs émissions de CO2. L'obligation imposée aux fournisseurs d'énergie, en la matière, crée une offre et une demande, octroyant ainsi une valeur économique aux certificats d'économie d'énergie.

Lorsque les travaux réalisés entrent dans le dispositif, le Département génère CEE attachés au montant des travaux et à la quantité d'énergie susceptible d'être économisées, à l'achèvement de ces derniers. Les certificats détenus par le Département peuvent être ensuite valorisés, puis vendus sur le marché. Le Département a procédé à cette valorisation pour un ensemble d'opérations. Il est donc opportun de valider la cession CEE, correspondant pour un montant de 15 584 euros.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Anne-Laure. Céline pour les finances ?

Mme NETTHAVONGS. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Qui est d'accord, très bien. Tout le monde est d'accord pour ce certificat ? Merci.

N° 3/01

M. LE PRÉSIDENT. Alors, nous passons aux mémoires 3, donc avec le budget des routes, enfin la mobilité route. Xavier.

M. VANDERBISE. Merci Monsieur le Président, mes chers collègues. Le BP 2021, relatif aux mobilités et aux routes s'inscrit dans la continuité des engagements du Département, visant à offrir à tous les seine-et-marnais un réseau routier sécurisé, performant et adapté à la diversité du territoire. Des engagements partant d'une approche globale de la mobilité, une prise en compte des évolutions du territoire pour répondre aux besoins sociaux, économiques et de déplacement de la population, tout en conciliant sécurité et préservation de l'environnement.

Ces dernières années, nous avons ainsi investi près de 320 millions d'euros en faveur de la rénovation et de la modernisation de nos 4 321 km de routes départementales. Mais également en faveur des liaisons douces, à travers les 18 stations de covoiturage et les 25 km de pistes cyclables aménagées, Scandibérique et Tzen 2.

Au-delà des multiples opérations d'entretiens du réseau routier et des aménagements de sécurité sur les carrefours, nous nous sommes engagés dans l'accompagnement de nombreux projets structurants pour désenclaver ou fluidifier certains secteurs, afin de faciliter les déplacements quotidiens. Tels que la liaison Meaux-Roissy, le barreau nord de Melun, les études préalables au contournement de Guignes, l'échangeur de Villeparisis, la liaison Sud Chelles. Et je m'arrêteraï là pour la longue liste.

Pour assurer la lutte contre les dépôts sauvages sur les routes, nous avons mis en place, dès le 1er janvier 2017, un observatoire des déchets de bords de route et espaces publics en lien avec les autres gestionnaires d'infrastructures sur le territoire.

En investissant près de 3,5 millions par an, pour notre dispositif de viabilité hivernale, nous avons également souhaité améliorer et optimiser le traitement des routes, dans une double logique d'économie et de prise en compte des considérations environnementales, grâce à des méthodes de traitement innovantes.

Enfin, pour promouvoir le développement de la pratique cyclable et accompagner l'attractivité touristique de notre territoire, nous avons mis en place un plan vélo ambitieux qui permettra, à l'horizon 2030, de mailler l'ensemble du territoire seine-et-marnais, d'un vaste réseau de pistes cyclables adaptées à la pratique du quotidien et aux itinéraires touristiques.

En 2021, nous mobiliserons à nouveau des investissements en faveur de l'entretien, de l'amélioration du réseau et de sa sécurisation grâce à près de 64 millions d'euros de crédits de paiement. Hausse de 18% par rapport au BP 2020. Dont 5,3 millions pour la poursuite des travaux liés à la liaison Meaux-Roissy, 5,6 millions pour les opérations de sécurité routière, 7,5 millions pour la conservation et la réhabilitation des ouvrages d'art, dont les ponts Freyssinet sur la Marne et 9,5 millions pour des opérations diverses de déviation, de doublement et de contournements. Nous mobiliserons également près de 5 millions en faveur des liaisons douces, dont plus de 3 millions pour la mise en place du Plan vélo 77 et 1,2 million pour poursuivre les travaux de la passerelle du pont de Valvins sur la Scandibérique.

C'est donc, fidèles à notre engagement, que nous investissons sans relâche pour permettre aux seine-et-marnais d'emprunter des routes toujours plus sûres, plus adaptées aux besoins et aux réalités locales et permettant de faire de notre département, un territoire encourageant toutes les mobilités.

Et comme une image vaut toujours plus qu'un long discours, je vous propose de constater l'évolution des crédits de fonctionnement et d'investissement mobilisés dans le domaine des routes par le Département entre 2011 et 2020. Cher Président, chers collègues, je vous propose donc de procéder désormais au vote de ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Xavier. Pour les finances, Daisy ?

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, il y a-t-il une prise de parole ? Qui ? Jean ?

M. LAVIOLETTE. Oui, oui merci Monsieur le Président, chers collègues. Il y a des secteurs où l'analyse est parfois complexe pour évaluer les évolutions fines sur le moyen terme. Nous ne sommes pas embarrassés par tout cela, depuis 2015. Toujours plus de routes, toujours moins de transports. Donc, en 2020, un peu comme nous en avons pris l'habitude depuis 2015, nous constatons une progression en CP d'investissements routiers de 16,7%, pendant que les CP pour les transports sont en baisse de 28%. Cette triste constatation est à l'image du mandat que nous venons de vivre. Vous ne comprenez pas que le monde évolue, que les attentes des transports collectifs ou de prise en compte des questions environnementales, doivent être intégrées au plus vite dans nos politiques publiques. Vous êtes en train de passer à côté de l'enjeu de notre temps et vous faites malheureusement prendre beaucoup de retard notre territoire. Et ce n'est malheureusement pas les 2 pauvres millions annuels, 1,35% des crédits de paiement pour les investissements routiers, qui vont y changer quoi que ce soit. Alors, bien entendu, cela a le mérite d'exister, mais on est encore loin du compte.

Je veux également vous exprimer notre inquiétude pour l'avenir du PAM 77. On le voit, la réduction de la prise en charge des courses, a eu pour conséquence directe la baisse de leur nombre. On pourrait y voir une bonne nouvelle budgétaire. Nous y voyons une mauvaise nouvelle en termes d'autonomie et de mobilité et nous avons pu mesurer, avec les quelques semaines d'arrêts de service, pendant le premier confinement, à quel point les conséquences de cet arrêt, en termes d'isolement et de détresse morale, étaient grandes. Contrairement à ce que vous avancez souvent, le problème n'est pas le nombre d'inscrits, dont on constate la progression d'année en année, mais il le reste à charge qui dissuade les ayants droit et conduit à la non-utilisation. La baisse de la compensation sociale de plus de 40% depuis 2014, a ainsi pour conséquence directe la baisse du nombre de courses de plus de 10% entre 2014 et 2019.

Je voudrais enfin revenir très rapidement sur la carte Imagine R. Il apparaît tout d'abord que vous avez fait une erreur de 500 000 euros, environ, dans vos prévisions de dépenses publiques. Puisque vous oubliez de prendre en compte l'effet du changement de tarif des moins de 11 ans, au cours de de l'années 2020, pour projeter votre augmentation. Mais cela n'a pas un impact significatif sur la masse. J'en profite toutefois pour revenir sur les modalités de remboursement des familles et l'aide complémentaires de la carte Imagine R, que vous évoquerez au rapport 3/03. Nous comprenons bien la difficulté pour notre prestataire de l'intégrer aussi tardivement. Les familles devront donc faire une démarche. Nous souhaitons savoir comment vous comptez communiquer auprès d'elles pour qu'elles soient informées qu'elles peuvent prétendre à un remboursement de 25 euros ? Il n'y aurait, en effet, rien de pire que de voter un dispositif que personne, ou presque, ne puissent en bénéficier en l'absence d'informations. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien.

M. VANDERBISE. Oui, alors je voudrais juste répondre à Jean et juste dire que vous n'avez pas dû écouter le rapport, puisqu'on parlait des routes départementales. Mais comme vous n'aviez pas de bilan, effectivement, il mieux critiquer, attaquer sur autre chose. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. Quelques remarques. Je rappellerais qu'en 2015, le département était classé 83ème département de France pour l'état des routes. Et quand on est à la tête d'un Département où la grande mobilité se fait par des routes, c'était quand même à la fois de l'inconscience au niveau des déplacements, mais aussi de la sécurité routière.

Ensuite, quand on parle d'une baisse pour les transports publics, il n'y a pas de baisse. Simplement, ce sont les variations liées à l'imputation des Tzen. Donc puisque vous savez que c'est en route, donc quand il y aura moins d'imputation sur le Tzen, automatiquement, ça diminue le nombre, le financement lié au transport collectif. Donc il n'y a pas de baisse de transport collectif.

Quant au reste, Xavier a donné toutes les explications. Je pense qu'effectivement, nous avons fait de gros efforts, nous allons continuer, sur les mobilités, sur la mise en place du TAD,

par exemple, sur le plan vélo, etc. Donc qui sont adaptés au territoire et qui collent vraiment au territoire et qui sont faits en collaboration avec les intercommunalités, en particulier.

Alors, quels sont ceux qui sont contre ce mémoire ? Donc l'opposition est contre. Très bien, merci.

Votent contre M. Smaïl DJEBARA, Mme Monique DELESSARD, Mme Julie GOBERT, M. Vincent ÉBLÉ, Mme Virginie THOBOR, M. Jean LAVIOLETTE ainsi que Mme Marianne MARGATE et M. Bernard CORNEILLE.

N° 3/02

M. LE PRÉSIDENT. Alors le 3/02, les transports.

M. VANDERBISE. Alors le BP 2021, relatif aux transports, s'inscrit dans la continuité de la politique volontariste menée par le Département, visant à proposer aux seine-et-marnais, une offre de transports complète et adaptée aux réalités locales et aux situations de chacun. Cet engagement traduit tout d'abord, sur le volet des transports publics, avec un accompagnement financier et technique au bénéfice du citoyen et quatorze lignes interurbaines Seine-et-Marne Express qui permettent de desservir 19 gares et 86 communes, avec 29 voyageurs, en moyenne, par course.

Un engagement qui s'étend également au transport à la demande, service pour lequel le Département mobilise près de 900 000 euros par an, pour les 14 TAD soutenus, qui assurent près de 82.000 voyages chaque année.

En cohérence avec nos missions de soutien encore, envers les plus fragiles, nous avons aussi porté une attention particulière au transport adapté pour les personnes en situation de handicap. Je rappellerais que la délégation, dit DFM, pour favoriser et financer le PAM 77, relève d'un budget de 6 millions d'euros. De même, le Département a fait le choix de conserver la compétence des transports scolaires dévolus aux régions depuis la loi NOTRe. Nous étions en effet convaincus que notre Département était la collectivité la plus à même d'assurer ce service efficacement, compte tenu de notre connaissance fine du territoire et de notre rôle en matière de sectorisation scolaire. Depuis 2016, nous avons ainsi engagé près de 9 millions par an, pour le transport scolaire des élèves en circuits spéciaux scolaires et en ligne régulière et plus de 10 millions par an pour le transport des élèves et des étudiants handicapés. Dans le cadre des circuits spéciaux scolaires, nous avons su répondre au double enjeu de la hausse constante du nombre d'élèves et de la modification de la sectorisation des collèges tout en absorbant l'impact des différentes réformes des rythmes scolaires. Nous avons également pu intégrer à notre gestion des transports scolaires, les problématiques de sécurité routière, d'accessibilité et de gestion des points d'arrêt et gérer de nombreuses crises liées aux intempéries et, ou, à des événements spécifiques tels que la fermeture en urgence d'un collège. Sans parler, naturellement, des adaptations mises en œuvre lors de la reprise des transports scolaires, dès le 11 mai, en lien avec les transporteurs pour respecter les règles d'hygiène et de sécurité sanitaire.

Si nous avons été contraints de mettre fin à la gratuité de ces transports scolaires en 2016, nous avons su progressivement adapter notre politique tarifaire, qui se traduit désormais par un reste à charge pour les familles, de seulement 24 euros aujourd'hui, pour l'acquisition d'une carte scolaire, qui coûte 308,50 euros.

Enfin, nous mobilisons nos investissements et notre énergie pour le développement des projets de transports structurants du territoire. L'électrification de la ligne P, T, le Tzen 2 et en faveur d'un aménagement équilibré du territoire, à travers notamment notre soutien financier aux travaux d'aménagement de plusieurs pôles gares, dans le cadre de la politique contractuelle. Cette politique d'investissement se double d'un suivi rigoureux et attentif de l'avancée des grands projets de transports franciliens, touchant le territoire. Tel que le projet du Grand Paris Express, pour lequel le Département se mobilise régulièrement, pour l'accélération du calendrier de construction et en faveur d'un financement des travaux liés aux gares d'interconnexion. En 2021, le Département va poursuivre ses engagements en faveur du réseau de transports, qui vont même se renforcer en fonctionnement, près de 54 millions de crédits et contre 52 millions au BP 2020. Et nous continuerons à investir dans les infrastructures, avec un budget d'investissement de 11 millions en 2021, ce qui permettra notamment de financer les travaux d'électrification du réseau Paris 3. La participation au projet d'étude de la gare de Bry-Villiers-Champigny, ainsi que la poursuite des travaux du Tzen2 sur le secteur 2, à Savigny-le-Temple.

Notre projet pour les mobilités s'attache ainsi à un objectif simple, offrir à chaque seine-et-marnais la possibilité de choisir le mode de déplacement qui lui convient, sur mesure et sur l'ensemble du territoire. C'est l'ambition qui nous guide aujourd'hui et pour demain.

Monsieur le Président, chers collègues, je vous propose donc, maintenant, de passer au vote de ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Daisy pour les finances ?

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, Tout le monde... Y a-t-il des votes contre ? L'opposition est contre, très bien, merci.

Votent contre M. Smaïl DJEBARA, Mme Monique DELESSARD, Mme Julie GOBERT, M. Vincent ÉBLÉ, Mme Virginie THOBOR, M. Jean LAVIOLETTE ainsi que Mme Marianne MARGATE et M. Bernard CORNEILLE.

N° 3/03

M. LE PRÉSIDENT. Alors le 3/03 concerne justement la carte Imagine R. Xavier.

M. VANDERBISE. Oui, le 3 avril dernier, l'Assemblée Départementale a adopté une nouvelle tarification pour la carte Imagine R, en faveur des collégiens, de 75 euros au lieu de 100 euros. Cette modification, pour des raisons techniques, n'a pas pu être automatisée par le GIE, comme titre. Il convient donc de préciser les modalités de remboursement de cette aide complémentaire, aux acteurs concernés. C'est ce qui vous est proposé dans le rapport et donc, vous êtes invités à le voter.

M. LE PRÉSIDENT. Sandrine, pour les finances ?

Mme SOSINSKI. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, y-a-t-il des votes contre ? Tout le monde est d'accord ? Très bien.

N° 3/04

M. LE PRÉSIDENT. Alors le rapport du PAM 77, Xavier ?

M. VANDERBISE. Oui, la société FlexCité 77 gère et exploite le service de transport à la demande pour les personnes handicapées, dénommé PAM 77. Dans le cadre d'un contrat de délégation de service public, depuis le 21 juillet 2014, pour une durée de six ans, prolongée d'une durée totale de 11 mois. Il est porté à la connaissance de l'Assemblée Départementale, le rapport annuel 2019, de l'exploitant FlexCité 77, conformément aux dispositions de l'article L.14.11-3 du Code général des collectivités territoriales.

De plus, il est proposé d'adopter la tarification usagers 2021.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Sandrine ?

Mme SOSINSKI. Avis favorable, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Oui, Marianne ?

Mme MARGATÉ. Oui, merci Monsieur le Président. Donc sur ce mémoire, non-contents d'avoir diminué notre soutien financier, en tout cas le soutien financier de 10% par an. Vous prévoyez à présent une diminution de la prise en charge, de 25% par an, à partir de 2021 jusqu'à 2025. Cette suppression de la compensation sociale tarifaire n'est pas une décision qui honore notre Département dans son soutien aux personnes handicapées. Je voterais contre mémoire.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, quels sont ceux qui sont contre ? L'opposition est contre, très bien, merci.

Votent contre M. Smaïl DJEBARA, Mme Monique DELESSARD, Mme Julie GOBERT, M. Vincent ÉBLÉ, Mme Virginie THOBOR, M. Jean LAVIOLETTE ainsi que Mme Marianne MARGATE et M. Bernard CORNEILLE.

N° 3/05

M. LE PRÉSIDENT. Le 3/05, c'est un accord transactionnel, Jérôme.

M. TISSERAND. Du fait des interruptions ou des réductions de service, induites par le confinement, puis de l'état d'urgence sanitaire, dans le cadre de la pandémie de Covid 19. Puis des mesures destinées à limiter la propagation de l'épidémie, encore effectives à ce jour, l'équilibre financier du contrat de délégation de service public PAM 77, dont le titulaire est FlexCité 77, a été modifié. Il est proposé que le Département verse des indemnités à FlexCité 77, via un protocole transactionnel. Indemnités qu'Île-de-France Mobilité et la région Île-de-France acceptent chacun de financer, à hauteur de 133 333 euros, dans les 400 000 euros d'indemnités, via la conclusion d'un avenant, à la convention de financement tripartite.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Béatrice ?

Mme RUCHETON. Avis conforme de la commission des finances.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, merci. Tout le monde est d'accord pour ces protocoles, pour aider l'entreprise ? Merci.

N° 3/06

M. LE PRÉSIDENT. Alors, les infrastructures de Transports. Laurence ? C'est pour le pôle d'échange de Marne-la-Vallée.

Mme PICARD. Alors, concernant ce pôle d'échanges multimodal de Marne-la-Vallée Chessy, le Département s'est engagé, sous certaines conditions, aux côtés d'autres contractants publics, à financer, à réaliser ou à faire réaliser le deuxième bâtiment voyageurs, à l'extrémité sud des quais du TGV. Toutefois, au regard du trafic attendu à moyen terme, un accord a été trouvé entre l'État et la société Eurodisney pour la réalisation d'un simple accès TGV, au sud et l'engagement d'études pour la modification de la dépose minute, au nord. Ce rapport présente la convention de financement pour la réalisation des études de faisabilité du second accès à la gare TGV, au sud et pour les études de modification de la dépose minute au nord du pôle d'échange.

La maîtrise d'ouvrage des études est confiée à SNCF Gares et Connexions et le financement est assuré par l'État à 85% et le Département à 15%, pour un montant total estimé à 250 000 euros. À ce titre, la contribution demandée au Département de Seine-et-Marne s'élève à 37 500 euros.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Sandrine pour les finances ?

Mme SOSINSKI. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, tout le monde est d'accord là-dessus ? Parfait.

N° 3/07

M. LE PRÉSIDENT. Les TAD, Jérôme ?

M. TISSERAND. Il s'agit du renouvellement, par convention, du soutien technique et financier apporté à la Communauté de communes de la Brie Nangissienne par le département. La participation annuelle est estimée à 30 200 euros. Il a également pour objet de prolonger la convention de soutien du TAD de Saint-Fargeau-Ponthierry avec la communauté d'agglomération de Melun Val de Seine, jusqu'au 1er août 2021. La participation du Département reste inchangée et sera proratisée sur sept mois, soit 36 000 euros.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Sandrine pour les finances ?

Mme SOSINSKI. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, tout le monde est d'accord pour adopter ? Parfait.

N° 3/08

M. LE PRÉSIDENT. Alors le programme 2020 de répartition des amendes de police. Jérôme.

M. TISSERAND. Conformément au Code général des collectivités territoriales, le Département est chargé de répartir le produit 2019 des amendes de police, dont le montant s'élève à 3 561 130 euros au profit des communes de moins de 10.000 habitants. Il est donc proposé de répartir 985 746 euros provenant de ce produit, au titre du programme 2020, établi selon l'orientation définie du département, par délibération du 28 avril 2017, permettant la réalisation par 117 communes de 136 opérations d'amélioration de la sécurité routière. Le solde sera mis en réserve pour abonder le futur programme 2021, de répartition du produit 2020 et tout programme exceptionnel à définir dans le respect du Code général des collectivités territoriales.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Daisy ?

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, pas de problème sur cette répartition ?

N° 3/09

M. LE PRÉSIDENT. Alors le 3/09, le plan vélo. Nathalie ?

Mme BEAULNES-SERENI. Oui alors comme vous le savez, nous avons adopté le plan vélo en juin dernier. Le premier plan triennal, que nous vous proposons, détaille la feuille de route de réalisation des axes 1 et 2 du Plan Vélo pour les années 2021, 2022 et 2023. Le programme qui est proposé, a été arrêté par le comité de pilotage du Plan vélo, réuni le 9 octobre 2020.

Donc, pour l'Axe 1, il s'agit donc de construire un réseau d'itinéraires de loisirs et de tourisme. Cet axe comprend la réalisation des véloroutes européennes et nationales scandibériques, section Nord, Paris-Strasbourg et V52. Et la création de grands itinéraires cyclables départementaux. Il est important d'engager assez tôt ses études et ses réalisations dans la perspective, comme l'a dit Xavier, d'un maillage à l'horizon d'une douzaine d'années.

Pour l'Axe 2, il s'agit de faciliter la pratique du vélo au quotidien. Sur les compétences du département, les routes départementales et les collèges sont donc concernés.

Les projets qu'il vous est proposé d'inscrire au premier plan triennal, tiennent compte des priorités qui ont été exprimées par les intercommunalités et par les élus de notre conseil. Leur programmation tient compte des contraintes techniques et aussi, les projets prévus en 2021 seront réalisables dans les emprises actuelles du domaine public routier départemental. Et en ce qui concerne les aménagements concernant les accès aux collèges, une consultation des élus départementaux est en cours pour identifier les collèges qui doivent faire l'objet, soit des premières études au cours des trois prochaines années, soit des travaux qui seront réalisés à partir de 2022.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Sandrine ?

Mme SOSINSKI. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Tout le monde est d'accord pour adopter ce plan ? Très bien, merci.

N° 3/10

M. LE PRÉSIDENT. Alors maintenant, l'étude d'aménagement à Magny-le-Hongre et Coupvray. Laurence ?

Mme PICARD. Oui alors il s'agit d'études d'aménagement en deux fois deux voies, de l'avenue Schumann et de l'avenue de l'Europe, sur le territoire des communes de Magny-le-Hongre et Coupvray. Le Département a accepté de participer au financement des études, pour un montant correspondant à 25% du montant réel, hors taxes, des dépenses plafonnées à 198 719,12 euros. Le projet de convention entre le Département et EPAFRANCE définissent ses modalités. Je vous précise juste que les sections considérées sont d'une longueur de 2 900 mètres linéaires environ, comprises entre l'avenue Paul Séramy et la RD 934, et que ces études incluent le doublement de l'ouvrage d'art franchissant le boulevard du Parc.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Laurence. Sandrine ?

Mme SOSINSKI. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, tout le monde est d'accord ?

N° 3/11

M. LE PRÉSIDENT. Alors sur la RD 9. Et 404, une acquisition. Yves JAUNAUX ?

M. JAUNAUX. L'aménagement du carrefour du giratoire entre la RD 9 et 404 à Juilly. Le Département acquiert une parcelle classée dans le domaine public communal et anciennement cadastrée section B, numéro 980, pour l'intégration d'un domaine public routier départemental.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Brice ?

M. RABASTÉ. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Tout le monde est d'accord ?

N° 3/12

M. LE PRÉSIDENT. Alors reclassement de section à Montereau. Ugo ?

M. PEZZETTA. Oui, Bonjour à tous ! Reclassement de sections de route départementale sur la commune de Montereau-Fault-Yonne. Ce sont plusieurs voiries reclassées dans le domaine communal et également le reclassement de la rue des Clomarts dans la voirie communale de Montereau-Fault-Yonne. Il n'y a pas de contribution financière, eu égard à l'état excellent des voiries, ni d'un côté ni de l'autre.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Ugo. Je ne sais plus, Daisy, certainement...

M. RABASTÉ. Non, avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Ah c'est Brice, excusez-moi.

M. RABASTÉ. Avis conforme

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, tout le monde est d'accord pour ce reclassement ?
Parfait.

La séance est suspendue de 12 heures 57 à 14 heures 34. Il est procédé à l'appel des présents

N° 4/01

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, merci. Donc, je vous propose de reprendre au niveau du mémoire 4/01, qui est le budget primitif concernant l'insertion. Bernard.

M. COZIC. Oui, cher Président, chers collègues, avant de vous présenter le budget primitif de la politique d'insertion pour 2021. Je souhaiterais tout d'abord dire un mot introductif, plus général, sur le rôle majeur que joue le Département dans la définition, le pilotage et la mise en œuvre des politiques d'aides et d'actions sociales et médico-sociales depuis l'entrée en vigueur de la loi NOTRe.

Depuis lors, de nombreux chantiers ont en effet été menés pour renouveler, moderniser et améliorer le service rendu aux seine-et-marnais, dans le domaine des solidarités. Je pense notamment au renouvellement de notre politique d'insertion, au travers de la mise en place du juste droit. Je reviendrai, dans un instant, à l'impulsion d'une nouvelle dynamique de proximité en matière de handicap, avec la création de six pôles d'autonomie territoriaux et la mise en place de services dédiés aux seniors, aux personnes handicapées et à leurs aidants dans toutes les maisons départementales des solidarités.

Je pense, je pense aussi à la modernisation de l'aide sociale à l'enfance, au travers de la prise en compte des recommandations de l'IGAS et de la structuration du juste accueil, politique d'accueil dédié aux mineurs non-accompagnés. Je pense à la réévaluation de la politique de protection maternelle et infantile, au regard de la forte croissance démographique que connaît notre département et des besoins des familles. Je pense encore à la mise en place et la mise en œuvre, de manière transversale, du Plan national de lutte contre la pauvreté et de la Stratégie nationale, de la prévention, de la protection de l'enfance. Au travers de la mise en place de ces actions ambitieuses et concrètes, il s'agit là de répondre, au mieux, aux besoins des seine-et-marnais et notamment les plus fragiles, conformément aux objectifs du Schéma départemental des solidarités, adopté par notre Assemblée.

Je souhaitais aussi, puisque la parole m'est donnée, de remercier l'ensemble des agents de la DGAS et de la MDPH, pour leur engagement et leur professionnalisation.

Mais revenons donc au budget primitif de la politique d'insertion pour 2021. Pour rappel, notre politique d'insertion, dite du juste droit, est née de notre volonté de juguler l'augmentation constante du nombre de bénéficiaires de RSA, en levant les freins à l'embauche de manière efficace et durable. Pour ce faire, nous avons tout d'abord mis en place plusieurs mesures essentielles comme, l'attribution obligatoire d'un référent unique à chaque bénéficiaire du RSA. Ils sont aujourd'hui plus de 97% à être accompagnés. La signature d'une Charte droits et devoirs, au début du parcours d'insertion. La mise en place d'une commission départementale de coordination du RSA, chargée d'étudier, en lien avec la CAF, les situations particulières des allocataires et de fixer la jurisprudence du Département en la matière. De renforcer le renforcement du pilotage des associations d'accompagnement vers l'emploi. Dans cette même dynamique, ces dispositifs socles ont ensuite été complétés par de nouveaux outils innovants, au service du retour à l'emploi pérenne, comme la plateforme Job 77 et la méthode d'intermédiation entre l'offre et la demande.

En parallèle de la mise en œuvre de ce dispositif global d'insertion, nous nous sommes également engagés, aux côtés de nos partenaires institutionnels et associatifs, pour apporter des réponses adaptées aux seine-et-marnais les plus fragiles, comme les jeunes en situation de précarité et de vulnérabilité et les femmes victimes de violences.

Pour l'année 2021, le budget primitif que nous vous proposons reflète à la fois notre volonté de poursuivre cette politique pragmatique et exigeante envers la collectivité et envers les bénéficiaires du RSA, mais également la nécessité de répondre à la crise socioéconomique engendrée par la crise sanitaire que nous connaissons depuis mars. Le montant total de l'enveloppe dédiée à notre politique d'insertion s'élève donc, pour 2021, à 207,99 millions

d'euros de crédits de paiement, en fonctionnement. Soit un budget en augmentation de 8,69% en raison de l'augmentation de l'enveloppe dédiée à l'allocation RSA. Plus 15,7 millions d'euros, par rapport à l'enveloppe prévue au BP 2020. Ce budget permettra donc de financer, d'une part, les dispositifs liés à l'insertion professionnelle pour 203,35 millions d'euros, soit une hausse de plus de 8,8% par rapport au BP de 2020, comprenant l'allocation RSA pour 191,4 millions d'euros, contre 175,69% au BP 2020. Les dispositifs d'insertion professionnelle, pour 11,95 millions d'euros. Tel que le financement des AAVE pour 2,51 millions d'euros, le cofinancement des emplois aidés pour 3,16 millions d'euros ou encore les autres dispositifs d'insertion. Action portée par Initiatives 77, accompagnement des travailleurs non-salariés, etc. Pour 3,92 millions d'euros, soit +23% par rapport au BP 2020.

D'autre part, les dispositifs d'insertion sociale ciblés, pour 4,64 millions d'euros, comprenant notamment le financement du Fonds départemental des solidarités pour 1,54 million d'euros, les actions en faveur de l'insertion des jeunes pour 840 000 euros ou encore les actions d'insertion sociale et médicosociale pour 1,63 million d'euros. Le tout reconduit à l'identique. Cher Président, chers collègues, je vous propose désormais de nous prononcer sur ce rapport et je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Bernard. Daisy pour les finances ?

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Y-a-t-il des prises de paroles ? Julie GOBERT.

Mme GOBERT. Oui, merci. Évidemment, des prises de positions liminaires pour rappeler à quel point ce que vous avez fait sur ce mandat, nous pose toujours un petit peu question. Mais à proprement parler sur le budget, effectivement, nous avons une crise sanitaire qui a fortement impacté notre territoire et notre économie et qui aura forcément des conséquences importantes pour les plus fragiles d'entre nous. Au-delà vraisemblablement de ce qu'on peut imaginer et déjà de ce qui se ressent sur nos territoires, notamment en termes de développement de la pauvreté.

Nous avons évidemment une mission, telle qu'elle a été rappelée par le Président du Conseil Départemental, en termes de solidarité et solidarité envers tous ceux qui peuvent rencontrer des accidents de la vie ou qui souffrent en raison d'un certain nombre de problématiques. Or, comme nous l'avons dit auparavant, dans un certain nombre de délibérations, où nous nous posons des questions sur les restrictions budgétaires, en termes de masse salariale, qui ont évidemment des répercussions aussi au regard du service rendu. Les choix qui sont les vôtres aussi, sur l'évolution du taux directeur de dépenses des établissements et des services sociaux et médico-sociaux, sont à notre sens trop restrictifs et vont inévitablement avoir des conséquences en termes de qualité, notamment pour les structures chargées de l'enfance en danger et les SAAD. Concernant plus spécifiquement les SAAD, la proposition du Gouvernement de travailler à la préfiguration d'un nouveau modèle de financement, doit nous permettre de répondre à des critiques qui sont légitimes quant à notre tarification. D'une part, la faiblesse de la tarification, la différence entre les tarifs des heures en intervention APA ou PCH, l'absence de valorisation pour les interventions particulièrement pénibles ou technique, où se déroulant sur des horaires décalés tels que le soir, la nuit ou le Week-end. Sur l'aide sociale à l'enfance, vous nous présentez, encore une fois, un tableau avec peu de nuances sur le travail engagé par votre majorité, depuis 2015, par rapport au rapport de l'IGAS. En ce qui nous concerne, nous avons des nuances, puisque la baisse, si la baisse du budget 2021 peut être la conséquence de la baisse du nombre de MNA. Elle s'accompagne également d'une baisse de 3,6% des enfants protégés, dit classique, cette année, et dont il faut tenir compte.

Donc, globalement, nous sommes bien plus prudents sur vos perspectives, par rapport à ce qui est en train de se passer. Et nous rappelons à quel point il est important, sur l'aide sociale à l'enfance, de prendre en compte notamment l'insertion des jeunes majeurs. Et nous sommes,

nous serions pour la systématisation des contrats jeunes majeurs, contre lesquels s'est opposée une partie des personnes avec lesquelles vous êtes très proches, alors même que ces enfants méritent d'être pleinement protégés. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Je ne suis pas sûr que ce soit tout à fait le sujet du mémoire, puisque là, nous parlions d'insertion.

M. COZIC. Exactement, c'est exactement à celui d'insertion dont nous parlions. Mais bon, après, si vous souhaitiez ramener effectivement la lecture complète, dans l'ensemble des rapports liés à la DGAS, effectivement, c'est chose faite.

Mme GOBERT. Je pense que vous avez remarqué que nous avons tous pris position sur l'ensemble des rapports, à chaque fois, des points pour vous permettre d'alléger un petit peu la séance. Voilà, nous ne sommes pas complètement idiots à l'opposition. Nous savons de quoi nous parlons, mais nous essayons aussi d'avoir un petit peu de rationalisation de la prise de parole. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. Bon alors, sur le budget insertion, qui est contre ? Donc l'opposition est contre. Pardon ? Marianne ? Non, c'est bon ? Très bien, merci.

Votent contre M. Smaïl DJEBARA, Mme Monique DELESSARD, Mme Julie GOBERT, M. Vincent ÉBLÉ, Mme Virginie THOBOR, M. Jean LAVIOLETTE ainsi que Mme Marianne MARGATE et M. Bernard CORNEILLE.

N° 4/02

M. LE PRÉSIDENT. Alors, le budget Habitat, Denis ?

M. JULLEMIER. Cher Président, chers collègues, le budget primitif de l'habitat, pour 2021, s'inscrit dans la continuité de la politique que nous menons depuis plusieurs années déjà, tout en anticipant les conséquences socio-économiques de la crise sanitaire sur le budget des ménages et donc, sur leur capacité à honorer leurs charges fixes, au premier rang desquels leurs loyers. Avant de détailler ce budget, j'aimerais profiter de cette séance pour rappeler quelques-uns des grands dispositifs déployés par le Département, au titre de la politique habitat. Une politique très concrète, axée à la fois sur le développement et l'amélioration de l'offre de logement sur notre territoire et sur le soutien à l'accompagnement des publics fragilisés pour accéder ou se maintenir dans leur logement. Pour ce qui est du développement et de l'amélioration de l'offre de logements en Seine-et-Marne, je crois qu'il faut tout d'abord évoquer le soutien que notre collectivité apporte à Habitat 77 pour lui permettre de mener à bien certaines opérations de rénovation et de sécurisation de ces logements.

Ces dernières années, le Département a en effet engagé 13 millions d'euros pour soutenir Habitat 77, dont 5 millions d'euros en novembre dernier, dans le cadre de l'acquisition de titres participatifs fléchés sur la rénovation énergétique de son parc locatif. Le Département intervient également en faveur de l'ensemble des bailleurs sociaux, au travers de l'octroi de garantie d'emprunt qui leur permettent d'obtenir leur financement auprès des banques et donc de mener à bien leurs projets. Pour vous donner un ordre de grandeur, l'encours garanti par le Département en faveur du logement social s'élève aujourd'hui à près de 500 millions d'euros.

S'agissant maintenant du volet insertion par le logement, il repose en dehors du co-pilotage du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées – que nous appelons PDALHPD – sur trois grands dispositifs. Je veux parler du Fonds de solidarité logement, véritable filet de sécurité dont nous sommes pilote et principal contributeur. On en parlera d'ailleurs dans les délibérations suivantes. Du soutien que nous apportons chaque année à de nombreuses associations, telles Initiatives 77, agissant en faveur des personnes qui rencontrent des difficultés pour accéder au logement. Merci Anne-Laure FONTBONNE. Et bien sûr, de notre dispositif d'aide au maintien dans leur logement des personnes âgées ou en situation de handicap. Nous prônons un certain nombre de délibérations dans ce sens, vous le savez, régulièrement dans nos assemblées. Des actions concrètes donc, qui s'intégreront à l'avenir dans un schéma départemental de l'habitat, plus global, auquel nous travaillons actuellement et qui ambitionne d'articuler les outils existants en termes de logement, à l'échelle de la Seine-et-Marne, pour permettre à chacun de bénéficier d'un parcours résidentiel fluide et adapté à chaque étape de sa vie. Merci, cher Président, d'avoir poussé à ce schéma départemental de l'habitat.

Mais revenons maintenant à la présentation du budget primitif de l'habitat pour 2021. Au BP 2021, une enveloppe de 5 27 000 euros de crédits de paiement, dont 4,75 millions d'euros en fonctionnement, est prévue pour financer cette politique. Soit un budget en hausse de 18,7% par rapport au BP 2020. Cette enveloppe permettra de financer les actions d'insertion par le logement, pour 4,82 millions, soit un budget en hausse de 21%, qui s'explique principalement par la revalorisation de l'enveloppe dédiée au Fonds de solidarité logement, le FSL. Une enveloppe FSL, que nous vous proposons d'abonder à hauteur de 3,46 millions d'euros contre 2,80 l'année dernière. En raison de l'anticipation de l'augmentation des demandes liées à la crise sanitaire et à la révision des critères et barème d'éligibilité au Fonds, à laquelle viendront s'ajouter les autres dispositifs d'insertion par le logement, pour lesquels nous avons prévu 1,28 million d'euros soit un budget en hausse de 8%.

Enfin, notre enveloppe globale permettra aussi de financer des actions de développement et d'amélioration de l'offre de logement pour 276 140 000 euros. Soit un budget en hausse de 8%, par rapport à l'année dernière, pour nous ajuster aux besoins des collectivités.

Cher Président, chers collègues, je vous propose désormais de procéder au vote de ce rapport. Mais au préalable, je voudrais remercier tous les services qui ont contribué et qui contribuent, tout au long de l'année, à cette politique de l'habitat et du logement. En particulier Jean-Louis CLOT, Olivier DELCROIX, ici présent, qui est plus particulièrement chargé de cette question. Merci à tous.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Daisy, pour les finances ?

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Y a-t-il une intervention ? Non ? Tout le monde est d'accord ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Donc l'opposition vote contre. Très bien, merci.

Votent contre M. Smaïl DJEBARA, Mme Monique DELESSARD, Mme Julie GOBERT, M. Vincent ÉBLÉ, Mme Virginie THOBOR, M. Jean LAVIOLETTE ainsi que Mme Marianne MARGATE et M. Bernard CORNEILLE.

N° 4/03

M. LE PRÉSIDENT. Alors le budget autonomie, Geneviève.

Mme SERT. Cher Président, chers collègues, ces dernières années, le Département s'est engagé dans une politique d'autonomie rénovée et de proximité, replaçant l'utilisateur au cœur de ses préoccupations. Cette politique affirme en effet notre volonté de faire de la Seine-et-Marne un territoire où il fait bon vieillir et où il fait bon vivre, pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap. Pour cette politique, nous mobiliseront plus de 264 millions en CP pour l'année 2021, contre 257 au BP 2020, soit 2,7% d'augmentation. Car l'autonomie est un des axes principaux de notre schéma des solidarités, avec pour objectif de mettre en place une véritable action sociale territorialisée et d'inscrire notre action au plus près des besoins des seine-et-marnais. Nous souhaitons en effet agir, au plus tôt, en prévention et en accompagnement de la perte d'autonomie et de la dépendance. C'est pourquoi nous avons souhaité renforcer le travail mené avec l'ensemble des parties prenantes du monde médico-social et la participation des personnes concernées par les politiques que nous menons en matière d'autonomie.

Nous avons aussi renforcé nos liens avec la MDPH et repensé les procédures afin de proposer aux personnes en situation de handicap, des réponses concrètes et adaptées, comme en témoigne notamment le rapport qui vous sera présenté par la suite, pour approuver le renouvellement de notre convention avec la MDPH et le versement d'une subvention à hauteur de 3 545 016 euros pour l'année 2021. Je rajoute que notre taux de réponse au niveau de la MDPH – cela vous sera dit plus tard – a extrêmement évolué.

Nous avons également fait le choix de mettre en place des réponses de proximité, grâce aux dispositifs, une réponse accompagnée pour tous et à la création des pôles autonomie territoriaux, les fameux PAT, à la fin de l'année 2017. Et à la mise en place des services dédiés, personnes âgées et personnes en situation de handicap et de tous les aidants, dans l'ensemble des Maisons des solidarités, les services SAFA.

Nous avons par ailleurs attaché une attention toute particulière aux questions de mobilité et d'adaptation de l'habitat, en soutenant le recours aux aides techniques individuelles ou encore la téléassistance pour maintenir le maintien à domicile.

Enfin, l'année 2021 sera marquée par l'approfondissement de nos travaux pour favoriser la présence médicale sur tout le territoire et notamment au travers des actions identifiées dans le Pacte santé 77. Porter l'ambition de protéger les seine-et-marnais, portant l'ambition de protéger ces seine-et-marnais, le pacte visera notamment à contribuer à l'insertion professionnelle des futurs professionnels de médecins et de professionnels de santé et de soins sur le territoire. De créer des conditions attractives pour l'installation de ces professionnels, de coordonner les acteurs de santé et de soins autour de projets structurants ou encore de promouvoir de nombreux atouts dont dispose notre territoire, grâce à notre nouvelle marque de territoire « Seine-et-Marne : Vivre en grand ! »

Chers collègues, le budget qui vous est proposé reprend fidèlement toutes les actions que je viens de vous citer et pour lesquelles nous mobiliserons, comme je vous le disais précédemment, plus de 264 millions en CP, répartis comme suit : 5 673 800 euros en dépenses d'investissement, soit plus de 13,53% par rapport au BP 2020, pour l'hébergement des personnes âgées : 4,7 millions, pour les frais liés à l'hébergement, en établissement, des personnes handicapées : 446 K euros ou encore 500K euros pour reconquérir l'offre médicale en Seine-et-Marne. 260 millions en dépenses de fonctionnement, contre 252, soit une augmentation de 2,4% par rapport au BP 2020. Pour l'hébergement des personnes âgées, pour l'hébergement des personnes handicapées, pour le maintien à domicile des personnes âgées et le maintien des personnes handicapées ou encore pour la santé publique. Je tenais à remercier également, comme l'a fait Bernard, l'ensemble du personnel qui travaille à l'autonomie ou qui travaille à la

MDPH. Et cher Président, chers collègues, je vous propose désormais de procéder au vote de ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Geneviève, Daisy ?

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Y a-t-il des interventions ? Non ? Quels sont ceux qui sont contre ce budget ? Tout le monde est d'accord ? Très bien, merci.

N° 4/04

M. LE PRÉSIDENT. Alors le budget de protection de l'enfance. Sarah.

Mme LACROIX. Bonjour à tous, le budget primitif de la protection de l'enfance, pour 2021, s'inscrit dans la droite ligne des objectifs identifiés en 2015, par le rapport de l'IGAS et formalisé en 2019, dans le Schéma départemental des solidarités. À savoir, l'individualisation de l'accueil et de l'accompagnement de chaque enfant confié au département, pour être au plus près de ses besoins. Le développement et le renforcement des alternatives au placement. Si la Seine-et-Marne est le premier Département à avoir adopté la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance, en septembre 2020, nous n'avons donc pas attendu l'État pour redéfinir les contours de cette mission des plus sensibles.

Pour rappel, voici quelques-uns des chantiers que nous avons conduits ces dernières années. Conformément à ce qui était préconisé par l'IGAS, nous avons réorganisé la Direction de la protection de l'enfance afin que ces services puissent travailler de manière transversale et décloisonnée. Cette réorganisation nous a également permis de renforcer le pilotage des établissements de l'ASE en transformant le service de la tarification en un service général des établissements, effectuant à la fois un contrôle de leur facturation et de la qualité de l'accueil et de l'accompagnement des enfants. Dans cette même dynamique, le Département a repensé l'accueil familial en renforçant le rôle de soutien et l'accompagnement des assistants familiaux, dans le cadre d'une relation de proximité avec les services du département. Afin d'améliorer leurs conditions d'exercice, le Département a également procédé à la revalorisation de leurs indemnités d'entretien et a mis en place un véritable plan de formation afin de professionnaliser et d'homogénéiser leurs pratiques. Pour individualiser autant que possible la prise en charge de chaque enfant, le Département s'est engagé à diversifier les modes d'accueil, à généraliser l'élaboration d'un projet pour enfant et à améliorer sa connaissance de leur parcours, au travers notamment de la création, en 2019, de l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance l'OPDE.

Cette même volonté de prendre en charge, de façon adaptée, différenciée, a abouti à la mise en place d'un dispositif dédié à l'accueil des mineurs non-accompagnés : « Le juste accueil » pour développer les alternatives au placement et donc inscrire davantage son action dans une logique de prévention. Le Département a passé un appel à projets pour la mise en œuvre de 600 mesures d'assistances éducatives, en milieu ouvert, supplémentaires. Elles seront déployées progressivement à partir de 2021.

Enfin, dans cette même logique préventive, le Département a également recalibré le dispositif de prévention spécialisée, en redéfinissant son cadre d'intervention et les objectifs de ces opérateurs par la mise en place de contrats d'objectifs et de moyens.

Le budget primitif de la protection de l'enfance pour 2021, s'inscrit donc dans la continuité de toutes ses actions pour les poursuivre, les approfondir et les affirmer. L'enveloppe totale proposée pour l'année qui vient s'élève donc à 170,47 millions d'euros de crédits de fonctionnement, soit un budget en très légère baisse par rapport au BP 2020 - 0,8% qui s'explique par la diminution des arrivées de MNA sur notre territoire, depuis le début de la crise sanitaire. Cette enveloppe permettra donc de financer, d'une part, l'accueil des enfants en établissement pour 101,06 millions, soit une diminution de 0,6% par rapport au BP 2020, qui s'explique par les mêmes raisons que celles que je viens d'évoquer, donc la diminution des arrivées des MNA sur le territoire. L'accueil familial des enfants pour 42,07 millions, soit une diminution de 2,3% par rapport au BP 2020, qui s'explique par la pyramide des âges : plus de départs à la retraite que de recrutements. Les prestations en faveur des enfants accueillis pour 5,15 millions, soit une diminution de 0,3%. Il s'agira également de financer la protection, en milieu ouvert, pour 11,80 millions d'euros, soit une reconduction, à l'identique, des crédits prévus au BP 2020. Les actions de soutien et de prévention en milieu ouvert pour 5,72 millions

d'euros, soit une reconduction des crédits prévus au BP 2020. Et enfin, la prévention spécialisée pour 4,65 millions d'euros. Un budget en hausse de 9,4% par rapport au BP 2020.

Cher Président et chers collègues, je vous propose désormais de procéder au vote de ce rapport et je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Sarah. Daisy, pour les finances ?

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Avis conforme. Est-ce qu'il y a des prises de paroles sur la protection de l'enfance ? Non ? Qui est contre ce budget ? L'opposition est contre. Très bien, merci.

Votent contre M. Smaïl DJEBARA, Mme Monique DELESSARD, Mme Julie GOBERT, M. Vincent ÉBLÉ, Mme Virginie THOBOR, M. Jean LAVIOLETTE ainsi que Mme Marianne MARGATE et M. Bernard CORNEILLE.

N° 4/05

M. LE PRÉSIDENT. Le budget pour la protection maternelle et infantile, Valérie.

Mme POTTIEZ-HUSSON. Chers collègues, cher Président, voici maintenant le budget primitif de la Protection maternelle et infantile, pour 2021. Avant de le détailler, je souhaiterais souligner à quel point l'année 2020 aura été marquante pour le Département et les acteurs de la petite enfance sur notre territoire. Dans le secteur de l'accueil de la petite enfance, auquel nous apportons un soutien important et volontariste, d'année en année, il faut rappeler que certains établissements sont restés ouverts 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, pendant le premier confinement. Afin de permettre aux personnels dits-essentiels à la gestion de crise, de trouver une solution de garde pour leurs enfants. L'engagement de ces établissements et de leur personnel a été reconnu par notre Assemblée, le 24 septembre dernier, au travers de l'attribution d'une subvention complémentaire exceptionnelle et je tiens ici, encore, à les en saluer.

Dans le domaine de la prévention des risques médico sociaux de la mère et du jeune enfant. Politique préventive de proximité. Nos maisons départementales des solidarités ont maintenu les consultations et les suivis de grossesse pendant toute la durée du confinement. Afin de continuer à apporter le meilleur service que soit aux seine-et-marnais fragilisés. Dans ce domaine, un vaste chantier de dématérialisation a également été lancé cette année, pour moderniser nos actions et les rendre plus efficaces. Il se poursuivra en 2021. Ces deux domaines seront aussi impactés, dès 2021, par la contribution du Département à la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance et au Plan de lutte contre la pauvreté, qui pose tous deux, l'approfondissement d'actions de prévention et de soutien à l'égard des tout petits et de leurs familles. Actions que nous avons déjà lancées ou anticipées, puisqu'elles répondent pleinement aux objectifs du Schéma des solidarités 2019-2014.

Le budget primitif de la Protection maternelle et infantile, que nous proposons, s'inscrit donc dans la continuité des actions entreprises ces dernières années. Actions qui répondent à des enjeux aussi divers que la prévention des pathologies infantiles, la réduction des inégalités dès le plus jeune âge ou encore l'attractivité du territoire seine-et-marnais pour les futurs et jeunes parents souhaitant s'y installer. Pour 2021, l'enveloppe globale qui vous est proposée pour financer la PMI et le soutien à la petite enfance s'élève donc à 8,67 millions d'euros de crédits de paiement en fonctionnement, soit un budget en hausse de 5% par rapport au BP 2020. Et ce, principalement en raison de la revalorisation des enveloppes dédiée aux EAJE, +200 Kilo euros et aux actions de PMI, + 220K euros.

Cette enveloppe permettra de financer notre soutien aux EAJE, établissements d'accueil aux jeunes enfants, pour 5,85 millions d'euros, soit un budget en augmentation de 3,5% par rapport au BP 2020, qui permettra de prendre en compte l'augmentation des heures réalisées de plus de 2%. Notre soutien aux nouvelles structures, l'expérimentation de structures labellisées AVIP, à vocation d'insertion professionnelle, en lien avec le Plan national de lutte contre la pauvreté. La prévention infantile et périnatale pour 1,85 million d'euros, soit un budget en hausse de 13% pour par rapport au BP 2020, en lien avec la mise en œuvre de la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance.

La planification et l'éducation familiale pour 395 kilos euros, soit un budget en hausse de 5%, pour le réajuster aux besoins. Les subventions et participations aux associations pour 254,1 kilos euros, soit un budget en hausse de 8,7% pour prendre en compte le soutien à deux lieux d'accueil enfants/parents supplémentaires et l'évolution du nombre d'heures réalisées. Et enfin, la formation des assistantes maternelles pour 324,3 kilos euros, soit un budget en baisse de 11% qui s'explique par la sous-réalisation des missions de formation effectuées par nos partenaires en 2020, en lien avec la crise sanitaire.

Chers collègues, cher Président, je vous propose désormais de procéder au vote de ce rapport. Et je fais comme mes collègues précédents, je présente tous mes remerciements aux équipes de terrain administrative et sur site. Merci à eux pour leur travail.

M. LE PRÉSIDENT. Merci à Valérie. Pour les finances, Daisy ?

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Y a-t-il des votes contre ? Oui, l'opposition vote contre. Merci.

Votent contre M. Smaïl DJEBARA, Mme Monique DELESSARD, Mme Julie GOBERT, M. Vincent ÉBLÉ, Mme Virginie THOBOR, M. Jean LAVIOLETTE ainsi que Mme Marianne MARGATE et M. Bernard CORNEILLE.

N° 4/06

M. LE PRÉSIDENT. Alors, l'actualisation du règlement de l'aide sociale, Bernard.

M. COZIC. Oui, le Département est le chef de file de l'action sociale et, à ce titre, la loi lui confère l'obligation d'inscrire, dans un règlement départemental d'aide sociale, c'est-à-dire le RDAS, les règles selon lesquelles sont accordées les prestations d'aide sociale qui relèvent de sa compétence. Son vote par l'Assemblée lui confère un caractère réglementaire. De fait, les dispositions inscrites dans ce règlement sont donc opposables aux usagers, aux partenaires et peuvent être invoquées, à l'occasion d'un contentieux, devant les juridictions administratives et judiciaires. Ce document constitue un garant de l'égalité de traitement entre tous les Seine-et-Marnais, en matière d'aide sociale, clé de voûte du Schéma départemental adopté en juin 2019. Toutefois, parce que ces dispositions sont invocables devant les juridictions, son obsolescence fait peser un risque juridique sur les actes juridiques de la collectivité, qui sont pris sur son fondement. Partant de ce constat, et eu égard à la survenance de lois majeures, en matière de solidarité, entre les années 2015 et 2019, il est apparu nécessaire d'actualiser sur RDAS. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Bernard. Y a-t-il des votes contre ce nouveau règlement ? Oui ? Non, non, c'est bon, très bien.

N° 4/07

M. LE PRÉSIDENT. Alors, renouvellement de la convention entre le Département et la MDPH. Bernard ?

M. COZIC. Oui, merci Président. Mes chers collègues, je suis très heureux de vous présenter aujourd'hui le rapport dédié au renouvellement de la convention passée avec la MDPH, pour la période allant de 2021 à 2023. Cette nouvelle convention sera l'occasion de réaffirmer notre soutien aux assurés et assurer un bon fonctionnement de la MDPH, en faveur de laquelle nous avons mobilisé plus de 26,5 millions d'euros, ces dernières années, et mobiliseront 3 545 000 euros, pour l'année 2021. À l'occasion de ce renouvellement, nous avons également fait le choix d'ajuster la forme prise de la convention habituelle, pour inscrire les obligations réciproques du Département et de la MDPH, au regard des nombreux projets que nous portons désormais en commun et en conformité avec les grandes orientations du Schéma départemental des solidarités. Car, comme vous le savez, la réorganisation de la MDPH a été l'un des grands chantiers, pour lequel nous avons investi de l'énergie, du temps et des moyens conséquents, dans l'intérêt immédiat des bénéficiaires. Cela s'est notamment traduit par un vaste travail de redéfinition des procédures organisationnelles, pour simplifier le circuit de traitement des demandes et optimiser le fonctionnement de la MDPH, dans le but de répondre à la situation en tension que nous avons trouvée. Pour optimiser l'organisation et le fonctionnement de la MDPH, nous avons fait le choix de reconstruire l'édifice, pierre après pierre, avec, en 2017, une réorganisation des processus de traitement et de décision, avec une importante évolution de l'organisation des services de la CDAPH. Et je voudrais remercier Geneviève Sert, ici présente, en tant que Présidente de cette commission qui, je sais, mène les travaux de fer. Alors, en 2018, le solde des dossiers de longue date expliquant l'augmentation des délais moyens. En 2019, le déploiement du nouveau système d'information harmonisé au niveau national, ayant occasionné, pour toutes les MDPH, une augmentation des délais et de mise en place de moyens conséquents, notamment pour réformer la manière dont étaient traitées la réception et la gestion des dossiers et répondre aux appels grâce à la plateforme téléphonique départementale, qui nous permet aujourd'hui d'atteindre un taux de décroché atteignant 99 %, contre 52 % en 2015. Aujourd'hui, l'ensemble des actions que nous avons menées nous permet d'aboutir à une baisse des délais significative et vérifiée mois après mois, ainsi qu'à diminution pérenne du nombre de dossiers en attente, et ce, malgré une augmentation significative du nombre de bénéficiaires, +31 % sur la période 2015-2020. J'ai, à titre d'exemple, nous sommes ainsi passés de plus de 10 500 dossiers en attente de traitement en 2015, à près de 600 en 2020, avec un pic atteint en 2017, avec plus de 14 900 dossiers en attente, soit une diminution de 42,2 %, sur la période 2015-2020. Le nombre de dossiers traités est quant à lui passé à plus de 24 300 en 2015, à plus de 32 600 en 2020, soit une augmentation de 33,7 %. Notre action a également abouti à une hausse du nombre de décisions et de réponses apportées par les instances décisionnaires, comme en témoigne l'augmentation de plus 42,2 % de décisions rendues en plus par la CDAPH, entre 2015 et 2020, ou encore les 57 plans d'accompagnement global proposés en 2020, contre 7 mis en place en 2017. Ceci, mes chers collègues, démontre bien notre volonté d'accompagner au mieux les personnes en situation de handicap et de leur apporter des réponses efficaces et de proximité. Je vous remercie pour votre attention et vous propose désormais de passer au vote de ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Je voulais aussi remercier Andrée Zaidi, qui avait une mission sur la MDPH et qui a été fort active, dans l'amélioration de ce service. Béatrice, pour les finances ?

Mme RUCHETON. Avis conforme de la commission des Finances.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Béatrice. Y a-t-il des votes contre ce budget ? Non ? Unanimité ?

Mme GOBERT. Non, par contre, une intervention, si vous permettez. Parce que, pour le coup, effectivement, sur ce mémoire, nous voterons pour. Par contre, la prise de parole est absolument choquante à mon avis. D'une part, parce qu'elle se réfère à un pseudo passé, mais entretemps, vous avez eu quand même un début de mandat absolument catastrophique sur la gestion de la MDPH et nous ne saurions trop le rappeler, et qui n'a fait qu'amplifier le délai de traitement des dossiers. Mais, plus que ça, se satisfaire aujourd'hui qu'effectivement, il y a des choses qui sont rattrapées par rapport à ce qui a été fait au début du mandat, c'est bien. Mais se satisfaire, alors qu'aujourd'hui, nous avons encore un délai de traitement moyen qui est bien plus long qu'un bon nombre de Départements, et qu'on est même présenté comme un anti-exemple, il faudrait quand même un petit peu se rendre compte qu'il y a encore du chemin à faire, parce qu'il y a ici autour de la table, je pense qu'il n'y a aucun maire qui peut ne pas dire qu'il ne reçoit pas régulièrement des personnes ou des familles, qui ont des personnes en situation de handicap, qui ont de réelles difficultés. Alors oui il y a une évolution ? Mais oui, il va falloir encore travailler extrêmement sur cette question-là. Et ce genre de, en fait vos *satisfécits* sont impressionnants, au regard du travail qui reste à faire.

M. LE PRESIDENT. Merci. Bernard ?

M. COZIC. Alors, je suis un peu étonné de cette intervention, puisqu'ayant moi-même interrogé les différents députés sur leur circonscription, ils sont venus me le témoigner, ils ont de moins en moins, voire quasiment plus de rendez-vous liés à des dossiers MDPH, qui sont en attente de traitement. Donc, je suis un petit peu étonné de cette intervention. D'ailleurs, notre collègue, le député Thieriot peut peut-être en prendre témoignage.

M. THIERIOT. Oui, simplement un mot. C'est effectivement un sujet, pas seulement d'ailleurs comme parlementaire, mais aussi comme conseiller départemental, où nous avons beaucoup de visites de gens qui pouvaient avoir des retards dans les traitements, avec, il faut bien le dire, des délais de traitement qui n'étaient pas acceptables. Moi, je constate, alors il y a peut-être un traitement particulier pour mon territoire, mais on sait bien que ce n'est pas le cas. Je constate que quasiment depuis juste avant la crise Covid, on n'a quasiment plus de demandes, il y en a encore des ponctuelles, mais les dysfonctionnements qu'on pouvait relever, c'est-à-dire les dossiers égarés, perdus, beaucoup trop de retard, on ne les voit quasiment plus. C'est l'expérience d'une des onze circonscriptions de Seine-et-Marne. Il y en a dix autres, mais en tout cas, je peux vous dire, qu'en termes de visites, dans ma permanence, ça a totalement changé.

M. LE PRESIDENT. Merci Jean-Louis. Geneviève ?

Mme SERT. Merci Président, je ne peux pas entendre ça, Madame Gobert. Ce n'est pas supportable. On était au Moyen-Âge en 2015, quand on est arrivé à la MDPH. Je suis désolée, je me bats depuis cinq ans pour que ces délais, même s'ils ne sont pas parfaits aujourd'hui, ces délais ont énormément, se sont de manière très, très fortement raccourcis. Il y a encore du boulot. On n'a pas dit le contraire. Bernard Cozic n'a pas dit le contraire. On n'est pas arrivés là où on aimerait être, mais franchement, on a fait un boulot énorme avec les associations, avec toutes les personnes de la MDPH. Vous ne pouvez pas dire que vous ne vous rendez pas compte d'où on en était. On était vraiment au Moyen-Âge, avec un nombre croissant de demandes. Non, mais on a eu un nombre croissant de demandes. On a eu un changement de système informatique. On a eu... Enfin, puis ce n'était pas dû au Département, c'était dû au National. On a eu une réorganisation totale. Enfin, il a fallu mener tout ce travail-là, Madame Rousselot l'a fait avec Madame Beaudoin, avec lesquelles je travaille beaucoup. Mais on a tous accepté des tas de choses et je ne peux pas vous laisser dire que c'est comme avant ou pire qu'avant. Ce n'est pas possible, pas entendable, ça me met très en colère.

M. COZIC. Et je peux rajouter que les associations qui siègent sur la CDAPH, comme à la COMEX, aujourd'hui reconnaissent ce travail et ont vraiment une grande satisfaction sur ce qui est produit pour satisfaire le besoin des Seine-et-Marnais en situation de handicap.

M. LE PRESIDENT. Merci. Béatrice ?

Mme RUCHETON. Je ne peux que m'associer à tout ce qui vient d'être dit. Il y a eu un travail phénoménal qui a été réalisé. Je suis également Vice-Présidente de la CDAPH et Présidente du Fonds de compensation du handicap. On est passé de 158 jours de délai moyen de traitement de dossier à 78 jours à l'heure actuelle. Donc non, non, il faut faire attention à ce qui est dit. On est tout à fait conscient qu'effectivement, que le travail est à continuer. Mais en tout cas, il y a eu un beau travail, une belle cohésion, aussi bien au niveau des administratifs que des élus et de tout le personnel.

M. LE PRESIDENT. Merci. Oui, Smaïl ?

M. DJEBARA. Juste pour remettre les choses dans leur contexte. Notre collègue Julie n'a pas dit que rien n'avait été fait. Elle a juste dit qu'il fallait juste être un peu plus humble. C'est tout. Voilà. Si, si, c'est ce qu'elle a dit, ce sont les mots qu'elle a dits.

M. LE PRESIDENT. Bien, une grande amélioration a été faite. Il y a encore quelques efforts à faire. Voilà. Est-ce que tout le monde est d'accord ? Très bien.

N° 4/08

M. LE PRÉSIDENT. Allez, modifications des critères de ressources pour le FSN. Denis ?

M. JULLEMIER. Merci, comme vous le savez, le Fonds de solidarité logement FSL fait face ? depuis plusieurs années ? à une diminution continue des demandes des ménages, entraînant par là même une diminution des crédits qui lui sont attribués d'année en année. Certains d'entre vous l'avaient évoqué ici en séance. C'est donc pour réformer cet outil en crise et faire face aux conséquences socioéconomiques d'une crise sanitaire inédite, violente et qui perdure, que nous vous avons fait part, à l'occasion du vote du plan de relance, de notre volonté de le réviser de façon extensive. Cette révision, objet du présent rapport, ne poursuit qu'un seul objectif : aider plus de familles, de manière plus importante. Pour ce qui est de l'attribution des prêts, au titre des Fonds Accès et Maintien, deux changements majeurs sont soumis à votre approbation. Premier changement, d'une part, il s'agit d'assouplir le régime de droit commun, en faisant passer le plafond de ressources conditionnant l'accès aux prêts de 60 à 75% des plafonds de ressources, pour l'attribution des logements locatifs sociaux, les PAUS. D'autre part, il s'agit de créer un régime d'exception temporaire pour la période du 1er janvier au 30 juin 2021, permettant de porter ce plafond à 100 % des plafonds de ressources, pour l'attribution desdits logements sociaux. Pour ce qui est des aides de secours, nous proposons également les révisions suivantes : la création de deux barèmes par fonds, un pour les familles et un pour les personnes isolées, afin de mieux pouvoir prendre en compte les situations individuelles. La création de trois tranches supplémentaires par barème, afin de pouvoir attribuer des aides de manière plus équitable et progressive. La revalorisation du niveau de prise en charge des dettes de loyers de 4.500 à 5.000 euros pour le FSN Maintien, l'augmentation des montants de secours maximum, notamment pour le Fonds Énergie, où l'on pourra atteindre jusqu'à 900 euros d'aide grâce à la contribution de la CAF. La CAF propose en effet de majorer sa contribution à FSL à hauteur du budget qu'elle consacre d'ores et déjà aux aides relatives aux fluides, soit 300 000 euros supplémentaires par an, directement fléchés vers le Fonds Énergies. Enfin, le développement, en cours d'année 2021, d'un dispositif permettant de réaliser une analyse de la consommation des fluides, diagnostic des usages et de l'habitat, permettant *in fine* de faire diminuer le montant des factures d'eau. L'impact de ces révisions a été estimé à 900 000 euros supplémentaires, par rapport aux crédits engagés en 2019, dont 600 000 euros à la charge du Département et 300 000 euros à la charge de la CAF et au titre du Fonds Énergie. C'est donc une révision d'envergure du FSL que nous vous proposons. Une révision dont l'impact financier a été anticipé dans le budget primitif de l'habitat pour 2021, que je vous ai présenté tout à l'heure. Une révision qui permettra *in fine*, et sous réserve de l'augmentation effective des demandes, d'aider plus de Seine-et-Marnais, plus fortement. Je tiens à remercier particulièrement le groupe de travail qui a travaillé sur cette révision du FSL, conduit par Cathy Bissonnier, Conseillère départementale, avec l'ensemble des partenaires, de la CAF notamment qui, vous avez vu, et évidemment contributeurs. Cher Président, chers collègues, je vous propose de passer au vote de ce rapport. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Brice, pour les Finances ?

M. RABASTÉ. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Vous êtes d'accord sur la modification des critères ? Marianne ?

Mme MARGATÉ. Je vous remercie. Oui, je voudrais également saluer le travail qui a été fait, pour faire évoluer ces critères du FSL. C'étaient en effet des changements qui vont permettre une aide plus importante, à davantage de Seine-et-Marnais en difficulté. Je voudrais attirer l'attention sur un point, qui est celui du régime d'exception temporaire jusqu'au 30 juin 2021. Ce délai me semble un peu court, si ce n'est trop court, pour être réellement efficace et utile. Je m'explique. Il faut, pour en bénéficier notamment des aides de Maintien, avoir une

reprise, je crois, de trois mois de loyer, donc ce qui peut contraindre, pour pouvoir en bénéficier, ce délai de 3 mois de loyer en préalable, les délais de rendez-vous auprès des travailleurs sociaux peuvent être allongés, avec l'afflux éventuel de demandeurs et également, ce qui me semble important, c'est que des ménages qui aujourd'hui ne rencontraient pas de travailleurs sociaux, qui peuvent être réticents à en rencontrer, parce que ce n'est pas une démarche facile, demain pourraient être concernés. Et ce délai très, très court, à mon avis, que six mois pour la mise en place, de janvier à juin, je pense qu'il faudrait se donner la possibilité de le rallonger jusqu'à la fin de l'année 2021. Donc je pense qu'il faut être attentif à ce critère, sinon, je pense qu'il ne sera pas réellement utile et ce ne sera, dans ce cas-là, qu'un effet d'annonce et ce serait dommage, au vu de la situation. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Donc, bien évidemment, on sera vigilant sur ce délai, et le cas échéant, bien évidemment, on le prolongera, pour satisfaire le maximum de personnes. Je ne sais plus si on a voté ou pas ? Quels sont ceux qui sont contre ?

M. DJEBARA. On ne peut pas le mettre maintenant ?

M. COZIC. Oui, si on doit, on peut amender, ce n'est pas...

M. LE PRÉSIDENT. Oui, on peut décaler la date. D'accord. Donc on met la date à quand alors ?

M. COZIC. Ben décembre 2021 ?

M. LE PRÉSIDENT. Jusqu'au 31 décembre. Donc tout le monde est d'accord pour reculer la date ? C'est bon ? Très bien, merci

N° 4/09

M. LE PRÉSIDENT. Alors ensuite, c'est le projet de configuration de la SAC. Bernard.

M. COZIC. Oui, la loi Elan, qui l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique du 23 novembre 2018, impose aux organismes bailleurs, dont la taille n'atteint pas 12 000 logements, de se regrouper. Afin d'aider les bailleurs dans cette restructuration, la loi Elan a institué une nouvelle forme d'association entre eux, la Société de coordination, qui permet à ses membres de partager une communauté de vues, d'actions et de moyens sur les territoires. La SC, c'est-à-dire société de coordination, a pour objet principal de coordonner et d'assurer, pour le compte du collectif de ses membres, le contrôle de l'activité de ceux-ci. Pour favoriser le regroupement d'organismes seine et marnais, le Département a lancé, en 2019, une étude préalable à la création d'une société de coordination départementale, menée par le cabinet Catalyse. Sur la base des conclusions de cette étude, quatre organismes ont acté le principe d'adhésion à une future société de coordination. Les organismes sont Habitat 77 au Ph Val de Loi, au péage de Coulommiers et le péage de Confluence Habitat. Ces différents bailleurs ont poursuivi les travaux préparatoires au cours de l'année 2020. Il a été convenu que la répartition du capital social se fasse de la manière suivante : Habitat 77, 40 %, OPH Val de Long Habitat, 20 %, OPH de Coulommiers, 20 %, OPH Confluence Habitat, 20 %. Aussi, il vous est aujourd'hui proposé d'approuver le projet de configuration de cette société de coordination départementale qui, pour satisfaire les contraintes de la loi Elan, doit être validée avant la fin de l'année 2020. Au travers de cette démarche et par la validation de ce projet de rapprochement, le Département conforterait sa politique volontariste, en matière d'habitat, et participant à la création d'un outil pertinent, au service du logement social, à l'échelle de son territoire. Je ne pourrais, je ne peux pas conclure ce rapport sans remercier publiquement Madame Béatrice Abollivier, ancienne Préfète de Seine-et-Marne, qui a été à l'initiative de l'ensemble de ce rapprochement. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Céline ?

Mme NETTHAVONGS. Avis conforme Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Je voulais simplement dire un mot en disant que, là, bien évidemment, nous actons le principe, c'est-à-dire le travail qui a été fait par l'ensemble des organismes. Nous attendons encore un certain nombre de délibérations, qui vont arriver, mais je vous rappelle qu'en fin de compte, c'est le préfet qui tranchera, puisqu'il y a encore une dernière réunion à la préfecture, qui doit être dans les jours à venir, où, en fin de compte, le Préfet, une dernière fois, validera le bon fondé ou pas de l'intégration et de la réalisation de cet organisme, qui doit être réglé avant le 31 décembre. Autrement, chaque organisme repartira et risquerait d'être absorbé par des entreprises non seine-et-marnaises. L'objectif c'était ça. Donc là, ça ne veut pas dire que la SAC va être créée, ça veut dire que le Préfet est en position de créer cette SAC, puisque c'est lui qui donnera un agrément, avant le 31 décembre, et qu'il y aura encore une réunion, je crois que c'est le 22, avec les différents offices d'HLM, pour que ceux-ci, une dernière fois, et bien, disent ce qu'ils ont à dire, sur le fait qu'ils veulent adhérer ou pas adhérer, sachant qu'il y a encore des organismes qui n'ont pas délibéré aujourd'hui. Donc, bien évidemment, en fonction des délibérations qui seront prises ou pas, le périmètre peut encore évoluer. Voilà.

Mme ZAIDI. Merci Président. Je suis quand même ravie d'entendre les précisions que vous venez de donner sur ce projet de délibération parce que j'ai moi-même, chers collègues, quelques précisions à vous apporter sur des points qui, me semble-t-il, ne respectent pas les obligations de la loi Elan. Donc, je vais être très succincte et je vais vous le dire en quatre points, pour que tout le monde comprenne bien et qu'il n'y ait pas de mauvaise interprétation, mais ce qui est en tous les cas la mienne. Le Président... Alors je ne parle pas, évidemment pour les offices, je parle ici pour Montereau, le canton de Montereau. Je ne parle pas pour les autres. Le

Président de Confluence Habitat n'a pas été habilité par le Conseil d'administration à investir la piste d'une SAC et à prendre attache avec d'autres organismes HLM. Le texte de loi dit : « pour les offices, les représentants de la collectivité de rattachement au Conseil d'administration ne peuvent autoriser l'étude du projet et les négociations avec les autres participants, que dans le cadre d'une habilitation, résultant d'une délibération de la collectivité approuvant la démarche ». Pour votre information, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Montereau du lundi 14 décembre 2020 a décidé le principe de projet de SAC, avec 23 votes contre et 22 pour la fusion et trois abstentions. Le conseil communautaire n'a donc pas validé les statuts, le pacte d'associés de la SAC, ni autorisé expressément le Président à souscrire des actions de la SAC, comme l'oblige la loi Elan. D'ailleurs, si vous reprenez le rapport de présentation de la délibération du Conseil départemental de Seine-et-Marne, il est d'ailleurs très précis à ce sujet. Et pour la simple raison que ces documents n'ont à aucun moment été transmis à la Communauté de communes du Pays de Montereau, afin de les joindre aux cahiers du Conseil communautaire et de laisser à chacun la liberté de pouvoir juger. Dernier point, le Conseil d'administration de Confluence Habitat ne peut délibérer légalement ce soir en faveur de la SAC, les conditions juridiques n'étant pas réunies. Je tiens à vous préciser que le risque sérieux d'entacher d'illégalité le dossier de création de SAC qui sera remis au Préfet de Région, comparé à ces points. Je laisse à l'appréciation de chacun, mais pour ce qui me concerne, je voterais contre cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT. D'un point de vue légal, bon, je ne sais pas, ça le préfet va vérifier, moi, là-dessus, on n'est pas, puisqu'il y a une réunion...

Mme ZAIDI. Peut-être que ç'aurait été bien de vérifier avant que ça n'arrive au Préfet de Région.

M. LE PRÉSIDENT. Non, non, ce n'est le Préfet de Région là, c'est le Préfet de Seine-et-Marne qui va juger. Donc, je suppose que lui va vérifier que chaque office a bien pris les bonnes délibérations au bon moment, etc. Donc, là-dessus, nous, ça c'est le rôle de la préfecture, donc là-dessus... Laurence ? Non ?

Mme PICARD. Oui, oui, oui. Je voudrais effectivement regretter qu'ici, dans cette instance départementale, nous n'avons pas à avoir connaissance des turpitudes qu'il peut y avoir sur le secteur de Montereau. Nous avons travaillé avec cet organisme des heures et des heures de réunion de travail. Je pense que, après, vous réglez vos comptes comme vous voulez sur votre secteur, mais n'empêchez pas les autres d'avancer, parce que vous prenez une grosse grosse responsabilité. Et vraiment, nous n'avons pas, nous, au Département, à entrer dans ces considérations, Andrée, je suis désolée. C'est votre problème de votre côté.

M. LE PRÉSIDENT. Attendez, je ne veux pas qu'il y ait une polémique, simplement je dis

Mme ZAIDI. Non, mais je voudrais répondre.

M. LE PRÉSIDENT. Non mais, je dis simplement qu'on va demander au Préfet qu'il vérifie la légalité des choses. Et puis après, soit c'est légal, soit ce n'est pas légal. Si ce n'est pas légal, il faut les reprendre, il faut refaire la procédure, voilà. Il n'y a pas de sujet. Après, voilà, on ne va pas rentrer dans une polémique, qui est juste un problème, à mon avis, un problème juridique à voir ce qui se passe. Andrée ?

Mme ZAIDI. Il n'y a pas de turpitude sur Montereau. Moi, je ne rentre dans aucune turpitude ni aucun conflit d'intérêt. Je dis simplement que, à ce stade, la communauté de communes, qui est la collectivité de rattachement, a été tenue à l'écart de toutes les possibilités de pouvoir discuter et jusqu'au Conseil communautaire de lundi, tous les documents n'ont pas été transférés. Voilà, ce n'est pas de polémique. Il n'y a pas de polémique. Je dis simplement qu'on ne peut pas prendre une décision, si on prive un Conseil communautaire de, ça vous fait peut-être sourire, Laurence, peut-être que vous avez eu la chance de les avoir, nous, en tous les cas, à la communauté de communes du pays de Montereau, nous n'avons pas eu la liberté, nous

n'avons pas eu les documents qui avaient été demandés, notamment un courrier de l'ANCOLS, et tant que ce courrier de l'ANCOLS n'aura pas été donné, je ne vois pas dans quelle mesure on peut statuer et préjuger de la SAC. Voilà, c'est tout, il n'y a pas de polémique, il n'y a pas de polémique politicienne.

Mme PICARD. Objectivement, Andrée, s'il vous manque des documents pour délibérer en Conseil communautaire, ça n'est pas notre problème.

Mme ZAIDI. Je ne dis pas que c'est votre problème. Je dis simplement qu'on les a demandés, et qu'on ne peut pas les avoir, et qu'on les a demandés au Département et qu'on ne les a pas eus non plus. Point.

Mme PICARD. Il fallait me le demander, je vous aurais envoyé le mien. Moi, je l'ai à l'Agglo, à la commune et au conseil d'administration de l'OPH. Et les documents, ils ne sont pas cachés. Bon, après...

M. LE PRÉSIDENT. Denis ?

M. JULLEMIER. Merci. Merci Président, merci Laurence. Je voudrais dire quelques mots, évidemment, sur ce sujet, puisque je me suis particulièrement investi et impliqué, aux côtés du Président, pour la constitution de cette SAC. Vous le savez, Habitat 77 n'était pas dans l'obligation, d'ailleurs, de créer une SAC, puisque nous, nous avons 19 000 logements et que la règle était pour les bailleurs de 12 000. Cette SAC a une importance primordiale sur la stratégie départementale de l'habitat, que nous souhaitons dans le département, et avec l'ensemble des bailleurs qui se sont associés à cette démarche, l'idée était de pouvoir justement garder une certaine autonomie sur nos territoires, et cet historique qui était ceux de ces différents offices locaux, que ce soit Coulommiers, Confiances ou Val de Loing, d'avoir, de garder cette maîtrise sur le peuplement. Cette façon, sur les territoires, de faire un urbanisme intelligent et cohérent avec le reste des choses, sur un territoire, vous le savez, le département de Seine-et-Marne est le plus grand d'Ile de France, qui est très convoité par des organismes extérieurs, dont la logique est une logique plus financière, qu'une logique véritablement qui est celle qui nous anime aujourd'hui. Je crois aussi que l'intérêt de cette SAC, elle a pour objectif, ce n'est pas simplement de répondre à une loi, c'est aussi d'être plus forts ensemble que tout seul. C'est aussi de bâtir une stratégie sur nos territoires, qui ne soient pas en concurrence et que nous ne rentrions pas en concurrence, sur tel ou tel territoire, avec les bailleurs qui nous ont rejoints dans cette SAC. Je crois qu'aujourd'hui, il faut bien mesurer l'importance de ce sujet et moi, je remercie le Président d'ailleurs d'avoir été toujours à nos côtés, à rassembler ici les différents Présidents des offices, l'ensemble des Directeurs et Directrices des offices ont travaillé ensemble et, pour ce qui est, d'ailleurs, du pays de Montereau, je me suis rendu moi-même à l'invitation de Jean-Marie Albouy et de Monsieur Senoble, pour présenter le projet de la SAC, puisqu'ils voulaient en savoir plus, et j'ai accepté cette invitation pour leur présenter aussi le projet de SAC. Je sais aussi que ce territoire avait, à un moment donné, mais c'est logique d'ailleurs, une réflexion, parce que sollicité par des EHS, aussi, extérieurs, et c'était logique qu'ils puisse aussi avoir un avis, peut être sur les différentes possibilités qui s'offraient à eux, pour être conforme à la loi Elan, et d'autres, d'ailleurs, des bailleurs qui sont aujourd'hui dans cette salle, que ce soit Val de Loing ou que ce soit Coulommiers avec Laurence, ont été aussi approchés par des acteurs autres. Aujourd'hui, on a fait le choix ensemble, réunis ensemble, de ce choix de SAC. Vous avez délibéré, sur le pays de Montereau d'ailleurs, dans ce sens, avec une voix, je crois, en effet. Mais il me semble que vous avez délibéré, au pays de Montereau, à la communauté de communes, pour le principe du rattachement à la SAC. Il est clair qu'aujourd'hui, après les offices, je crois qu'il y a encore Confluence Habitat qui doit voter ce soir, les autres offices et les autres collectivités de rattachement ont déjà délibéré. Donc, je crois que c'est particulièrement important aujourd'hui de conserver ce signe et ce qui est un signe de cette volonté d'aller dans cette alliance. Après, s'il y a eu des irrégularités ici ou là, des choses, ce n'est pas à nous de le trancher ici. Voilà, je pense qu'après le Préfet fera son travail, les

contrôleurs ANCOLS feront le leur, et voilà. Mais je crois qu'il faut bien mesurer ici, en tout cas, l'effet et l'importance de ce projet, pour lequel je vous remercie et que je ne prendrai pas part au vote, du coup, de par ma fonction de Président d'Habitat 77, merci.

Mme ZAIDI. Je voudrais répondre à Monsieur Jullemier, je comprends, Denis, votre intérêt, en tant que Président de l'OPH 77, et la grandeur que peut apporter ce regroupement. Mais voilà, moi, je veux simplement attirer l'attention sur le fait qu'à partir du moment où les décisions ne sont pas prises en toute transparence et pour tout le monde, forcément, forcément, au-delà de toute polémique politicienne, je dis simplement que ce n'est pas normal et je suis désolée, je n'ai pas pour habitude de prendre la parole, mais là, je la prends, parce qu'il faut qu'effectivement, tout le monde sache que ça ne s'est pas passé dans des conditions normales. Voilà.

M. LE PRÉSIDENT. Pour en terminer, on a bien compris, Andrée, je pense que le Préfet, il doit y avoir une saisine du Préfet, ou je ne sais pas quoi, qui va pouvoir vérifier si ça s'est passé dans des fonctions normales, ou pas normales et après, nous on se pliera, en fin de compte, à la décision du Préfet, qui, en fin de compte, dans cette affaire, sur les délibérations, sera juge de paix, et, sur la création de la SAC, sera aussi juge de paix. Donc nous, on prend la délibération, telle qu'elle est, et, bien évidemment, et comme je l'ai dit tout à l'heure, elle est assujettie à la, comment dire, à la légalité de ce qui a été fait par l'ensemble des offices. D'évidence, s'il y avait, à un moment, comment dire, quelque chose qui n'aurait pas été fait dans les normes, alors là, voilà, ça ce n'est pas de notre responsabilité, c'est la responsabilité de l'État, du contrôle de la légalité, etc. Donc, c'est à lui, il faut saisir le Préfet qui dira ce qu'il dira, et puis après, nous, on acceptera la décision du Préfet. Il ne faut pas, comment dire, ne nous imputer plus de pouvoirs que nous n'en avons. On ne peut pas juger de la légalité...

Mme ZAIDI. Je n'impute à personne du pouvoir. Mais chacun a la responsabilité, et j'ai la mienne en tant qu'élue. N'en déplaise, j'ai la mienne en tant qu'élue, pour effectivement dire que ça ne s'est pas passé comme ça aurait dû se passer.

M. LE PRÉSIDENT. On a entendu, on a entendu, c'est bien de nous donner l'information. Donc nous, on va la transmettre à l'Etat pour qu'il vérifie la légalité des choses. Je pense également que les acteurs locaux saisiront la préfecture pour vérifier les choses. Voilà, et puis on verra quelle suite sera donnée à ce point.

M. ÉBLÉ. Président, s'il vous plaît ?

M. LE PRÉSIDENT. Ah, pardon.

M. ÉBLÉ. Merci Président. Je vois que c'est un dossier qui est quand même relativement délicat, qui pose, certes, un problème de forme, qui pose aussi, sans doute, un problème de fond. Donc, il conviendrait de parler plus avant, pour savoir pourquoi il y a des territoires dans ce département qui ne souhaitent pas aller dans le sens qui nous est proposé. Moi, je ne me positionnerai pas pour le moment, tout au moins sur le fond. Je me positionnerai seulement sur la forme. On nous dit qu'il y a une suspicion juridique. Moi, je regrette que nous ayons à délibérer et que vous mainteniez, à notre ordre du jour, une délibération sur laquelle pèse un risque juridique. On lève l'inquiétude, et la question juridique, on la traite et on délibère, ensuite, de façon assurée. Mais moi, je ne me vois pas délibérer à l'instant, alors que certains me disent qu'il y a un problème juridique. Interrogeons, en effet, les services de la préfecture, le Préfet lui-même, sur cette validation et délibérons de façon certaine quand les incertitudes auront été levées, mais pas avant qu'elles ne soient levées.

M. LE PRÉSIDENT. Alors, j'ai demandé au Préfet, justement, son analyse de l'affaire, pour savoir quelle était la position que nous devons prendre. Je vous rappelle que la délibération doit être prise avant le 31 décembre et il ne déroge pas à cette règle. Ça veut dire que si nous ne prenons pas la délibération aujourd'hui, la SAC n'existera pas. Voilà donc c'est pour ça que j'ai maintenu cette délibération, parce qu'au départ, j'étais un petit peu sur cette idée. Mais j'ai vu le préfet tout à l'heure, et il m'a dit « n'importe comment, s'il n'y a pas de

délibération, il n'y aura pas de SAC et donc chacun partira où il veut, etc. ». Donc, ce serait la fin d'avoir la main pour les Seine-et-Marnais, sur la politique de l'habitat, ce qui me semblerait une erreur fondamentale. C'est pour ça que j'ai maintenu cette délibération et comme je le dis, après, le Préfet fera son travail. Si jamais il y avait des problèmes, eh bien on verrait après, et le préfet prendra les dispositions qui lui sembleraient les meilleures. Voilà.

M. COZIC. Monsieur le Président, en tant que Vice-Président de Val de Loing Habitat, je ne prendrai pas part au vote.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Alors, je propose au vote. Quels sont ceux qui sont contre cette délibération ? Alors, il y a Andrée. Abstention ?

M. ÉBLÉ. Ce sera même une non-prise de participation au vote, Président, en ce qui me concerne. Je ne prends pas part à une décision de cette nature, qui est mal préparée, sur laquelle nous n'avons pas les éclairages juridiques *minimum* pour décider. Donc, ce n'est pas une abstention, c'est NPPP.

M. LE PRÉSIDENT. Ne prend pas part au vote Vincent Éblé, l'ensemble de l'opposition. Les autres sont pour. Parfait. Merci. Donc, on verra dans la semaine puisque, comme je vous l'ai dit, je crois qu'il y a une réunion le 22. Donc le 22, on y verra clair, et je vous rappelle que c'est le Préfet qui, en fin de compte, décidera. Donc s'il y a des problèmes ou des discussions, il faut les faire parvenir au Préfet avant le 22, qu'il puisse prendre les décisions.

M. ÉBLÉ. Donc en clair, on délibère, mais c'est le préfet qui décidera. Vive la décentralisation !

M. LE PRÉSIDENT. C'est la loi, il y a la loi Elan et nous, il y a une proposition qui est faite, et après, l'agrément, il est donné par le Préfet.

M. JULLEMIER. Je voulais juste rajouter un élément en réponse à Vincent Eblé. C'est qu'Habitat 77, qui a délibéré dans le même sens, avec la délibération cette semaine, en présence de Charles Tamazount, représentant de l'Etat, il n'y a pas eu de suspicion de quoi que ce soit sur nos délibérations. Donc, s'il y a une suspicion, en tout cas pour moi, elle ne peut pas être sur celle qu'on prend ici aujourd'hui, qui a été préparée de longue date avec le représentant de l'Etat et les services de l'Etat. Je n'ai pas en main la délibération qui a été prise au pays de Montereau. S'il y a une suspicion là-bas, et bien, en effet, le Préfet prendra sa décision.

M. LE PRÉSIDENT. Mais, dans la délibération, on dit bien qu'il faut qu'il y ait des délibérations. Donc on verra. Pour l'instant, c'est une décision de principe, je vous rappelle.

Vote contre Andrée ZAIDI

NPPP : M. Bernard COZIK, M. Denis JULLEMIER, Mme Laurence PICARD, M. Smaïl DJEBARA, Mme Monique DELESSARD, Mme Julie GOBERT, M. Vincent ÉBLÉ, Mme Virginie THOBOR, M. Jean LAVIOLETTE ainsi que Mme Marianne MARGATE et M. Bernard CORNEILLE.

N° 4/10

M. LE PRÉSIDENT. Bien, le 4/10, l'avenant numéro 2 pour le Plan pauvreté, c'est Yves.

M. JAUNAUX. Oui, Président, c'est plus simple. L'objet de l'avenant qui vous est proposé porte sur le report des échéances prévus pour décembre 2020 au mois de juin 2021, ce qui permet un déploiement des actions prévues sur six mois supplémentaires. Ça permettrait de disposer d'un délai pour fiabiliser le déploiement des mesures contractualisées et d'améliorer les indicateurs de suivi.

M. LE PRÉSIDENT. Donc, là, il n'y a pas de problème d'échéance au 31 décembre.

M. JAUNAUX. Non, ça paraît légal.

M. LE PRÉSIDENT. Brice, pour les Finances ?

M. RABASTÉ. Avis favorable, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. C'est le moins qu'on puisse dire. Tout le monde est d'accord, je suppose.

N° 4/11

M. LE PRÉSIDENT. Alors, toujours des avenants pour les bénéficiaires du RSA. Bernard ?

M. COZIC. Oui. Dans le cadre de sa politique d'insertion, le Département finance un réseau de huit associations d'accompagnement vers l'emploi, chargées de mettre en œuvre un accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA. Suite à un appel à projets, une convention d'objectifs a couvert la période 2018 2020. Sur cette période, les conditions d'intervention ont été nettement améliorées, notamment au travers de plusieurs actions : un niveau de file active conforme à un objectif d'accompagnement renforcé, un meilleur ciblage du public orienté vers les AAVE, avec l'orientation semi-automatique, une fiabilisation des outils de suivi de pilotage et une animation renouvelée par la DIHCS. Début 2020, le Département a conduit une évaluation du dispositif AVE, qui précise les orientations pouvant être données à ce dispositif dans les années à venir, pour intégrer les objectifs du schéma des solidarités adopté en juin 2019. Dans la continuité de cette démarche, il est proposé de poursuivre la démarche engagée avec ces associations et de prolonger, par voie d'avenant, la convention d'objectifs avec les huit associations pour une durée de 12 mois. Au-delà de la prolongation de durée, cet avenant vient surtout préciser les modalités de cet accompagnement et de ces critères d'évaluation, afin d'afficher plus nettement la qualité et l'intensité de l'accompagnement délivrés par les AAVE, entre autres, *via* la mise en place d'un accompagnement de différents types, pour les bénéficiaires du RSA, ceux qui sont suivis depuis plus de 24 mois. La mise en complémentarité des AAVE avec les outils de relation aux entreprises, la déclinaison de valeurs repères sous forme d'un indicateur suivi d'activités, de résultats et d'impact, l'organisation de suivi de l'animation du dispositif par la DIHCS. Aussi, il est proposé d'approuver l'avenant de la convention initiale, prolongeant la durée de réalisation du dispositif jusqu'au 31 décembre 2021 et d'individualiser le financement 2021 des AAVE, avec un montant global de 2 608 000 euros.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Brice ?

M. RABASTÉ. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Tout le monde est d'accord là-dessus ?

N° 4/12

M. LE PRÉSIDENT. Ensuite, c'est Rendez-vous solidarité et la NCT. Geneviève ?

Mme SERT. Le schéma de solidarité 2019 2021 est articulé autour de la mise en œuvre de dix principes, parmi lesquels se trouve l'égal accès aux services, la proximité et l'adaptabilité des réponses aux besoins, associés à une efficacité de moyens cohérents, simples et clairs. Le 3 juillet 2020, la plateforme numérique a été mise en place pour la prise de rendez-vous en ligne des usagers des Maisons départementales des solidarités pilotes, puis généralisée depuis octobre 2020. Il est donc proposé de valider le transfert de la gestion de ce service numérique à l'Agence nationale de la cohésion des territoires, l'ANCT. Pour la Seine-et-Marne, le montant de la participation financière est estimé à 22 500 euros pour 2021 et 22 500 pour 2022. Il est proposé, pour... Ah oui, c'est important, ça. L'utilisation de la plateforme de rendez-vous en ligne est estimée à plus de 100 000 rendez-vous pour l'ensemble des MDS en Seine-et-Marne. Il vous est proposé de valider cette convention et je vous remercie de bien vouloir vous prononcer sur ce dossier et d'adopter ce projet de délibération, qui est joint au rapport.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Geneviève. Brice, pour les Finances ?

M. RABASTÉ. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Tout le monde est d'accord ? Très bien.

N° 4/13

M. LE PRÉSIDENT. Alors, le 4/13, c'est le rapport Europ Assistance pour la téléassistance.

Mme LACROIX. Le présent rapport a pour objet de porter à la connaissance du Conseil Départemental le rapport annuel d'activité 2019, produit par la société Europ Assistance, titulaire de la DSP de téléassistance départementale pour les personnes âgées et les personnes handicapées. Le service départemental Téléassistance 77 continue de progresser régulièrement et compte cinq 5806 abonnés au 31 décembre 2019. 76% des contrats des contrats sont souscrits par des femmes. La moyenne d'âge des nouveaux abonnés est de 84 ans et 7 mois, légèrement inférieure à la moyenne française. La répartition des âges est conforme à la moyenne constatée en France, avec une légère sur-représentation des 85-89 ans, pour 31% des bénéficiaires. À la fin 2019, 65% des abonnés ont souscrit à une ou plusieurs prestations optionnelles, en hausse de 2 points par rapport à 2018. L'option des détecteurs de chute est plébiscitée par les bénéficiaires. Plus de 3 784 abonnés sont équipés d'un détecteur de chute, qui peut être pris en charge dans le cadre de l'APA. Ce taux d'équipement en détection de chute est fortement supérieur à la moyenne constatée en France et résulte bien de la volonté du Département de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées en toute sécurité. Je vous remercie de bien vouloir prononcer sur ce dossier et d'adopter le projet de délibération joint au présent rapport.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Brice, pour les Finances ?

M. RABASTÉ. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, pas de problème particulier ? Tout le monde est d'accord ? Très bien.

N° 4/14

M. LE PRÉSIDENT. Le 4/14. C'est l'évolution des dépenses des établissements et services sociaux et médico sociaux. Yves ?

M. JAUNAUX. Oui, Président, c'est une obligation légale. Cet objectif annuel d'évolution de déficit, en prenant en considération les obligations légales de la collectivité, les orientations issues des schémas départementaux d'organisation sociale et médico-sociale est la priorité des politiques départementales d'action sociale. Les taux d'évolution pour l'année 2021 sont ainsi soumis au vote de l'Assemblée. Vous avez dans le rapport tous les votes et tous les taux qui correspondent. Il convient de préciser que les montants prévisionnels, calculés au titre de l'objectif annuel d'évolution des dépenses, sont différents des dépenses d'aide sociale, qui influent directement sur le budget départemental.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Béatrice ?

Mme RUCHETON. Avis conforme de la commission des Finances.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Tout le monde d'accord pour adopter le mémoire ?

Mme MARGATE. Non, non, non, vote contre, pour ma part.

M. LE PRÉSIDENT. Ah, Marianne vote contre.

Mme MARGATE. On est bien sur le 4 14 ?

M. LE PRÉSIDENT. C'est ça, oui.

Mme MARGATE. Vote contre sur le 4/14, vu les 0 euros d'augmentation sur les établissements, notamment mineurs, voilà, comme l'a d'ailleurs présenté Julie tout à l'heure. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, merci.

M. ÉBLÉ. Et nous, nous sommes dans une abstention. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. D'accord. Je vous rappelle que la baisse est due au nombre de MNA qui a beaucoup chuté.

Vote contre : Mme MARGATE.

S'abstiennent M. Smaïl DJEBARA, Mme Monique DELESSARD, Mme Julie GOBERT, M. Vincent ÉBLÉ, Mme Virginie THOBOR, M. Jean LAVIOLETTE

N° 4/15

M. LE PRÉSIDENT. Le 4/15, donc c'est l'accueil d'urgence. Anne-Laure ?

Mme FONTBONNE. Oui, Président, le Département a engagé une réflexion nécessaire pour améliorer le dispositif d'accueil d'urgence de l'ASE. Dans le cadre d'un accueil efficient et rapide des mineurs, il est indispensable de les orienter vers un dispositif ASE. En Seine-et-Marne, ce dispositif repose sur deux établissements, le Foyer de l'enfance de Meaux et le foyer Alizay à Rubel. Les acteurs associatifs... Excusez-moi, Président, je continue. Des acteurs associatifs disposent aussi de foyers, notamment ADSEA, pour le Foyer d'accueil et d'orientation à Melun, 16 places et plusieurs familles d'accueil, gérés par des assistants familiaux du Conseil Départemental. L'idée est de mettre en avant cette mission spécifique et incontournable, qui doit être sécurisée pour privilégier une réactivité la plus rapide possible. Dans un délai limité, ce dispositif doit permettre de construire un projet pour l'enfant. L'Assemblée départementale a adopté, en décembre 2019, une charte partagée pour cet accueil d'urgence. Ce rapport permettait également de produire un premier bilan. Enfin, il est nécessaire de faire un point de situation sur le travail mené depuis un an et de proposer l'unification de ce dispositif, *via* les deux établissements publics. Il existe donc une volonté forte du Département d'identifier le meilleur mode de gestion possible, en se référant par ailleurs à ce qui existe majoritairement dans d'autres départements. Il s'agit d'améliorer la gestion de l'accueil d'urgence à l'échelle départementale. Ce projet devra être mené en pleine concertation avec l'ensemble des autorités concernées et tous les organismes compétents qui composent ces structures. Il vous est donc proposé de lancer la consolidation des instances pour que, par la suite, un processus de décision puisse être engagé par le Conseil Départemental. Voilà, Président, en m'excusant encore une fois de ce fou rire.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Anne-Laure. Donc, ne prennent pas part au vote Valérie, Isoline et Hugo. Y a-t-il des votes contre ? Non, tout le monde est d'accord, merci.

NPPV : Mme Isoline GARREAU MILLOT, M. Ugo PEZZETTA, Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON

N° 4/16

M. LE PRÉSIDENT. L'approbation du schéma départemental du service aux familles. Geneviève ?

Mme SERT. Président, juste une question, pour le rapport d'avant, quand on est administrateur, on a le droit de voter ou pas ? Moi, je suis élue XXX, par exemple. Oui, c'est bon ? Ok, non, mais c'est pour pas que ça annule. OK, excusez-moi. Les politiques relatives à la petite enfance et à la parentalité sont conduites par de multiples acteurs, ce qui nécessite de coordonner et de structurer leurs actions. La circulaire ministérielle du 22 janvier 2015, relative à la mise en œuvre des schémas départementaux des services aux familles, engage les Départements à mettre en place ces schémas départementaux, pour élaborer une politique partagée de la petite enfance et de la parentalité, en coordonnant les interventions de tous les partenaires impliqués. Le schéma départemental de services aux familles arrive à son terme à la fin 2020 et le nouveau schéma, qui va couvrir de 21 à 25, a pour ambition d'améliorer la lisibilité des politiques en faveur des familles, mises en œuvre en Seine-et-Marne, et de conforter les actions menées par le Département auprès de ces familles. Le schéma a été élaboré en cohérence avec les objectifs et les actions des différentes politiques partenariales départementales. Bien sûr, le Schéma des solidarités 19-24, piloté par les Départements et les futurs schémas sectoriels de l'enfance et de l'autonomie qui seront actualisés en 2021, en lien avec des acteurs importants, la politique de la ville pilotée par le préfet et les travaux à mener autour du Schéma directeur de l'animation de la vie sociale, piloté par la CAF 77. Je vous remercie de bien vouloir vous prononcer sur ce dossier, si vous en êtes d'accord.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Quels sont ceux qui sont contre ? Abstentions ? Très bien.

N° 4/17

M. LE PRÉSIDENT. Le 4/17, c'est la revalorisation d'indemnités d'entretien des allocations départementales pour les assistants familiaux. Sarah ?

Mme LACROIX. La protection de l'enfance dans le Département et chef de file se traduit notamment par la politique départementale de l'ASE, qui intègre, d'une part, l'accueil familial départemental et, d'autre part, la prise en charge des enfants qui lui sont confiés. Les AsFam sont des professionnels essentiels pour garantir l'accueil des enfants confiés à l'ASE. Lorsqu'un enfant leur est confié, l'AsFam doit subvenir à ses besoins et, pour répondre à cette obligation, le Département lui verse une indemnité d'entretien et une allocation de fournitures scolaires, dont nous proposons la revalorisation. Pour l'indemnité d'entretien, un assistant familial accueille à son domicile, moyennant rémunération, un ou plusieurs enfants, âgés de 0 à 21 ans, et confiés au Département, dans le cadre de ses missions de protection de l'enfance. Le Département de Seine-et-Marne compte 500 assistants familiaux, agents recrutés sous contrat de droit public. Outre leur salaire lié au nombre d'enfants accueillis, ils perçoivent, pour chaque enfant, une indemnité d'entretien dont l'objet est de couvrir les frais quotidiens liés à l'entretien. L'indemnité d'entretien a par ailleurs fait l'objet d'une revalorisation de 40 centimes d'euros, passant celle-ci de 13,30 à 13,70, à partir du 1er janvier 2019. Cependant, il est proposé d'indexer l'indemnité d'entretien sur l'indice positif des prix à la consommation, plafonné à 1,5 %. D'un montant de 13,70 en 2020, l'indemnité d'entretien serait portée à 13,90, à compter du 1er janvier 2021. D'autre part, l'allocation départementale de fournitures scolaires. Tous les ans, au mois d'août, lorsque les parents des enfants confiés à des assistants familiaux ne peuvent pas assurer cette dépense, une allocation de fournitures scolaires est versée aux assistants familiaux. Il n'a pas été tenu compte de l'évolution du coût de la vie pour revaloriser cette allocation depuis plus de dix ans. Une augmentation ciblée des montants alloués est donc proposée. De plus, les jeunes pris en charge à l'ASE ont, pour certains, un parcours de réussite et une sortie positive du dispositif, grâce à l'accompagnement mis en place, afin de valoriser ces jeunes, selon des critères définis avant leur majorité. Le Département souhaite allouer une gratification de 150 euros par jeune, pour un maximum de 50 jeunes par an, ce qui correspond à entre 10 et 13 jeunes par trimestre, pour un budget de 7 500 euros. Cette action entre dans le cadre du Contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance, signé en septembre 2020. Je vous prie de bien vouloir vous prononcer sur le dossier et, si vous en êtes d'accord, d'adopter ce projet.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Céline ?

Mme NETTHAVONGS. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Y a-t-il des votes contre ? Non. Abstention ? Très bien.

Mme GOBERT. Il y a une abstention, oui. Effectivement, les assistants familiaux jouent un rôle important qu'il faut soutenir et accompagner. C'est indéniable, car ils rendent une mission fondamentale et que nous devons valoriser, quand bien même il y a sans doute des choses à recadrer au regard des différents rapports qui sont sortis récemment sur l'ASE. Mais, par contre, on est un petit peu étonné sur la proposition de gratification pour les jeunes méritants de l'aide sociale à l'enfance que vous proposez. Et ça nous interpelle beaucoup. Pourquoi ? Parce que les enfants qui nous sont confiés n'ont pas besoin de bons points. Ils ont besoin de droits communs et de perspectives d'avenir, que vous leur refusez, en ne généralisant pas les contrats jeunes majeurs jusqu'à 21 ans, en les limitant à six mois renouvelables, ce qui empêche de se lancer dans des projets d'études, qui empêchent de se projeter. Plusieurs cas nous sont revenus où des jeunes inscrits sont dans une véritable dynamique, et pourtant, à chaque fois, ils doivent revenir vers vous, pour quasiment supplier pour obtenir ces aides. On est un petit peu étonné de cette gratification de 150 euros. Excusez-nous. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. Oui, Sarah ?

Mme LACROIX. Oui, je ne vois pas en quoi, Julie, c'est étonnant. Je pense que c'est ce qui nous différencie. Je ne vois pas pourquoi on ne gratifierait pas les jeunes qui ont eu un parcours exemplaire à l'ASE.

Mme GOBERT. Un parcours exemplaire à l'ASE ? Mais enfin, on est devant des enfants qui ont beaucoup de difficultés, qui... Ça veut dire quoi ce mérite ? Enfin vous vous rendez compte un petit peu de ce que vous dites ?

Mme LACROIX. Ah ben c'est là, je vous dis, où ça nous différencie, c'est que la récompense au mérite, moi, j'y crois, Julie, moi, j'y crois. C'est quand même une grosse différence entre nous, je pense. Donc moi, je pense que c'est une très bonne chose de récompenser...

Mme GOBERT. Je pense que vous mélangez les choses et que c'est gravissime.

Mme LACROIX. Julie, je termine, des enfants qui ont eu un parcours très compliqué. Donc moi, je pense que c'est une très bonne idée. On a le droit de ne pas être d'accord, mais moi, je ne comprends pas votre étonnement à ce sujet.

M. LE PRÉSIDENT. Oui, et puis il y a une valeur d'exemple aussi, qui, à mon avis, peut être importante. Bien, alors, quels sont ceux qui sont contre cette revalorisation ? Abstention. Alors abstention de l'opposition ? Très bien, merci.

S'abstiennent M. Smaïl DJEBARA, Mme Monique DELESSARD, Mme Julie GOBERT, M. Vincent ÉBLÉ, Mme Virginie THOBOR, M. Jean LAVIOLETTE ainsi que Mme Marianne MARGATE et M. Bernard CORNEILLE.

N° 4/18

M. LE PRÉSIDENT. 18, modification du règlement des heures financières pour l'accueil de jeunes enfants. Valérie ?

Mme POTTIEZ-HUSSON. Oui, conscient que l'accueil du jeune enfant représente un enjeu social, éducatif et économique essentiel pour la Seine-et-Marne, le Département soutient financièrement les établissements d'accueil du jeune enfant, ainsi que les lieux d'accueil enfants parents. Les modalités de ce soutien sont détaillées dans le règlement des aides financières pour l'accueil du jeune enfant, qui a été adopté en séance du 1er février 2019. Là, il vous est proposé de modifier ce règlement, afin d'y intégrer un nouveau dispositif de financement pour les crèches à vocation d'insertion professionnelle, nommées AVIP, et préciser certaines modalités d'attribution des aides financières aux établissements d'accueil du jeune enfant et au lieu d'accueil enfants-parents. Les crèches à vocation d'insertion professionnelle, donc les fameux AVIP, ont pour mission de favoriser l'accès à l'emploi des parents ayant des enfants de moins de 3 ans, en leur permettant d'obtenir un accueil en crèche pour leur enfant, et de bénéficier d'un accompagnement personnalisé à la recherche d'un emploi, par les services de Pôle emploi. Il s'agit d'un partenariat CAF-Département. Je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur l'inclusion de ce nouveau dispositif. Merci. Céline ?

Mme NETTHAVONGS. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Pas de problème particulier ? Parfait.

N° 4/19

M. LE PRÉSIDENT. 4/19. Protocole d'accord. Anne-Laure ?

Mme FONTBONNE. Oui, Président. L'association Espoir CFDJ, Centres familiaux de jeunes, est une association loi 1901, constituée en 1963. Elle est reconnue d'utilité publique et gère des établissements et services sociaux et médico-sociaux dans les départements de Paris, Val de Marne, Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis, Yvelines et Hauts de Seine. Elle emploie, à ce titre, environ 450 salariés, pour un budget annuel de l'ordre de 30 millions d'euros. Pour le département de Seine-et-Marne, l'association Espoir est habilitée à accueillir 223 enfants et jeunes. Elle réalise le suivi de 1 000 aides éducatives en milieu ouvert et 55 en AMO renforcé. Elle bénéficie d'une mission de prévention spécialisée et intervient, à ce titre, sur le sud-est et l'est du département de Seine-et-Marne. Enfin, elle est chargée d'effectuer 1 040 évaluations de mineurs non accompagnés. Pour l'ensemble de ces missions, elle bénéficie d'un budget de l'ordre de 16,7 millions et emploie environ 275 salariés. En effet, l'association Espoir a fait l'objet d'une alerte, en date du 25 septembre 2019, par le commissaire comptable, mettant en question la continuité d'exploitation de l'association. Il a alors été identifié un grand nombre de dysfonctionnements et d'insuffisances, dans l'organisation comptable et financière, avec pour risque la cessation des paiements à court terme, décembre 2019, et la pérennité de l'association. Un mandataire ad hoc a été missionné. Ses missions étaient de prendre connaissance de la situation générale et financière de l'association, de l'assister dans les négociations des moratoires et d'accords de règlements échelonnés avec les créanciers, de solliciter l'ensemble des partenaires financeurs et contributeurs, aux fins d'obtenir des financements nécessaires à la poursuite de l'exploitation. Dans ce contexte, sur la base d'un audit financier mandaté par le mandataire et réalisé par KPMG, et, à la suite de plusieurs réunions en Préfecture de Région avec l'Etat, les partenaires et financeurs de l'association, il a pu être envisagé une restructuration globale de la dette et des financements d'Espoir. Le Département de Seine-et-Marne comme le Département du Val de Marne, se sont engagés par des soutiens financiers auprès d'Espoir pour permettre leur redressement, compte tenu de l'importance de l'association dans leur dispositif d'aide sociale à l'enfance, et des emplois en jeu. Cet intérêt à agir est important pour la Seine-et-Marne, puisque c'est sur notre territoire que l'association avait l'essentiel des activités concernées par la situation actuelle de la structure. C'est dans ces circonstances qu'un protocole a été matérialisé pour convenir des obligations des différentes parties, que nous vous proposons de signer par le présent rapport. Ce protocole précise les termes des engagements de l'association, des partenaires financiers et des Départements. Il doit permettre à l'association de poursuivre son activité en garantissant sa viabilité financière. Ce protocole est primordial, puisqu'il conditionne la continuité de la prise en charge des enfants confiés par l'Aide Sociale à l'Enfance de Seine-et-Marne et de l'intervention auprès de plus de 2500 enfants, jeunes et familles, toutes mesures confondues, de notre Département.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Céline, pour les finances.

Mme NETTHAVONGS. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Pas de problème sur le protocole ? Merci.

N° 4/20

M. LE PRÉSIDENT. Alors, versement de la prime Covid aux SAD. Bernard ?

M. COZIC. Il s'agit d'un complément de la délibération du 13 novembre pour 106... Le 13 novembre, nous avons délibéré pour 106 services d'aide à domicile auxquels nous avons délibéré pour un montant de 454 851 euros, pour une prime Covid, à hauteur de 500 euros par salarié. Alors, depuis le 13 novembre, un service d'aide à domicile a demandé l'ajout d'un salarié et trois autres services d'aide et d'accompagnement à domicile se sont manifestés tardivement, pour solliciter l'octroi de la prime aux salariés. Le montant de ce complément de la délibération du 13 novembre est de 97 375 euros, son versement est possible, les inscriptions budgétaires étant compatibles sans virement de crédits supplémentaires. Les services d'aide et d'accompagnement à domicile éligibles à cette aide ont déjà été invités à produire les justificatifs relevant des critères retenus. En conséquence, l'assemblée départementale ajuste également en conséquence le montant sollicité pour le cofinancement auprès de la CNSA, pour percevoir le juste montant, auquel le Département est éligible et produit un état sincère de sa dépense finale. L'Assemblée départementale prend connaissance des sommes engagées par service, *via* un tableau en annexe donnant une individualisation des primes par employeur. L'adoption du présent rapport permettra de le mandater avant la fin de l'année civile 2020, sur la base des justificatifs énumérés dans le rapport 4/05 du 24 septembre dernier. Merci. Avant de passer au vote, peut être que moi, je voudrais rajouter tous mes remerciements auprès de l'ensemble des directions de la DGAS. Je ne voudrais pas en oublier, et vraiment les remercier pour tout le travail qui est produit, la MDPH et bien sûr, les foyers de Seine-et-Marne.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Céline ?

Mme RUCHETON. Non. C'est avis conforme de la commission des Finances.

M. LE PRÉSIDENT. Ah oui, d'accord, Béatrice.

Mme SOSINSKI. Monsieur le Président, Monsieur le Président, c'est Sandrine, je suis là.

M. LE PRÉSIDENT. Ah, pardon.

Mme SOSINSKI. Est-ce que je pourrais dire un mot, justement, pour filer un petit peu ce que vient de dire Bernard. On parlait de la Covid, et, simplement, tout le monde sait ici le rôle majeur que notre assemblée, que notre Département a joué aux côtés des Seine-et-Marnais, pendant la crise, à tous les niveaux. Je voudrais aussi rappeler à l'Assemblée qu'on a pu en partie remplir ce rôle, grâce à l'un de nos pôles qui est le pôle des fonds du Fonds social européen. Donc, vous penserez bien que la transition est toute trouvée pour moi, pour souligner la gestion exemplaire de la subvention, qui relève du Fonds social européen. La gestion exemplaire, réalisée avec l'équipe, et je remercie Jean-Louis THIERIOT qui m'a confié la délégation du Fonds européen en son temps de présidence, délégation que vous m'avez également confiée, Président. Et nous avons réalisé une gestion responsable et minutieuse. Je crois que les collègues, parfois, prennent le Fonds social européen comme quelque chose d'un peu nébuleux. Simplement, pour vous donner un ordre d'idée, on est passé de 13,4 millions de subventions à 17 millions. Alors pour dire les choses très simplement, on a mieux travaillé avec nos petits camarades d'autres Départements, ce qui fait que le Préfet de région nous a donné une rallonge d'un peu plus de 3 millions l'année dernière, suivie d'un peu plus de 200 000 euros à la fin de l'été. Et pour mémoire, on est à un peu plus de dix fois plus que ce que l'on avait en 2014, puisqu'on était à un montant global de 1,5 million d'euros. Cette gestion remarquée, et le formidable levier que sont les Fonds européens, représentent la concrétisation de nos actions, puisqu'encore une fois, quand on parle d'Europe, peu importe l'idée que l'on en a, c'est toujours un petit peu abscons et là, ça nous permet de créer une véritable mission Europe, début 2021. Donc, nous allons consacrer notre énergie à obtenir de nouvelles enveloppes en gestion et de rechercher d'autres sources de financements européens, notamment pour nos partenaires privilégiés, que sont les collectivités, les EPCI ou les Communes, parce que pour des communes

très importantes qui ont un certain nombre de services, ça peut paraître simple de remplir un dossier FSE, pour les petites communes, c'est beaucoup moins simple. Donc nous allons nous employer, avec l'équipe du Fonds social européen, conduite par Nicolas BEUC, à accompagner nos communes moins importantes, en termes d'habitants, pour qu'ils puissent remplir des dossiers aussi. Et puis, juste vous donner deux exemples très concrets de ce que peut apporter le Fonds social européen. Là, je suis allée un peu plus loin que la Covid. Mais comme on est à la fin des rapports sur l'autonomie, ça me permet de le dire. Président, vous vous souvenez quand on a fait le tour des collèges, la tournée en septembre, les agents nous disaient manquer cruellement de main d'œuvre. Eh bien, le Fonds social européen, et je parle aussi au nom de Bernard à ce moment-là, nous a permis de rajouter des heures, pour qu'on ait davantage de services dans les collèges, ce qui a été aussi bénéfique en cette période de crise sanitaire. Et aussi, je rappelle on l'a passé, la dernière commission permanente, on a fait un cofinancement avec le FSE, pour un peu plus de 3 millions d'euros, pour pouvoir payer les masques que le Département a offert au Seine-et-Marnais. Voilà, merci de m'avoir écoutée et merci de m'avoir laissé la parole.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Sandrine. Je ne sais pas si on a voté sur le mémoire précédent, je ne me rappelle plus. Tout le monde est d'accord ? Très bien.

N° 5/01

M. LE PRÉSIDENT. Alors, le 5/01, c'est le budget pour l'éducation. Véronique ?

Mme VEAU. Bien, cher Président, chers collègues, je suis très heureuse de vous présenter aujourd'hui le budget primitif 2021 pour la politique en matière éducative, ainsi que les rapports qui s'y rattachent. Ces derniers illustrent en effet parfaitement la volonté du Département de faire de la Seine-et-Marne une terre d'avenir, en offrant à nos jeunes un cadre de travail propice à leur épanouissement et à leur réussite. C'est tout le sens de notre ambition et de la politique que nous menons depuis plusieurs années maintenant. Pour pallier les insuffisances et le manque de volontarisme passé en la matière, illustré par des sectorisations menées à la marge et un grand nombre de secteurs en tension, nous nous sommes en effet engagés à accueillir les élèves dans les meilleures conditions possibles, à l'aide d'une politique de sectorisation efficiente et d'investissements massifs, pour établir les collèges existants, réhabiliter les collèges existants et en construire de nouveaux. Là on peut le faire. Loin d'un simple affichage, nous nous sommes ainsi donné les moyens de répondre à cette ambition, en passant à l'action. À ce jour, plus de vingt procédures de sectorisation ont été menées, à 190 millions d'euros et 190 millions d'euros ont été engagés pour la construction de huit nouveaux collèges, d'une préfiguration et d'un collège provisoire. Plus de 280 millions d'euros ont également été dédiés aux opérations d'extension et de réhabilitation. Cette année encore, près de 90 millions en CP seront dédiés aux bâtiments des collèges, contre 79 653 695 au BP 2020, soit plus de 13 % de BP à BP. Je n'ai pas la prétention de l'affirmer, mais je pense sincèrement que peu de Départements en France peuvent faire valoir un tel bilan. En complémentarité de nos actions de construction et de réhabilitation, nous faisons le choix de poursuivre notre engagement au-delà de nos compétences obligatoires, comme en témoignent les nombreux éléments, les nombreux projets que nous avons mis en œuvre. Je pense notamment aux nouveaux parcours collégiens, visant à favoriser l'épanouissement et la réussite de jeunes collégiens, à travers des dispositifs innovants, tels que l'application Salvum pour l'apprentissage des gestes de premiers secours, la plateforme d'aide aux devoirs, ou encore l'explorateur de métier, projet éducatif pour lequel nous mobiliserons 599 000 euros au total cette année, contre 95 000 au BP 2020, soit une augmentation de plus 20,9 %. Je pense également à la refonte de nos actions, en matière de restauration scolaire, dans la continuité de l'ensemble des actions mises en place pour approfondir notre action en faveur des familles les plus modestes. Cette évolution répondra en effet à des enjeux d'équité de traitement, en harmonisant l'ensemble des tarifs proposés dans les cantines, *via* la mise en place d'une grille de tarification unique, afin d'endiguer les nombreuses disparités qui existent aujourd'hui dans les prix pratiqués, résultant d'un manque de volontarisme passé.

Je pense enfin à l'organisation des transports scolaires, pour ne citer que quelques exemples, dans la mesure où nous assurons les circuits spéciaux scolaires, qui représentent plus de 260 lignes pour 15 000 élèves, dans un souci d'offrir à nos jeunes une offre réactive, s'adaptant aux différentes réformes engagées par l'Education nationale. Finalement, ce nouveau BP illustre parfaitement l'importance que nous accordons à l'éducation et les moyens que nous souhaitons lui consacrer. Avec 131 millions d'euros en CP, contre 117 millions d'euros l'année dernière, soit +12 %, nous faisons le choix de soutenir davantage, à la fois, les investissements pour les bâtiments des collèges, +12,8 % par rapport à l'an passé, pour la vie des collèges, +40 %, et le fonctionnement pour favoriser les actions éducatives, +6,1 %, et l'enseignement supérieur et la recherche, +95,1 %. Ceci, chers collègues, est bien la preuve de notre volonté de mener une politique éducative cohérente et innovante, au service de nos enfants. Cela méritait d'être ici rappelé. Cher Président et chers collègues, je vous propose désormais de passer au vote de ce rapport. Je vous remercie et je remercie la Vice-Présidente.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Daisy, pour les Finances ?

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Quels sont ceux qui sont contre ? Alors, Monique, pour une intervention, et Marianne. Alors qui commence ?

Mme DELESSARD. En matière d'éducation, et de jeunesse d'ailleurs, il ne semble pas que les événements exogènes aient le moindre impact budgétaire. Nous savons que la situation sociale s'aggrave dans notre pays. Pourtant, on remarque que, quand il est haut, bien qu'il évolue en 2020, tout au moins l'augmentation est réelle en 2020, elle devrait impacter le budget. Mais on ne le voit pas, malgré également l'augmentation des 3 % de collégiens, ou malgré les conséquences de la crise économique et sociale. On ne remarque rien, malgré tous ces éléments. De la même manière, la participation départementale au budget de fonctionnement des collèges publics est en baisse de 2,5 %, là aussi, malgré une augmentation de 3 % dans les effectifs. Il en est de même pour les associations sportives et culturelles, de jeunesse également. Il n'est pas prévu d'accroître notre engagement de 2020, alors que nous savons déjà que sans un soutien accru, elles sont en grave danger. Vous comprendrez, j'en suis certaine, que nous soyons interrogatifs et même déçus. Pour finir, une petite question de cohérence de somme entre le rapport budgétaire 5/01 et le rapport 5/03 relatif à l'enseignement privé. Un des deux rapports indique une contribution globale aux dépenses de fonctionnement d'un montant de 5,850 millions d'euros. Et le rapport suivant indique 4,6 millions d'euros, est-ce qu'une erreur de somme a été reportée ? Ou il y a peut-être une raison pour que, dans ces deux rapports, la même somme ne soit pas reportée. C'est une question.

Bien, Daisy, pour quelques réponses.

Mme LUCZAK. Oui, alors, Monique, je suis très étonnée et déçue d'entendre que les budgets peuvent être en baisse, parce que le budget, que ce soit en termes d'investissement, de fonctionnement, en termes d'éducation, vie des collèges, bâtiments, pas rapport même à 2020, qui était déjà un très beau budget, on est encore en dépenses supplémentaires. Donc oui, je suis très déçue, parce qu'aujourd'hui, même quand on parle de la dotation de fonctionnement des collèges, on a maintenu les mêmes taux que 2020. Sauf que, vous savez très bien, et vous le savez, parce que vous assistez au Conseil d'Administration, on a souvent des écarts liés à la viabilisation. Mais la dotation par élève ou par spécificité, elle est maintenue, et on n'a, à chaque séance ou à chaque commission permanente, de cesse de rajouter des dotations complémentaires, sur des équipements, sur du fonctionnement supplémentaire. Donc, non, je ne peux pas laisser dire que le budget n'est pas à la hauteur et en baisse encore, alors que c'est notre premier budget d'investissement et en fonctionnement aussi. Et je n'oublie pas, on a le parcours collégiens, on a aussi la plateforme d'accompagnement scolaire, on a les équipements numériques. Et donc, toute cette période de Covid, on a été bien à la hauteur et même plus que ce qui était attendu, par rapport à notre accompagnement des collégiens, de leurs familles, et souvent en lieu et place de l'Éducation nationale, on était là pour répondre vraiment de façon positive. Donc oui, je suis très déçue d'entendre qu'on peut ne pas reconnaître les efforts qui sont faits, en matière éducation et en matière bâtiment. Parce qu'aujourd'hui, quand on annonce les 8 collèges, plus tous les budgets que Véronique vous a repris, depuis la mandature. Il était temps qu'on arrive pour remettre un peu, en tout cas, l'éducation dans la priorité des orientations de l'action départementale.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Daisy. Quels sont ceux qui sont contre ce budget ? Ah, Marianne, pardon.

Mme MARGATE. Non, je n'ai pas d'intervention, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Ah bon, alors quels sont ceux qui sont contre ? D'accord, l'opposition. Merci.

Mme LUCZAK. Et pour juste préciser, entre le rapport 5/02 et 5/03, sur les modalités de versement des forfaits, on n'a pas le même, la même prise en compte des forfaits. Ils sont un peu en deçà sur le privé, donc c'est pour ça que vous avez des contributions qui sont différentes.

Mais après, ce sont des collégiens qui sont dans les collèges privés, aussi, des collégiens seine-et-marnais.

M. LE PRÉSIDENT. Merci.

Votent contre M. Smaïl DJEBARA, Mme Monique DELESSARD, Mme Julie GOBERT, M. Vincent ÉBLÉ, Mme Virginie THOBOR, M. Jean LAVIOLETTE ainsi que Mme Marianne MARGATE et M. Bernard CORNEILLE.

N° 5/02

M. LE PRÉSIDENT. Alors, le 5/02, c'est le budget Jeunesse, sports et loisirs. Martine ?

Mme BULLOT. Cher Président, chers collègues, il me revient avec bonheur de vous présenter donc aujourd'hui le budget primitif 2021 de la politique Jeunesse, sports et loisirs qui s'inscrit, comme vous le verrez, dans la droite ligne des actions que nous avons d'ores et déjà entreprises. Plus qu'un simple loisir, nous voyons dans la pratique sportive, une manière de favoriser, à l'échelle du territoire, la diffusion de valeurs et de principes qui nous sont chers, comme le partage, la prise d'autonomie, la maîtrise, le dépassement de soi ou encore l'apprentissage de la citoyenneté. C'est dans cet esprit que nous avons souhaité nous engager au travers d'une politique renouvelée, pour promouvoir le sport sur l'ensemble de notre territoire, afin que nous puissions, que chacun puisse avoir accès à des infrastructures, des clubs ou des associations sportives, quel que soit son âge, son niveau, sa condition physique ou son lieu de résidence. Nous avons, notamment, mobiliser plus de 5 millions d'euros pour soutenir 1 250 associations sportives sur le territoire, 980 000 euros seront à nouveau dédiées cette année à leur attention, notamment pour leur permettre de redémarrer au mieux, suite à l'année difficile que nous venons de traverser. De la pratique du sport au collège à la promotion du haut niveau, nous nous sommes mobilisés pour faire de notre Département une terre d'excellence sportive, où chacun peut exprimer son énergie et son talent. Ce sont plus de 35 300 000 euros qui ont, à ce titre, été mobilisés, ces dernières années, pour des dispositifs tels que Tous nageurs, en sixième, et des actions, comme notre soutien aux écoles multisports, et à un plus haut niveau, pour l'accompagnement des équipes évoluant au niveau national et des athlètes passés sur liste ministérielle. 29 millions d'euros, auxquels nous rajoutons 8,3 millions d'euros, en votant ce nouveau budget primitif, pour poursuivre notre soutien en faveur de ces nombreux dispositifs, qui me tiennent particulièrement à cœur. Et parce que la Seine-et-Marne est un collectif qui s'appuie sur un large réseau d'acteurs, nous avons souhaité mener à bien cette ambition aux côtés des forces vives du territoire, en soutenant les éducateurs, les bénévoles et les encadrants dans leurs actions et leur engagement, au service du développement du sport partout et pour tous.

Nous souhaitons également répondre aux défis de demain à leurs côtés, comme en témoigne la réelle dynamique que nous avons instaurée en vue des prochains Jeux olympiques et paralympiques. Je parle de l'appel à projets Team 77, Destination Olympique, pour lequel nous avons mobilisé 8 millions d'euros pour 14 projets visant à favoriser l'accueil de centres d'entraînement préolympiques ou encore l'organisation de compétitions internationales. Au-delà de ces aspects, nous avons aussi fait le choix de nous engager en faveur de la jeunesse, tout au long de son cheminement, l'accompagnant au travers de multiples dispositifs innovants et transversaux. Je pense notamment aux actions en faveur des tout petits, comme le dispositif Première page, au dispositif en faveur du sport scolaire, comme à notre soutien à l'UNSS, aux actions artistiques et culturelles, comme Collèges au cinéma, ou encore aux bourses pour les étudiants, tout un ensemble de dispositifs, pour lesquels nous mobilisons, au final, près d'1,5 million chaque année. Cette politique trouve également tout son sens et toute sa cohérence, dans le cadre du parcours collégien, que nous avons pu évoquer plus tôt lors de cette séance. Faire du Département un partenaire de référence du mouvement sportif et de la jeunesse, c'est ce que nous entendons réaliser, malgré un contexte budgétaire contraint, et c'est ce que nous réaffirmons aujourd'hui au travers de ce nouveau budget primitif. Les chiffres parlent en effet d'eux-mêmes, avec 8 millions d'euros en crédits de paiement dédiés à la politique Sport et jeunesse cette année, contre 5,9 millions l'année dernière, soit une augmentation de près de 40 %, avec notamment en investissement, 3 648 603 euros de crédits de paiement contre 1 741 431 euros au BP 2020, soit plus 109,5 %, pour répondre aux demandes d'avances ou d'acomptes pour les projets inscrits, dans le cadre de l'appel à projets Team 77 Destination

Olympique, et pour les petits équipements sportifs, en accompagnement des collèges. En fonctionnement, ce sont 4 689 350 euros de crédits de paiement, contre 4 250 350 euros au BP 2020, soit + 10,1 %, notamment afin de soutenir le sport civil à hauteur de 2 millions d'euros. Le sport de haut niveau, 975 000 euros, les activités en faveur de la Jeunesse et des loisirs, 640 000 euros, les événements sportifs, 465 000 euros, le sport scolaire, 437 000 euros ou encore, les sports de nature 80 000 euros. Enfin, j'ai le plaisir de vous annoncer que l'année 2021 sera ponctuée de plusieurs manifestations départementales d'envergure, consacrées au vélo, pour lesquelles 395 000 euros seront dédiés, et il me semblait important de le rappeler ici. Cher Président, chers collègues, je vous propose désormais de passer au vote de ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Oui, les permis de ces manifestations, il y en a qui sont déjà inscrites au calendrier de l'UCI.

Mme BULLOT. Tout à fait, Président.

M. LE PRÉSIDENT. Alors, pour les finances, Daisy ?

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Y a-t-il des votes contre ? L'opposition. Très bien, merci.

Votent contre M. Smaïl DJEBARA, Mme Monique DELESSARD, Mme Julie GOBERT, M. Vincent ÉBLÉ, Mme Virginie THOBOR, M. Jean LAVIOLETTE ainsi que Mme Marianne MARGATE et M. Bernard CORNEILLE.

N° 5/03

M. LE PRÉSIDENT. Alors, l'Enseignement privé, les contributions du Département, Véronique ?

Mme VEAU. Bien, eh bien, comme chaque année, il s'agit de verser des forfaits d'externat, par personnel et par matériel, aux 17 collèges concernés en Seine-et-Marne, au titre de l'année 2020.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Pour les finances, Daisy ?

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Y a-t-il des votes contre ? Marianne, Bernard aussi sûrement. Je ne le vois pas.

M. CORNEILLE. Oui, je peux parler, s'il vous plaît ?

M. LE PRÉSIDENT. Pardon ?

M. CORNEILLE. Je voudrais prendre la parole.

M. LE PRÉSIDENT. Oui, oui, allez-y.

M. CORNEILLE. Ouais, bon, vous ne serez pas surpris que je vote contre cette délibération, mais je voudrais dire, au préalable, que j'apprécie, relativement au bâtiment, ce qui a été fait et je voudrais dire combien l'action de Daisy a été positive, surtout dans notre secteur. Donc, c'est un point très positif, par rapport à la politique que mène le Département pour l'éducation de nos collégiens. Premier point. Deuxième point, je pense qu'on ne peut pas parler d'éducation aujourd'hui, dans quelque structure que ce soit, sans parler de la laïcité. Les événements que nous avons vécus, il y a peu de temps, que ce soit avec l'assassinat, la décapitation, il faut dire les mots, il faut employer les mots, du professeur d'histoire, avec ce qui s'est produit à Nice, également, pose véritablement le problème de la laïcité. L'École de la République, et je ne parle pas de l'école privée, l'école de la République est le fer de lance de la laïcité. Aujourd'hui, à travers tous ces attentats, c'est la laïcité et c'est la République qui est visée. Donc je crois que si un effort doit être fait, un effort fondamental, essentiel, il doit être fait pour l'école de la République, pour l'école publique. Je ne comprends pas qu'on continue, mais je connais la loi, je ne comprends pas qu'on continue à financer, de façon aussi importante, des écoles confessionnelles. On doit mettre en lumière, justement, l'enseignement que l'on produit dans l'école publique. Aussi, je sais bien que mon vote contraire, ce jour, n'aura aucune incidence, mais j'aimerais profiter de ma prise de parole pour dire combien j'ai de craintes, par rapport à ce qui va se passer dans le futur. Et après avoir écouté les différents intervenants, je parlerai d'Elisabeth Badinter, par exemple, qui montre combien le danger est grand, et c'est à l'école publique que ça commence, cette défense et cette remise à jour véritable de la laïcité. Voilà, j'en ai terminé. Mais je vote contre cette délibération.

Très bien. Sur la laïcité, je pense que tout le monde est d'accord, ce qui n'empêche pas, bien évidemment, d'appliquer la loi, en particulier en ce qui concerne l'enseignement privé. Je ne sais plus si on a voté. Quels sont ceux qui sont contre ? Si, on avait dit Marianne et Bernard. Tout le monde est d'accord autrement ? Très bien.

Votent contre : Marianne MARGATÉ et Bernard CORNEILLE

N° 5/04

M. LE PRÉSIDENT. Alors, création du Concours du collège innovant. Véronique ?

Mme VEAU. Voilà donc, là, le Concours départemental du collège innovant fait partie de l'axe 3 du parcours collégien, le collégien épanoui, à l'aise dans son corps, qui a été adopté par le Conseil Départemental le 19 juin 2020. L'un des objectifs de cet axe est que le collégien se sente bien dans les locaux qui l'accueillent, et pour atteindre cet objectif, il est essentiel d'être à l'écoute des besoins pédagogiques et éducatifs nouveaux, et de les intégrer dans les actions du Département. Le dispositif permettra ainsi au Département d'accompagner les collèges, mais également d'expérimenter les aménagements de locaux, qui répondent aux besoins nés d'innovations pédagogiques ou capables de s'adapter à de futurs besoins. À travers ce concours, et les projets innovants qui seront construits, puis mis en œuvre de manière collaborative avec les utilisateurs quotidiens des espaces enseignants et élèves, les établissements seront les acteurs de l'aménagement d'une partie de leurs locaux. Le Département pourra ainsi observer quelles tendances se dégagent, afin d'en tirer parti dans l'ensemble de ses interventions sur les locaux, Voilà, on part des locaux, on part du terrain, pour ensuite arriver à un collège, le Collège du futur.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Daisy ?

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Pas de problèmes sur ce mémoire ?

N° 5/05

M. LE PRÉSIDENT. 5/05, le métier de l'aérien, Véronique ?

Mme VEAU. Le partenariat entre le Département et le groupe Paris Aéroport et l'Association Air Emploi, dont l'objet est de faire découvrir les métiers de l'aérien en anglais à des collégiens, s'inscrit dans l'acte 1 du parcours collégiens : le collégien de demain, ouverture sur le monde professionnel. Le dispositif prévoit l'accueil de classes sur une demi-journée sur la plateforme aéroportuaire de l'aéroport Paris-Charles de Gaulle. La présentation d'un panel complet des métiers, liés à l'activité aérienne, s'effectue en anglais, afin de sensibiliser les élèves à l'importance de la maîtrise de cette langue. Cette année, la grande évolution, c'est d'ouvrir plus largement la participation à tous les collèges du département. Tous les collèges sont maintenant avertis qu'ils vont pouvoir, ou bien vont être avertis, à la suite de ces commissions, qu'ils vont pouvoir participer à cette demi-journée de découverte des métiers aériens en anglais.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Daisy, pour les Finances ?

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Pas de problème particulier ?

N° 5/06

M. LE PRÉSIDENT. Le 5/06, les logements dans les collèges. Véronique ?

Mme VEAU. Là, rien à rajouter, c'est l'attribution, par nécessité absolue de service, des logements dans les collèges et vous avez la liste qui y est jointe.

M. LE PRÉSIDENT. Daisy ?

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Pas de problème particulier ?

N° 5/07

M. LE PRÉSIDENT. Le programme pour la confortation du collège Claude-Monet, Véronique ?

Mme VEAU. Oui, le collège Claude Monet de Bussy-Saint-Georges, qui a ouvert ses portes en 2008. Très rapidement après sa construction, il y a eu des désordres structurels qui sont apparus et une expertise judiciaire a été engagée. Compte tenu de la généralisation des désordres, et sur l'avis favorable de l'expert judiciaire, le Collège a été fermé provisoirement le 6 novembre 2017, pour attendre les conclusions de l'expert. La communauté éducative a été transférée sur la commune de Magny le Hongre, avant de réintégrer en janvier 2020, la commune de Bussy-Saint-Georges, dans un nouvel établissement. L'expertise judiciaire est terminée, le Département peut lancer les travaux de confortement et de remise en état du collège Claude-Monet, en vue de sa réouverture. Préalablement au lancement de la consultation sous forme d'un marché de conception-réalisation, il convient d'approuver le programme technique de l'opération et d'arrêter l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération, de 6 893 000 euros TTC, dont 6 009 600 TTC, valeur septembre 2020, pour le marché Études et travaux.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Daisy ?

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Pas de problème pour ce collège ?

N° 5/08

M. LE PRÉSIDENT. Alors modification de la sectorisation à Nemours et Saint-Pierre. Véronique ?

Mme VEAU. Voilà, le collège Honoré de Balzac à Nemours, qui arrive en limite de sa capacité d'accueil de fonctionnement. En parallèle, il y a les collèges Vasco de Gama à Saint-Pierre les Nemours et Arthur Rimbaud à Nemours, qui disposent de places suffisantes pour délester l'établissement. Donc il est proposé de transférer des rues de Nemours actuellement sectorisées au collège Arthur Rimbaud, ainsi que les communes de Faÿ-lès-Nemours et Bagneaux-sur-Loing, actuellement, sectorisées au collège Honoré de Balzac, au collège Vasco de Gama, à Saint-Pierre-lès-Nemours, tout en opérant un rééquilibrage des rues à Nemours.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Pas de problème particulier ?

N° 5/09

M. LE PRÉSIDENT. La convention entre le Département et l'UPEC. Geneviève ?

Mme SERT. Notre mission, en matière d'enseignement supérieur pour la Seine-et-Marne, est née du constat, selon lequel notre Département se situe au-dessus de la moyenne académique, en matière de réussite au baccalauréat, mais bien en deçà, en termes d'accès à l'enseignement supérieur, faute d'offre suffisante d'enseignement et de difficultés de mobilité. Pour répondre à cette problématique, nous avons donc entrepris de soutenir, de manière volontariste, des offres d'enseignement supérieur et leur développement sur notre territoire, afin de faire de la Seine-et-Marne une terre d'excellence académique, où les universités et les écoles rayonnent en France et au-delà, un territoire attractif pour les étudiants et les professeurs seine-et-marnais, français, européens et internationaux. Cet engagement se matérialise notamment par la convention cadre, que nous avons conclue avec l'Université Paris-Est Créteil, l'UPEC, en juin 2020, et dont les projets sont soumis à notre approbation dans le présent rapport. Au terme de ce dernier, nous vous proposons en effet d'approuver le soutien du Département, pour l'année 2021, à la construction d'un campus universitaire dans l'ancienne caserne Damesme de Fontainebleau, qui regroupera les formations paramédicales, école de kinésithérapie, d'infirmières et, à terme, d'autres formations de rééducateurs, les formations actuelles de l'IUT de Sénart Fontainebleau et une école internationale de sciences politiques, qui doit ouvrir en septembre 2021, pour un montant d'un million d'euros. À l'organisation d'un colloque scientifique autour d'attractivité du territoire pour dix mille euros, à l'École universitaire de recherche Grand Paris Plurilinguisme, Francophonie pour 27 700 euros, dont 13 000 pour financer les bourses étudiantes, à destination des étudiants domiciliés en Seine-et-Marne et 7 500 euros pour participer à l'organisation d'une université d'été. Au Campus des métiers et qualifications Santé, autonomie, bien vieillir pour 140 000 euros, au projet Skill Bridge, accompagner la transformation digitale des petites entreprises en Seine-et-Marne pour 10 000 euros, soit une subvention d'un montant global de 1 018 000, en soutien de ces projets innovants, sélectionnés en lien avec l'Université. Avant de procéder au vote de ce rapport, j'aimerais également rappeler que notre engagement en faveur de l'enseignement supérieur en Seine-et-Marne se matérialise aussi par notre adhésion, en tant que membre fondateur de la fondation partenariale créée par l'UPEC, et qui a vocation à renforcer ses liens avec les territoires et les acteurs du monde économique. Une adhésion volontariste, qui représente un geste fort en direction de cette université, à hauteur de 50 000 euros par an, sur cinq ans. Un engagement général pour l'enseignement supérieur en Seine-et-Marne, dont témoigne également notre partenariat avec l'Université Gustave Eiffel. Vous avez remarqué qu'à midi, je n'ai pas déjeuné avec vous. J'étais au premier Conseil d'Administration de cette université nouvelle, et nous avons élu Gilles Roussel, enfin nous l'avons désigné, et le ministère, ensuite, approuvera cette désignation. Voilà, je ne serai pas plus longue et je vous propose, sans plus tarder, de passer au vote de ce rapport 5/09.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Geneviève. Daisy, pour les Finances ?

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Pas de problème particulier ? Parfait.

N° 5/10

M. LE PRÉSIDENT. 5/10, c'est l'accueil de volontaires du service civique. Martine ?

Mme BULLOT. Merci Président. Le service civique, institué par la loi du 10 mars 2010, offre aux jeunes de 16 à 25 ans l'opportunité de s'engager dans une action de volontariat, au service d'un besoin d'intérêt général porté par une collectivité publique. Le service civique constitue une [coupure du son] en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes. Il est proposé d'accueillir une vingtaine de volontaires du service civique au sein des Services départementaux, en contractualisant, avec l'association Unis-Cité, dans le cadre de l'intermédiation, pour un montant global maximum de 61 280 euros.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Céline ? On ne l'entend pas, mais on l'a vue dire oui.

Mme NETTHAVONGS. C'est un avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Donc tout le monde est d'accord ? Très bien.

N° 5/11

M. LE PRÉSIDENT. Alors, le soutien aux sections sportives. Martine ?

Mme BULLOT. Alors, dans le cadre de sa politique en faveur du sport seine-et-marnais, le Département soutient les sections sportives scolaires des collèges. Il est proposé d'attribuer des subventions aux cinq collèges, dont les sections se sont qualifiées aux championnats de France, et, dans ce contexte sanitaire, d'attribuer, de façon exceptionnelle, des subventions aux 22 collèges, qui n'ont pu participer aux compétitions, pour un montant total de 23 100 euros.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Daisy, pour les Finances ?

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, tout le monde est d'accord ? Parfait.

N° 5/12

M. LE PRÉSIDENT. 5/12, les subventions pour les petits équipements sportifs d'accompagnement de collèges, Martine ?

Mme BULLOT. Oui, pour les collectivités propriétaires d'équipements sportifs, nécessitant le renouvellement du matériel utilisé dans le cadre de l'EPS au Collège, il est proposé d'attribuer quatre subventions en faveur de collectivités, mais aussi deux subventions en faveur d'associations.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Daisy, pour les Finances ?

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Pas de problème. Merci.

N° 5/13

M. LE PRÉSIDENT. Une subvention pour le Handball Club de Pontault-Combault. Martine ?

Mme BULLOT. Oui, nous soutenons donc le sport de haut niveau et il est proposé d'attribuer, à titre exceptionnel, une aide en faveur du Pontault-Combault Handball Club pour des travaux, je préfère dire PCHB, pour des travaux d'amélioration de l'accueil du public, des partenaires, mais aussi des joueurs au gymnase Boisramé. Ils sont actuellement encore sur le podium, en cours de saison, et nous leur souhaitons beaucoup de chance pour s'y maintenir.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Brice, pour les Finances ?

M. RABASTÉ. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Tout le monde est d'accord ? Parfait.

N° 5/14

M. LE PRÉSIDENT. 5/14, le sport de haut niveau, Martine ?

Mme BULLOT. Alors, le Département soutient les associations ayant une ou plusieurs équipes évoluant en championnat de France. Il est proposé d'attribuer des aides pour un montant total de 523 000 euros, en faveur de 60 équipes évoluant en championnat de France. Alors, ces attributions donneront lieu à la signature de contrats, qui préciseront les engagements de ces équipes, dans le cadre d'un partenariat avec le Département.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Martine. Béatrice, pour les Finances ?

Mme RUCHETON. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Pas de problème particulier ?

N° 5/15

M. LE PRÉSIDENT. 5/15, c'est l'intervention pour les bases de loisir. Martine ?

Mme BULLOT. Oui, conformément aux statuts des SMEAG, des îles de loisirs régionales de Bois Le Roi, Buthiers et Jablines-Annet, le Département de Seine-et-Marne participe à hauteur de 97 % des dépenses d'exploitation, non couvertes par des recettes de gestion. Il est proposé aujourd'hui d'approuver le versement de la participation du Département, à hauteur d'un montant total de 241 360 euros, au titre du déficit de fonctionnement de l'année 2019, pour les SMEAG des îles de loisirs de Bois le Roi et Buthiers. Je souhaite, en complément de ce rapport, vous préciser que, suite au Comité syndical de l'île de loisirs de Buthiers, qui s'est tenu le mercredi 9 décembre dernier, les éléments de précisions relatifs au contexte méritent donc d'être portés, au-delà des facteurs évoqués pour expliquer le déficit de fonctionnement et de concurrence accrue, assujettissement à la TVA, non reconduction des contrats aidés, etc. Il convient de rappeler que les manifestations des gilets jaunes et la canicule ont également eu un impact conséquent sur le déficit rencontré par l'île de loisirs. L'Île de loisirs a bien conscience qu'elle doit innover et revoir son modèle économique, pour retrouver une situation financière vertueuse. Pour autant, son plan de diversification adopté pour l'année 2020 a été stoppé en raison de la pandémie. Et, malgré cela, l'impact conséquent de la crise, l'île de loisirs a tout de même réussi à résorber le déficit, initialement estimé à 2,4 millions euros, en le ramenant à 1,35 million à la fin de l'année 2020, grâce à sa bonne gestion.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Sachant que nous avons mis également des provisions, pour 2 millions, pour voir ce qui va se passer l'année prochaine, au titre du fonctionnement. Et je vous rappelle également que nous sommes intervenus plusieurs fois auprès de la Présidente de la Région Ile de France, pour qu'elle puisse aussi participer au déficit. Voilà. Béatrice ne prend pas part au vote, mais ce qui ne l'empêche pas de parler.

Mme RUCHETON. Voilà, je ne prendrai pas part au vote. Je remercie la Vice-Présidente d'avoir donné ces précisions. Concernant l'avenir de l'île de loisirs de Buthiers, il faut rappeler que nous avons 29 fonctionnaires territoriaux, que nous avons dû payer sans avoir aucune rentrée financière. Voilà la conséquence de ce déficit particulièrement important, sachant que nous avions, au départ, 42 fonctionnaires territoriaux.

Mme BULLOT. Voilà, merci. Merci de votre aide.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Céline, pour les Finances ?

Mme NETTHAVONGS. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, tout le monde est d'accord pour cette subvention ? Merci.

NPPV : Mme Béatrice RUCHETON,

N° 7/02

M. LE PRÉSIDENT. Alors, le 7/02, c'est le budget pour le TEP et informations financière. Daisy ?

Mme LUCZAK. Donc aujourd'hui, dans les propositions budgétaires 2021, relevant du Domaine Finances, s'élèvent en dépenses de fonctionnement à 1 258 650 euros, avec des intérêts courus non échus. En investissement, les crédits se portent à plus de 422 millions, montant dont il convient de déduire un volume de 350 millions, qui s'équilibre par une recette du même montant. Les dépenses qui pèsent réellement en investissement sur l'équilibre du budget 2021 sont de 72 millions. En recettes, on va inscrire 1 335 000 en fonctionnement et 518 535 000 en investissement, toujours incluant ces 350 millions, qui doivent être neutralisés, puisqu'équilibrant les dépenses de mêmes montants, relatives à la gestion de la dette. Par conséquent, l'emprunt nécessaire au financement des dépenses d'équipement s'élève donc, pour 2021, à 168 535 078 euros.

En outre, la présentation du budget qui a été faite est accompagnée de celle de la stratégie de la gestion de la dette et de la trésorerie pour l'exercice 2021. Donc dans ce cadre, dans ce rapport, je vous demande d'adopter la délibération visant à donner délégation au Président pour conduire, en 2021, toutes les opérations financières liées à la gestion de la dette et à la couverture des risques financiers.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, y a-t-il des votes contre ? Non... Vote contre ? Très bien, l'opposition vote contre.

Votent contre M. Smaïl DJEBARA, Mme Monique DELESSARD, Mme Julie GOBERT, M. Vincent ÉBLÉ, Mme Virginie THOBOR, M. Jean LAVIOLETTE ainsi que Mme Marianne MARGATE et M. Bernard CORNEILLE.

N° 7/03

M. LE PRÉSIDENT. 7/03, sécurité des biens des personnes, Daisy ?

Mme LUCZAK. Oui, en introduction, je voudrais rappeler quelques principes sur la sécurité des biens et des personnes, rappeler l'engagement du Département, qui était d'améliorer le cadre de vie des Seine-et-Marnais, tant sur le plan économique, social, que culturel, à travers nos politiques de solidarité et d'aménagement et d'accompagnement des territoires. Mais cette résolution s'est accompagnée d'un engagement fort, permettre à tous nos concitoyens de vivre, d'évoluer et de travailler, dans un département où la sûreté et la sécurité sont garanties au quotidien. C'est pour cela que nous avons bâti une véritable politique publique globale, en matière de sécurité et de prévention, au bénéfice de l'ensemble de la population seine-et-marnaise. Cet engagement se traduit principalement par l'accompagnement, tant financier que politique, apporté au Service départemental d'incendie et de secours, compétence centrale du Département. Je rappelle, le Département mobilise, chaque année, plus de 110 millions d'euros par an, pour permettre aux SDIS de mener ses missions à bien, enveloppe qui franchira, en 2021, un nouveau palier à 115 millions d'euros, avec un abondement de 3 millions d'euros, pour prendre en compte la hausse de l'activité opérationnelle durant la crise sanitaire et pour financer la mise en place de la revalorisation de la prime de feu. Cela représente ainsi un financement total de près de 80 % des recettes du SDIS, spécificité seine-et-marnaise qui doit être soulignée, puisqu'au niveau national, les financements des Départements représentent en moyenne 58% des recettes du SDIS. De même, en 2020, à rebours de la grande majorité des Départements, la Seine-et-Marne a fait le choix d'attribuer une prime exceptionnelle, à hauteur de 800.000 euros au total, à l'ensemble des personnels du SDIS, sapeurs-pompiers professionnels et volontaires et le personnel administratif, afin de reconnaître leur engagement durant la phase la plus aigüe de la crise.

Enfin, le Département se mobilise régulièrement auprès des instances de l'Etat en soutien au SDIS, comme il l'a fait dernièrement, en appelant le Gouvernement à supprimer la cotisation patronale à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales, et comme il le fait aujourd'hui, concernant la jurisprudence Matzak. Au-delà du soutien apporté au SDIS, le Département mobilise également ses moyens et son énergie, dans les situations de catastrophes naturelles et sanitaires, comme cela a été le cas en 2016 et en 2018, avec la mise en place du Fonds d'aide exceptionnelle aux Communes, intitulé Seine-et-Marne Entraide, dispositif renouvelé cette année, dans le cadre de la crise sanitaire.

Enfin, il agit directement en faveur de la prévention, de la sensibilisation de la population à la sécurité, notamment en ce qui concerne la prévention à la sécurité routière, pour laquelle il poursuivra ses engagements cette année avec une enveloppe de près de 100 000 euros, pour soutenir l'Association de prévention routière et mener des actions de sensibilisation auprès des collégiens et du grand public. Mais si l'on prend un peu de hauteur, cette politique de sécurité du Département peut en réalité se lire dans un champ plus large. Au-delà des actions qui font l'objet de ce rapport, cette politique regroupe un large plan d'actions, telles que celles mises en œuvre par notre majorité, pour sécuriser l'ensemble de nos sites départementaux et les collèges, évidemment, et dont aussi nos agents, par le biais de vidéo surveillance dans les collèges, la sécurisation des Maisons des solidarités, les sites sociaux, les musées, etc. Mais également, le soutien financier apporté aux projets locaux d'équipements immobiliers, destinés à répondre aux besoins de la police et la gendarmerie, ou encore la sécurité informatique interne du Département et celle des 128 collèges seine-et-marnais, autant de champs différents, sur lesquels nous nous investissons de manière purement volontariste. Résolument volontariste, généralisée et ambitieuse, cette politique globale, en matière de sécurité, a donné des résultats concrets, qui ont démontré son efficacité. Plus que jamais, le Département est résolu à protéger ses biens, son patrimoine et ses usagers, afin que la Seine-et-Marne demeure un territoire où il fait bon vivre, avec une exigence, la sécurité pour tous, au plus près de chacun. Donc, chers

Président et collègues, je vous propose de procéder au vote de ce rapport 7/03, concernant les crédits relatifs au budget primitif 2020, dans le domaine de sécurité des biens et des personnes. Donc, on sera sur des crédits paiement en investissement, à hauteur de 4,6 millions d'euros, qui reste stables. Les dotations budgétaires en fonctionnement augmentent, en revanche, de 3,1 millions d'euros, pour s'établir à 11,3 millions d'euros. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Daisy. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Bon, tout le monde est d'accord ? Très bien.

N° 7/04

M. LE PRÉSIDENT. Le 7/04, c'est le financement des allocations individuelles de solidarité. Daisy ?

Mme LUCZAK. Oui, alors, au budget primitif 2021, et le financement des AIS, allocations individuelles de solidarité, que sont l'APA, le RSA et le PCH. Donc, aujourd'hui, la charge brute de ces trois allocations devrait s'élever à un peu plus de 297 millions d'euros sur l'année 2020. La compensation financière de l'Etat, qui regroupe les recettes de la TICPE du fonds du FMDI et les compensations versées par la CNSA, au titre de l'APA et de la PCH, ne devrait atteindre que 103,9 millions d'euros, laissant près de 65 % de ces trois AIS à la charge du Département, au seul titre de l'année 2020. La charge nette prévisionnelle pour ces trois allocations s'élève, sur la base des inscriptions budgétaires 2021, à hauteur de presque 197 millions d'euros, si l'on prend en compte les recettes complémentaires accordées par l'Etat ou autorisées à percevoir depuis 2014. Pour diminuer ce reste à charge, ce dernier s'établit à 151,3 millions d'euros au BP 2021.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Y a-t-il des voix contre ? Oui, l'opposition votre contre, très bien.

Votent contre M. Smaïl DJEBARA, Mme Monique DELESSARD, Mme Julie GOBERT, M. Vincent ÉBLÉ, Mme Virginie THOBOR, M. Jean LAVIOLETTE ainsi que Mme Marianne MARGATE et M. Bernard CORNEILLE.

N° 7/05

M. LE PRÉSIDENT. Le budget de la communication. Daisy ?

Mme LUCZAK. Alors, on vous propose les dotations budgétaires identiques, même montant que 2020, à hauteur de 1 million d'euros, pour le budget de la communication. Et on va aussi poursuivre les actions de développement des usages numériques en section d'investissement, pour un montant de 71 141 euros en crédits de paiement. Et enfin, il vous est proposé de poursuivre les actions de parrainage et partenariats divers, pour un montant de 100 000 euros, identique au montant 2020.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, y a-t-il des votes contre ? L'opposition vote contre, très bien.

Votent contre M. Smaïl DJEBARA, Mme Monique DELESSARD, Mme Julie GOBERT, M. Vincent ÉBLÉ, Mme Virginie THOBOR, M. Jean LAVIOLETTE ainsi que Mme Marianne MARGATE et M. Bernard CORNEILLE.

N° 7/06

M. LE PRÉSIDENT. 7/06, ce sont les attributions d'avances sur les subventions, Daisy.

Mme LUCZAK. Oui, tout à fait. Donc, sur les organismes associés à l'action départementale, cela concerne Seine-et-Marne Environnement, Initiatives 77. Donc, dans ce rapport, on vous demande d'approuver le versement par anticipation d'une avance au titre de leurs subventions 2021.

M. LE PRÉSIDENT. Pas de problème particulier ? Très bien.

N° 7/07

M. LE PRÉSIDENT. Le 7/07, c'est une délégation de compétences pour la BEI. Daisy ?

Mme LUCZAK. Oui. Donc, le Conseil Départemental peut déléguer à son Président l'exercice de certaines de ses attributions, dont notamment celles relatives à la gestion de sa dette. Donc la BEI, Banque européenne d'investissement, ayant estimé que certaines des opérations d'investissement du Département étaient éligibles à son programme Education, qui concerne construction et réhabilitation de collèges, la rénovation des Archives départementales de la Maison des solidarités de Coulommiers. Donc on propose d'accorder au Département un financement pluriannuel, sur cinq ans, permettant de mobiliser annuellement des emprunts, dans une limite globale de 140 millions d'euros, afin de permettre la signature des actes juridiques et financiers indispensables à la réalisation de ce projet de financement. Une délibération s'avère nécessaire et je vous en remercie par avance.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Y a-t-il des votes contre ? Non.

N° 7/08

M. LE PRÉSIDENT. 7/08, le fonds d'urgence au soutien de l'artisanat local. Daisy ?

Mme LUCZAK. Oui, donc c'est un ajustement de la Convention de partenariat et du Règlement d'intervention, relatif au soutien et la prise en charge des loyers et des équipements de protection. C'était à travers le plan de résilience départementale qui avait été adopté le 19 juin 2020. Donc, on vous demande d'abroger, de rallonger à la Convention, en termes de, jusque, je cherche la date. On était au 31 décembre et on reporte au 31 mars 2021. Voilà d'élargir l'éligibilité des entreprises artisanales, avec les critères qui vous sont énoncés dans ce rapport. Sur la période 31 mai 31 décembre, c'est un complément, par rapport à la période initiale, d'élargir l'éligibilité aux entreprises artisanales qui versent un loyer à une SCI, de soutenir aussi les entreprises éligibles, à hauteur de 50 % des loyers mensuels, pour les mois de mars, avril et mai, dans la limite d'un plafond égal à 3 000 euros, et vous avez les trois tranches qui vous sont précisées dans le rapport.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Oui ?

M. DJEBARA. Alors moi, j'ai une question, c'est par rapport au versement des loyers, concernant les SCI, ça reste éligible dès lors qu'un associé dirigeant est aussi membre de la SCI, c'est ça ?

M. LE PRÉSIDENT. Oui.

M. DJEBARA. Moi, je trouve ça un peu... Donc on va s'abstenir.

M. LE PRÉSIDENT. D'accord. Combien d'autres abstentions de l'ensemble de l'opposition ? Très bien.

S'abstiennent M. Smail DJEBARA, Mme Monique DELESSARD, Mme Julie GOBERT, M. Vincent ÉBLÉ, Mme Virginie THOBOR, M. Jean LAVIOLETTE ainsi que Mme Marianne MARGATE et M. Bernard CORNEILLE.

N° 7/09

M. LE PRÉSIDENT. Le 7 09, c'est le Fonds Résilience, c'est un ajustement de critères. Jean-Marc ?

M. CHANUSSOT. Dans le cadre du Plan de résilience départementale, le Conseil Départemental a adopté, le 19 juin 2020, une délibération approuvant, suite à la demande formulée par le Conseil Régional, la participation financière du Département à hauteur de 2,5 millions d'euros, au Fonds Résilience d'Ile de France et collectivités. La participation du Département au Fonds Résilience permet de soutenir l'ensemble des entreprises seine-et-marnaises éligibles au dispositif, à hauteur de 500 000 euros, dans le cadre d'un bonus territorial, et de 2 millions d'euros spécifiquement fléchés vers un soutien aux entreprises seine-et-marnaises du secteur de l'hôtellerie-restauration éligibles au dispositif. Compte tenu de la prolongation des mesures de restriction en vigueur, il est proposé, à la demande du Conseil Régional, d'ajuster les critères d'éligibilité et les modalités de fonctionnement du Fonds Résilience Ile de France et collectivités, afin de pouvoir répondre aux besoins formulés par les entreprises du territoire, particulièrement frappées par la crise sanitaire et économique qui perdure.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Pas de votes contre ? Très bien.

N° 7/10

M. LE PRÉSIDENT. Le 7/10, c'est la répartition de la dotation de taxe professionnelle. Daisy ?

Mme LUCZAK. Oui, c'est la répartition de la dotation 2020, à hauteur de presque 7 700 000. Cela concerne à la fois les communes, les EPCI et donc vous avez la répartition dans ce rapport et vous avez 445 communes et 21 EPCI, qui sont éligibles sur ce fonds 2020.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Pas de problème pour cette répartition ?

N° 7/11

M. LE PRÉSIDENT. 7/11, c'est la Convention avec les SDIS.

Mme LUCZAK. Oui, on vous demande de prendre, on avait, depuis 2008, quatre conventions qui avaient été signées. Et puis, on a besoin de resigner une Convention avec le SDIS de Seine-et-Marne, pour la période 2021 à 2023, de façon à définir le montant de la contribution au budget du SDIS, et décrire les modalités de leur partenariat.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Pas de problème particulier ?

N° 7/12

M. LE PRÉSIDENT. 7/12, c'est la subvention à l'Union départementale des sapeurs-pompiers. Daisy ?

Mme LUCZAK. Oui, on vous propose, pour l'année 2020, une subvention annuelle de 25 000 euros, destinée à soutenir les actions de l'Union départementale des sapeurs-pompiers de Seine-et-Marne en faveur des jeunes sapeurs-pompiers, notamment ses dépenses pour l'aide pédagogique, logistique et divers équipements.

M. LE PRÉSIDENT. Pas de problème ?

N° 7/13

M. LE PRÉSIDENT. Subventions de l'Union des maires de Seine-et-Marne. Daisy ?

Mme LUCZAK. Oui, on vous propose donc une subvention de fonctionnement à l'Union des maires de Seine-et-Marne, au titre de 2020, à hauteur de 18 800 euros.

M. LE PRÉSIDENT. Pas de problème ?

Mme LUCZAK. Mais ce n'est plus l'Union des maires, on sait que c'est l'AMF.

N° 7/14 et N° 7/15

M. LE PRÉSIDENT. Le 7 14, une garantie d'emprunt, Céline.

Mme NETTHAVONGS. Oui, pour ne pas changer les bonnes habitudes, je vous propose de présenter les délibérations 7/14 et 7/15 en même temps. Ce sont des garanties d'emprunt, donc, pour 7/14, c'est au profit de CDAC Habitat, pour l'acquisition en VEFA de 74 logements à Combes la Ville et dans la 7/15, c'est au profit de l'association ADSEA 77, pour la construction d'un nouveau bâtiment, pour l'établissement Les Rochettes. Donc, la garantie d'emprunt est sollicitée à hauteur de 40 % des emprunts.

M. LE PRÉSIDENT. Pas de problème sur ces deux délibérations ?

N° 7/16

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, ça nous permet de passer tout de suite au 7/16. Daisy ?

Mme LUCZAK. Alors, c'est concernant la dernière répartition de l'année 2020, pour le Fonds départemental de soutien aux secteurs touchés par la crise sanitaire. Vous avez donc, compte tenu de la reprise épidémique à l'automne 2020 et du renforcement des mesures sanitaires, on avait, lors du Conseil Départemental du 13 novembre 2020, élargi le fonds d'urgence, initialement créé pour soutenir les offices de tourisme et lieux culturels et aux commerces de centre-ville, pour lesquels une première répartition des subventions est intervenue en Commission permanente le 7 décembre. Donc, on vous propose de procéder à une dernière répartition des subventions prévues par ces fonds de soutien et vous avez le détail dans ce rapport et je vous remercie pour eux.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Pas de problème particulier ? Oui ?

M. DJEBARA. Tout simplement remercier votre cabinet, Monsieur le Président, et les Services pour leur bienveillance et leur sollicitude, pour les derniers dossiers qui ont pu et peuvent être délibérés aujourd'hui, notamment pour mon territoire.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Smail. Donc pas de problème sur ce mémoire ?

N° 7/17

M. LE PRÉSIDENT. Le 7/17, Céline ?

Mme NETTHAVONGS. Oui, lors de la précédente séance du Conseil Départemental, le Département avait acquis des titres participatifs de l'office HLM Habitat 77. Il a été désigné par, enfin Habitat 77 a été désigné, par erreur, représentant de la masse. Il convient donc de rectifier cette erreur matérielle et de désigner désormais le Département, comme représentant de la masse.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Pas de problème sur ce mémoire, je pense ? Très bien.

M. LE PRÉSIDENT. Et nous arrivons au dernier vote qui le vote du budget. Bon, quels sont ceux qui sont contre ? Donc l'opposition. Abstention ? Très bien, je vous remercie, le budget 2021 est donc adopté.

Votent contre M. Smaïl DJEBARA, Mme Monique DELESSARD, Mme Julie GOBERT, M. Vincent ÉBLÉ, Mme Virginie THOBOR, M. Jean LAVIOLETTE ainsi que Mme Marianne MARGATE et M. Bernard CORNEILLE.

Merci à vous pour cette séance. Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne fin d'année.

Fin de la séance à 17 heures 10.